DEPARTEMENT DE L'AIN

ABERGEMENT-DE-VAREY AMBÉRIEU-EN-BUGEY AMBRONAY AMBUTRIX CHÂTEAU-GAILLARD DOUVRES

ST DENIS-EN-BUGEY ST RAMBERT-EN-BUGEY TORCIEU



SYNDICAT DU TRAITEMENT DES EAUX D'AMBERIEU ET DE SON AGGLOMERATION



RAPPORT ANNUEL 2020

Système d'assainissement d'Ambérieu en Bugey - Château-Gaillard

BILAN GENERAL DE FONCTIONNEMENT

Conformément aux dispositions de l'article 20 de l'arrêté du 21 juillet 2015

1. LA	STATION DE TRAITEMENT LES BLANCHETTES	5
1.1.	Mode d'exploitation	5
1.2.	Ouvrages	θ
1.3.	Le rejet au milieu naturel	7
2. CAI	RACTERISTIQUES PRINCIPALES DU SYSTEME	8
2.1.	Le réseau en quelques chiffres	8
2.2.	Gestion du patrimoine : recollement topographique	10
2.3.	La population desservie	
3. LE 1	ONCTIONNEMENT DU RESEAU	11
3.1.	Le diagnostic global du réseau	12
3.2.	Démarche de diagnostic permanent	12
3.3.	La fréquence de déversement et estimation des volumes déversés	
3.4.	Contrôle des dispositifs d'autosurveillance réseau instrumentés	
3.5.	Pluviométrie 2020	
3.6.	Contrôle des dispositifs débitmètriques implantés sur le réseau (hors autosurveillance	
régler	nentaire)	28
3.7.	L'entretien du réseau	
3.8.	La destination des sous-produits	
3.9.	Les Inspections Télévisées des réseaux	
3.10.	La consommation électrique	
3.11.	Les plaintes des usagers.	
3.12.	La gestion des apports au réseau	
	INTERVENTIONS SUR LES RESEAUX	
4.1.	Les branchements neufs	
4.2.	Les réparations/extensions de réseaux	
4.3.	La gestion technique du réseau	
	OPERATIONS D'INVESTISSEMENT SUR LE BASSIN VERSANT	
5.1.	Bassin de stockage restitution des Ravinelles à Château Gaillard	
5.2.	Station de refoulement du droit du DO-SDB-01, Saint Denis en Bugey	
5.3.	Mise en séparatif de la rue Henri Jacquinod à Ambérieu en Bugey	
5.4.	Bassin Tampon de la Croix St Georges à Ambérieu	
5.5.	Les autres travaux 2020 sur le réseau	
	ETUDES OPERATIONNELLES EN 2020 SUR LE SYSTEME DES BLANCHETTES	
6.1.	Cormoz à Château Gaillard	
6.2.	Etude de desserte d'une zone hôtelière à Ambronay	
6.3.	Mise en séparatif du centre Bourg d'Ambutrix	
6.4.	Programme de construction d'une nouvelle station de traitement	
	ONCTIONNEMENT DE LA STATION D'EPURATION "LES BLANCHETTES"	
7.1.	La station d'épuration et son réseau associé	
7.2.	Les volumes d'eau traités	
7.3.	Les volumes déversés en tête de station	
7.4.	Auto-surveillance règlementaire	
7.5.	La DBO5	
7.6.	La DCO	
7.7.	Les MES	
7.8.	Le NGL	
7.9.	Le NTK	
7.10.	Phosphore total	
7.11.	Bilan des performances épuratoires 2020	
7.11. 7.12.	Les sous-produits	
7.13.	Les matières de vidange	
7.13. 7.14.	Consommation énergétique	
7.14. 7.15.	Consommation de réactifs	
7.16.	Bilan du compostage	

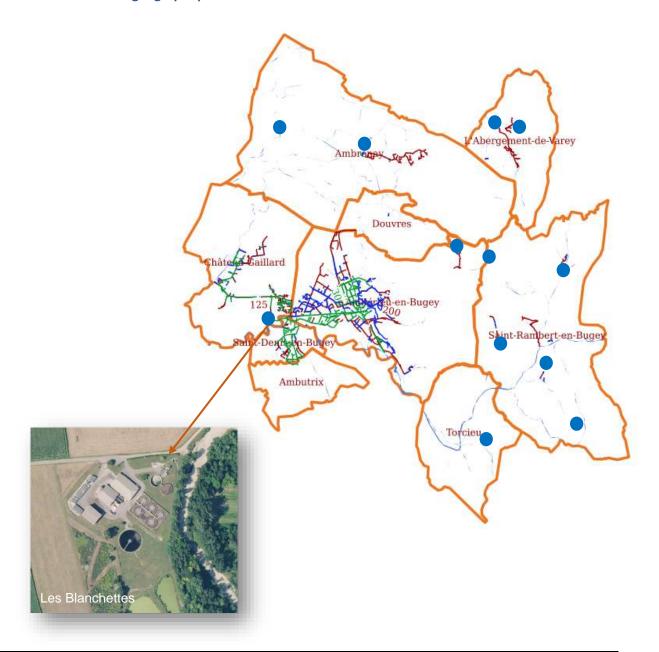
7.17.	Tableau de synthèse	71
8. MA	AINTENANCE ET TRAVAUX SUR LA STATION D'EPURATION "LES BLANCHETTES"	72
8.1.	Bilan 2020 Renouvellement des installations	72
8.2.	Travaux 2020 sous maitrise d'ouvrage STEASA	72
8.3.	Travaux 2021 sous maitrise d'ouvrage STEASA	73
8.4.	Opérations de maintenance	73
8.5.	Contrôle des dispositifs d'autosurveillance	75
CONCLUSIO	NS	76
ANNEXES		77



Installations des pompes du bassin tampon des Ravinelles

LE SYSTÈME D'ASSAINISSEMENT D'AMBERIEU-EN-BUGEY – CHATEAU GAILLARD

• Situation géographique



Localisation de la STEP des Blanchettes

Page 4

1. LA STATION de TRAITEMENT les BLANCHETTES

1.1. Mode d'exploitation

Les effluents des communes (hormis quelques hameaux) d'AMBERIEU-EN-BUGEY, AMBUTRIX, CHATEAU-GAILLARD, DOUVRES, SAINT-DENIS-EN-BUGEY, SAINT-RAMBERT-EN-BUGEY et TORCIEU sont traités sur la station d'épuration « les Blanchettes » située à CHATEAU-GAILLARD et dont la capacité nominale est de 33 300 EH.

L'exploitation des installations de traitement du système d'Ambérieu et d'Ambronay Bourg a été confiée la société AQUALTER par un marché public de prestations de service depuis le 1 avril 2018.

Le périmètre de la gestion confiée à l'entreprise est limité à :

- L'exploitation de la station d'épuration de Château-Gaillard (33 000 Eq/habitant),
- L'exploitation de la station de traitement d'Ambronay-Bourg,
- Le réseau de transfert entre les Ravinelles (Déversoir d'Orage) et la station de Château-Gaillard
- L'exploitation du bassin de stockage/Restitution des eaux usées sur le site des Ravinelles qui vient d'être mis en service.
- La gestion et la mise à jour des plans d'épandage des boues

L'entreprise est rémunérée d'une part de manière forfaitaire, d'autre part selon les performances de l'exploitation (conformité règlementaire, quantité de boues produites, volume traité d'eaux usées)

Contrairement au dispositif antérieur, la rémunération du prestataire n'est plus fonction des volumes d'eau potable consommés par les usagers.

Les travaux éventuels d'amélioration à effectuer sur le site des stations sont pilotés et gérés par le STEASA.



Clarificateur de la STEP des Blanchettes

1.2. Ouvrages

La station « Les Blanchettes » se compose des deux filières suivantes :

➤ <u>La filière eau</u> :

La filière de traitement des effluents est biologique de type faible charge en aération prolongée avec un bassin d'aération qui se compose d'une zone d'anoxie intégrée (fonctionnement avec alternance entre la phase d'aération et le syncopage).

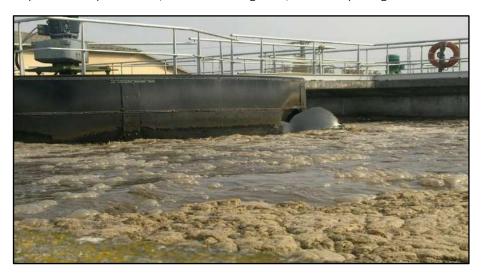
Les ouvrages de la filière eau sont les suivants :

- ⇒ Le relevage des effluents,
- ⇒ Le by-pass général et trop plein du bassin d'orages,
- ⇒ Le dégrilleur automatique,
- ⇒ Le dessableur déshuileur,
- ⇒ Le bassin boues activées,
- \Rightarrow Les turbines (5),
- ⇒ Un système de recirculation de 2x400 m³/h,
- ⇒ Un clarificateur,
- ⇒ Un rejet avec canal de comptage et préleveur,
- ⇒ Un poste toutes eaux.

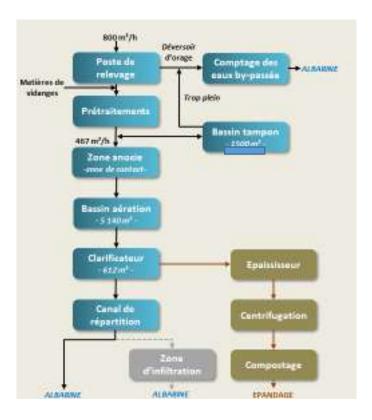
La filière boue :

La filière boue comprend une déshydratation par centrifugation puis un compostage. Elle a été mise en service en avril 2008. Les boues compostées sont épandues sur des terres agricoles.

La filière se compose d'un épaississeur, d'une centrifugation, d'un compostage et d'une aire de stockage.



Bassin d'aération de la STEP des Blanchettes



Synoptique de la STEP des Blanchettes

1.3. Le rejet au milieu naturel

Le rejet des effluents traités s'effectue dans l'Albarine en aval immédiat de la station d'épuration.

La conception initiale d'une infiltration dans la nappe d'accompagnement par deux bassins n'a jamais fonctionné depuis l'origine.

En effet, une étude géotechnique effectuée en 2014 atteste d'une perméabilité faible du fait de la présence de limons argileux.

Par ailleurs, contre toute logique, les bassins ont été construits en élévation par rapport au terrain naturel avant travaux.

Toutefois, pour tenir compte du contexte administratif initial, les eaux épurées sont orientées vers ces bassins et le rejet direct à l'Albarine n'est effectif que par trop plein des bassins.



Bassins exutoires de la STEP des Blanchettes

2. Caractéristiques principales du système

2.1. Le réseau en quelques chiffres

Dans le cadre de la démarche de diagnostic permanent, il est effectué une mise à jour régulière des linéaires de réseaux gérés par le STEASA (à l'exclusion donc des réseaux privatifs).

Le système d'assainissement de la station de Château-Gaillard se décompose de la manière suivante :

Communes	Séparatif	Pseudo	Unitaire	Total
	(ml)	séparatif	(ml)	(ml)
AMBUTRIX	2044	0	3766	5810
AMBRONAY	768	0	0	767
SAINT DENIS	3319	363	9038	12720
CHÂTEAU GAILLARD	11691	2893	13537	28121
DOUVRES	10134	0	0	10134
SAINT RAMBERT	7620	1595	6545	15759
TORCIEU	4376	0	7024	11399
AMBERIEU	51272	3248	29630	84150
Les Blanchettes	91224	8099	69540	168860

Note:

Des conduites auparavant comptabilisées en séparatif du fait d'une canalisation pluviale parallèle ont été requalifiées en unitaire (pseudo séparatif) dès lors qu'elles servent d'exutoire à des réseaux unitaires situés à l'amont.

Nombre d'ouvrages particuliers

		Nombre d'ouvrages particuliers du système de collecte				
T a. al/		Réseaux séparatifs		Dássaumitaina	Total	
Type d'ouvrage		Eaux usées	Eaux pluviales	Réseau unitaire		
Points de déversement	Déversoir d'orages Réseau			26 (-1)	26	
au milieu (DO)	Trop plein de poste de refoulement			3	3	
	ulement (dont eillé) <i>(1)</i>	8(8)	-	21 (21)	29(29)	
_	action des sous- ibre à sable,)			0	0	
Sipl	hon			2	2	
Bassins (orages, stockage)				1	1	

(1) Entre parenthèses le nombre de postes de refoulement télésurveillés (Logiciel Topkapi)

Commune	Codification ouvrage	Adresse
	PR-ABR-02	Rue Marius Berliet
Ambáriou on Bugov	PR-ABR-03	Avenue André Citroën
Ambérieu en Bugey	PR-ABR-04	Chemin du Molard Joly
	PR-ABR-05	Les Abbéanches
	PR-CTG-01	Rue des Ravinelles
	PR-CTG-02	Rue du Seymard (ancienne step de Cormoz)
	PR-CTG-03	Rue de la poste (Bourg / Autoroute)
	PR-CTG-04	Route de Saint Maurice - D904
Château Gaillard	PR-CTG-05	ZA en Beauvoir
	PR-CTG-06	Impasse Louis Bleriot / Lot Poizatière
	PR-CTG-07	Club des chiens
	PR-CTG-08	Poizatière 2
	PR-CTG-09	Zac La Menie
	PR-DVR-01	Route D'Ambronay
Douvres	PR-DVR-02	Route du Molard (commune D'Ambronay)
	PR-DVR-04	RD 1075
	PR-SDB-01	Rue du Stade / Lot le Clos de Saint Denis
	PR-SDB-02	Allée des lilas, site du DO-SDB-01
Saint Denis En Bugey	PR-SDB-03	Lotissement le Clos sous Varines
	PR-SDB-04	Chemin Du Buzin
	PR-SDB-05	Extrémité rue Jule Ferry
	PR-SRB-01	Lieu dit Grange Neuve (Rive droite de L'Albarine)
	PR-SRB-02	Avenue de Savoie - Lieu dit Pré Murat
Saint Rambert en Bugey	PR-SRB-03	Quai Lucien Franc
	PR-SRB-04	Lieu-dit Grange Neuve
	PR-SRB-05	Salle des Fêtes
	PR-TRC-01	RD1504 à l'aval du Bourg
Torcieu	PR-TRC-02	Lieu-dit Montferrand (rive gauche de l'Albarine)
	PR-TRC-03	RD1504 Limite communale de SRB

Liste et adresses des postes de refoulement en activité à fin 2020



PR de CTG 08 Château-Gaillard

Page 9

2.2. Gestion du patrimoine : recollement topographique

COMMUNES	ADRESSE	TYPE DE PRESTATIONS	LINEAIRE (m)	MONTANT FACTURE HT
SAINT RAMBERT EN BUGEY	GRATTOUX	Topographie/recollement	300	1 320,00 €
AMBERIEU EN BUGEY	PLACE MARCEL POIL ET ALENTOURS	Topographie/recollement	1300	3 778,50 €
SAINT RAMBERT EN BUGEY	Route de Brénod	Topographie/recollement	615	1 897,50 €
SAINT RAMBERT EN BUGEY	Hameau de Serriere	Topographie/recollement	125	1 472,50 €
AMBERIEU EN BUGEY	Quartier Vareilles	Topographie/recollement	340	1 359,00 €
TORCIEU	Chemin des Vêpres	Recollement travaux	540	3 028,00 €
CHÂTEAU GAILLARD	Centre village et Cormoz	Topographie/recollement	7500	8 124,19 €
	TOTAL		10720	20979.69 €

2018 : 3340 ml

2019 : 5483 ml

L'effort est donc conséquent pour un meilleur recueil des caractéristiques physiques des réseaux.

2.3. La population desservie

La population totale des communes desservies est répartie comme suit (2020) :

COMMUNE	Population	Nombre d'abonnés en 2020
Ambérieu En Bugey	14586	7541
St Rambert En Bugey	2262	1290
St Denis En Bugey	2322	1030
Ambutrix	770	341
Château Gaillard	2244	1042
Torcieu	744	247
Douvres	1086	493
TOTAL	22928	11491

Quelques hameaux isolés disposent d'un système d'assainissement collectif distinct du bassin versant d'Ambérieu-en-Bugey Château-Gaillard.

A contrario, le hameau du Mollard à Ambronay est raccordé au système via les collecteurs de Douvres.

3. Le fonctionnement du réseau

3.1. Le diagnostic global du réseau

Un diagnostic de l'ensemble du réseau a été effectué en 2012, préalablement à la prise de compétence du STEASA.

Les investigations et l'exploitation des réseaux conduisent à une meilleure connaissance des principaux dysfonctionnements liés à la structure des réseaux.

La suite logique de ce diagnostic réseau est une étude de modélisation conduite en 2016, finalisée début 2017, et la réalisation d'un plan d'actions.

3.2. Démarche de diagnostic permanent

Le diagnostic permanent du système d'assainissement est l'ensemble des moyens et pratiques mis en œuvre permettant d'évaluer l'état et le fonctionnement d'un système d'assainissement en vue d'améliorer son exploitation et de programmer les investissements nécessaires à son évolution.

C'est une démarche construite, portée et coordonnée par le ou les maîtres d'ouvrage d'un système d'assainissement. La finalité de l'autosurveillance du système d'assainissement étant la réduction des impacts notamment de la ville sur l'environnement, le diagnostic permanent est l'un des outils de cette amélioration.

Le diagnostic permanent est donc un processus d'amélioration continue qui vise notamment à rationaliser la gestion des réseaux et le programme de travaux sur des critères d'efficacité mesurables :

- Amélioration de l'exploitation des réseaux
- Définition, priorisation de travaux d'amélioration (et éventuelle déconnexion des eaux pluviales)
- Optimisation du dimensionnement des ouvrages
- Sectorisation et hiérarchisation des défauts
- Suivi dans le temps (base de programme de renouvellement/améliorations des réseaux existants
- Il capitalise les données d'autosurveillance, la connaissance actualisée du système physique et toutes les données d'exploitation.

Au STEASA, le diagnostic permanent est d'ores et déjà opérationnel et basé sur, d'une part les reconnaissances patrimoniales et d'autre part sur le suivi de l'exploitation et l'autosurveillance.

Les différents outils opérationnels ont été développés et ont fait l'objet d'une démarche qualité spécifique.

En 2020, tous les modes opératoires ont été révisés en conformité avec la démarche.

 00 - DIAGNOSTIC PERMANENT 27/12/2019 16:48 8 01 - MO - Protocole FPR - 2020 19/03/2020 14:27 02 - MO - Mise à jour de plans Annexe 1 16/10/2018 10:43 Ø 03 - MO - Réponse DTDICT_ANNEXE ENREGISTREMENT INERIS 11/06/2018 08:21 04 - MO - COMPTABILITE 19/03/2020 16:53 № 06 - MO - DOCAPOST-2020 28/05/2020 14:24 A 07 - MO - Protocole urbanisme-2020 31/03/2020 08:28 👃 08 - formation_migration_e.paie-2020 23/04/2020 08:34 № 08 - MO PAYE + annexe-2020 26/06/2020 16:41 A 09 - MO - Protocole STPR-2020 09/04/2020 15:17 10 - MO - Autosurveillance-2020 31/03/2020 09:40 12 - MO - GESTION DES PLAINTES-2020 31/03/2020 11:29 ▲ 13 - MO Curage-2020 07/04/2020 12:02 14 - MO Télégestion-2020 02/04/2020 19:03 ♣ 15 - MO - CONTROLE RACCORDEMENT-2020 31/03/2020 10:43 16 - MO - Controle réseaux-2020 31/03/2020 15:11 17 - MO - Rejets industriels-2020 19/01/2021 16:02

L'essentiel des procédures qualité du STEASA est en lien direct avec le diagnostic permanent





Procédure qualité Diagnostic Permanent

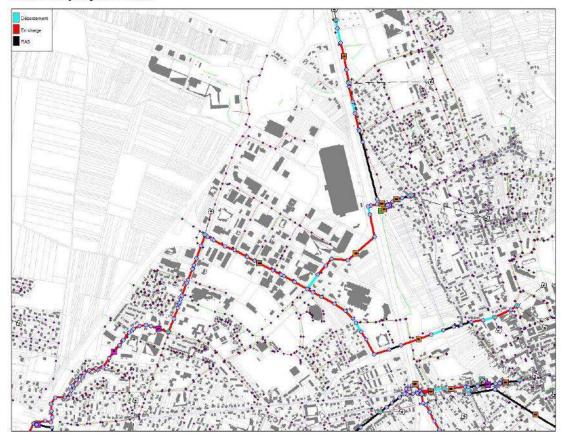
Systèmes assainissement du STEASA

Référence: 2019 - PRO-00

La modélisation du réseau structurant a permis également de disposer d'éléments relatifs aux comportements du réseau et en particulier les insuffisances par temps de pluie.

Branche NORD

Pluie de projet : 2 ans



3.3. La fréquence de déversement et estimation des volumes déversés

3.3.1. Surveillance des déversoirs d'orages sur le réseau

Les déversoirs d'orages sont répartis sur le réseau de la manière suivante au 31/12/2020 :

- AMBERIEU-EN-BUGEY : 7 déversoirs en service dont deux équipés en autosurveillance continue (suppression du DO-ABR-05 de la rue Jacquinot à la suite de la mise en séparatif en 2019) ;
- ⇒ SAINT-RAMBERT-EN-BUGEY: 9 déversoirs en service;
- ⇒ TORCIEU : 3 déversoirs dont un équipé en 2015 en autosurveillance continue ;
- ⇒ SAINT-DENIS-EN-BUGEY : 3 déversoirs dont un équipé en autosurveillance continue ;
- ⇒ AMBUTRIX : 1 déversoir ;
- ⇒ CHATEAU-GAILLARD : 5 déversoirs ;
- ⇒ DOUVRES : 1 déversoir.

Soit au total 29 déversoirs de nature très disparate, auquel s'ajoute le déversoir de tête de station.

Il est difficile de connaître avec exactitude la fréquence de déversement de l'ensemble des équipements de ce réseau.

Toutefois, la modélisation faite en 2016-2017 permet une approche plus précise des équipements situés sur le réseau structurant.

Des interventions régulières sont effectuées sur les plus sensibles (Exemple : Déversoirs sur l'Albarine à SAINT-RAMBERT-EN-BUGEY) afin d'éviter tout déversement de temps sec.

Les travaux du plan d'actions ont amené à la restructuration de deux déversoirs instrumentés.



Poste de déversoir instrumenté à Ambérieu Services techniques

Un suivi systématique a été mis en place pour l'ensemble des DO.

Commune	Codification DO	Adresse	Contrôles	Remarques	Nbre de DO	
	DO-ABR-02	Rue Henry Dunant	2	RAS, restructuration en cours		
	DO6-ABR-03	Rive droite de l'Albarine au niveau du carrefour rue Jean de Paris et de la RD1075	MENSUEL	Restructuration en cours- bassin des ravinelles- Autosurveillé-		
	DO-ABR-04	Rue Jean de Paris devant les ateliers municipaux	1	Temps de pluie : déversement d'eaux claires		
Ambérieu en Bugey	DO-ABR-06	Rive droite du Petit Gardon - en bord de terrain de foot sous l'avenue de Verdun	2	RAS (Temps sec et temps de pluie)	7	
	DO-ABR-07	Rue Aristide Briand - au niveau du chemin qui prolonge la rue Jean Monnet	2	RAS (Temps sec et temps de pluie)		
	DO-ABR-08	Chemin privé sur la rue Amédée Bonnet	2	RAS (Temps sec et temps de pluie)		
	DO5-ABR-09	Rue Jean de Paris - Dans les Services Techniques	MENSUEL	Auto-surveillé		
Ambutrix	DO-ABX-01	Montée de Carrouge	3	RAS (Temps sec et temps de pluie)	1	
	DO-CTG-01	Chemin privé parallèle à la rue de la poste	2	RAS (Temps sec et temps de pluie)		
21 A.	DO-CTG-02	Route de Cormoz	2	RAS (Temps sec et temps de pluie)		
Château Gaillard	DO-CTG-03	Route de Cormoz	2	RAS (Temps sec et temps de pluie)	5	
Gaillard	DO-CTG-04	Rue du Seymard - Cormoz	2	RAS (Temps sec et temps de pluie)		
	DO-CTG-05	Rue du Seymard - Cormoz	2	RAS (Temps sec et temps de pluie)		
Douvres	DO-DVR-01	Route d'Ambronay à proximité de l'impasse des ardents	2	RAS (Temps sec et temps de pluie)	1	
Saint Denis	DO-SDB-01	Surverse de la station de pompage PR-SDB-02 allée des lilas	MENSUEL	Restructuration en cours- PR de transfert- Autosurveillé-		
en Bugey	DO-SDB-02	Au fond de l'Impasse des Peupliers	1	RAS- site en propriété privée-	3	
0 /	DO-SDB-03	Rue de L'Egalité - en face du cimetière	2	RAS (Temps sec et temps de pluie)		
	DO-SRB-01	Avenue de Savoie au niveau de la Déchetterie	2	1 déversement en raison d'une crue de l'Albarine		
	DO-SRB-02	Carrefour du docteur Temporal / Rue de l'Horloge	2	RAS (Temps sec et temps de pluie)		
	DO-SRB-03	Quai Lucien Franc	2	RAS (Temps sec et temps de pluie)		
Saint	DO-SRB-04	Quai Lamartine	2	RAS (Temps sec et temps de pluie)		
Rambert en	DO-SRB-05	Avenue de L'Europe / Rue des Maisons Neuves	3	1 déversement par temps de pluie	9	
Bugey	DO-SRB-06	Avenue de L'Europe / Vers le Collège	3	RAS (Temps sec et temps de pluie)		
	DO-SRB-07	Carrefour rue Eugénie Lardin et Rue Montferme	2	RAS (Temps sec et temps de pluie)		
	DO-SRB-08	Sous Bellongeon	2	RAS (Temps sec et temps de pluie)		
	DO-SRB-11	Hameau de Grattoux	2	RAS (Temps sec et temps de pluie)]	
	DO-TRC-01	D60 Le Chauchay	3	1 déversement par temps de pluie		
Torcieu	DO-TRC-02	Montferrand - Route de Cleyzieu	3	1 faible déversement par temps de pluie	3	
	DO-TRC-03	RD 1504 Lieu-dit Le Bois Blanc	3	Auto-surveillé		

Ces inspections permettent principalement une surveillance de l'état des déversoirs et de prévenir des éventuelles obstructions qui auraient pour conséquences des déversements de temps secs.

Il est d'ailleurs constaté selon les sites, qu'une pluie même notable ne génère pas systématiquement un déversement.

Le principal point noir en termes d'impacts et de volume est le DO-ABR- 02 rue Henri Dunant à Ambérieu qui fait l'objet de la principale opération d'investissement en cours (bassin tampon de la Croix St Georges).

Les DO instrumentés de type A font l'objet d'un contrôle mensuel particulier avec contrôle du zéro de la sonde Ultra Son. À cet effet, une échelle de mesure a été implantée conformément aux recommandations de l'Agence de l'Eau.

Ces DO font l'objet d'interventions diverses complémentaires et ont fait l'objet d'une contractualisation de prestations de service renouvelée en 2020.

Les principales transformations en cours sont décrites dans la suite de ce rapport.

Dorénavant:

Saint Denis	DO-SDB-01	Surverse de la station de pompage PR-SDB-02 allée des lilas
en Bugey		Surverse de la station de pompage PN-300-02 allee des illas

L'ancien déversoir est conservé mais les eaux atteignent une station de pompage qui réinjecte les eaux unitaires dans le réseau amont du bassin des Ravinelles.

Ambérieu	DO6-ABR-03	Rive droite de l'Albarine au niveau du carrefour rue Jean de Paris et de la	l
en Bugey	DU0-ABK-03	RD1075	l

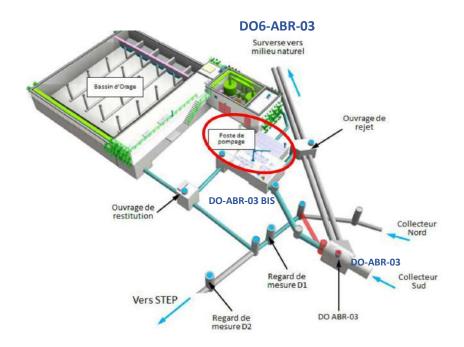
Est dorénavant décomposé en deux systèmes de déversement :

DO-ABR-03 qui est l'ancien déversoir rénové avec réhausse des lames déversantes.

DO-ABR-03 bis qui est la nouvelle surverse autosurveillée du poste de relevage (et donc du bassin tampon)

Finalement, pour pouvoir comparer les données aux années précédentes :

DO6-ABR-03= DO-ABR-03+ DO-ABR-03bis



Une actualisation du manuel d'autosurveillance est prévue sur 2021.

3.3.2. Bilan des déversoirs instrumentés

Le bilan 2020 est plus complexe que les années précédentes en raison des restructurations effectuées en cours d'année.

Les données issues des déversoirs sont dorénavant rapatriées chaque jour au STEASA sur un poste dédié TOPKAPI.

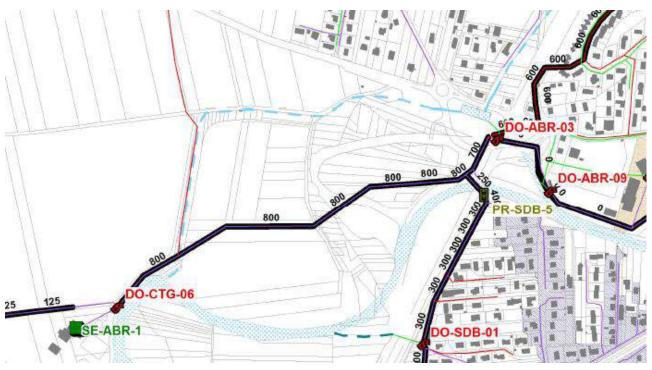
Il peut y avoir ponctuellement des difficultés de télétransmission en raison soit de défaillances réseau GSM/GPRS, soit de dysfonctionnements des Octopus Hydreka initialement installés sur les trois déversoirs principaux.

Le STEASA est passé totalement depuis fin 2017 à la technologie GPRS compte tenu de l'obsolescence programmée du système GSM Data.

Le déversoir de Torcieu est équipé d'un système Krôhne pour canalisation partiellement remplie, contrôlée en outre par une sonde piézomètre de détection de débordement.

À noter toutefois que les remontées d'informations de quelques m³ ne doivent pas être considérées comme représentatives compte tenu des importantes incertitudes de mesures lorsque le taux de remplissage de la canalisation est inférieur à 10%.

Tous les résultats disponibles ont été mis mensuellement en ligne sous format Sandre sur la plateforme de l'agence de l'eau.



Localisation des déversoirs de Type A

3.3.3. Analyses des évènements et anomalies

➤ DO-ABR-09

Le déversoir DO-ABR-09, situé sur le terrain des services techniques municipaux de la commune d'AMBERIEU-EN-BUGEY, a déversé six fois en fin d'année alors qu'habituellement, il n'est sollicité que très rarement.

Il n'a pas fait l'objet de modification particulière mais se trouve à l'amont immédiat (77ml) du point d'injection dans le collecteur sud du refoulement de la nouvelle station de pompage de St Denis en Bugey qui débite 300m³/h en temps de pluie.

Il est donc possible qu'il y ait une légère réhausse de la ligne d'eau dans le collecteur qui sollicite un peu plus le déversoir.

Les volumes restent toutefois très limités (environ 500m³).

➤ DO-ABR-03

Les déversements des Ravinelles (DO6) sont à distinguer en plusieurs périodes :

- Installation d'origine (01/01 au 10/03/2020)
- Apports complémentaires dans le collecteur sud du fait des essais et de la mise en service du nouveau PR de St Denis
- Mise en service du bassin des Ravinelles à compter du 5 août 2020.

• Période de janvier à mars

Les valeurs commencent à être incohérentes à partir du 4 février avec des volumes de déversement de temps sec particulièrement importants sans vérification visuelle au rejet. Intervention mensuelle du prestataire le 5 mars avec recalage de la sonde.

A compter de cette date, les débits déversés redeviennent cohérents par rapport à la pluviométrie. Les valeurs enregistrées en février ont été conservées malgré tout dans le bilan mais elles sont à coup sûr très surévaluées en raison d'un dérèglement de la sonde qui n'a été détectée que tardivement.

Les 5600 m3 enregistrés sur février sont à considérer comme non fiables.

Le site étant en phase de travaux, les interventions sur les ouvrages existants étaient plus difficiles et posaient des problèmes de sécurité pour les agents en charge des opérations.

Période de mars à aôut

Du 13 mars au 18 avril, de petits rejets sont mesurés par temps secs.

Ce peut être soit un nouveau problème de calage, soit du fait des essais de pompage du poste de Saint Denis (apports rapides de 300m3/h)

Le 24/04, le prestataire constate que la lame était très sale. Après cette date, les débits redeviennent totalement cohérents alors que le poste de S^T Denis est toujours susceptible d'influer sur les débits qui transitent dans le réseau.

Absence de données entre le 20 juillet et le 8 août du fait de travaux sur les équipements d'autosurveillance (une fiche info police a été produite).

Période de Août à décembre

Les principales problématiques de fonctionnement du poste de St Denis sont résolues.

En revanche, des évènements pluvieux significatifs (28/08) ont générés des débordements anormaux du fait de la défaillance de sondes de niveau qui régulent le fonctionnement du bassin d'orage.

Ces problèmes ont pu être par la suite résolus mais des dysfonctionnements peuvent apparaître et réduire l'efficacité du dispositif.

➢ DO-TRC 03

Ce comptage ne fait pas partie des dispositifs d'autosurveillance règlementaire.

Les volumes déversées sont faibles.

Le débitmètre a été démonté le 22/10/2020 pour révision chez le constructeur (périodicité 7 ans) Remise en service janvier 2020.

> DO-SDB 01

La mise en service du nouveau poste de S^t Denis, en charge de transférer les effluents de temps de pluie vers le collecteur sud d'Ambérieu et le bassin des Ravinelles, a été mis en service début mars.

Toutefois, la mise au point des automatisme a été laborieuse et le dispositif n'a atteint les performances attendues qu'en octobre.

Par ailleurs, un dysfonctionnement du Poste DIP de ST Denis PR-SDB-05 (qui fonctionne en temps sec) a obligé le nouveau poste à fonctionner en permanence du 15 mars au 4 avril.

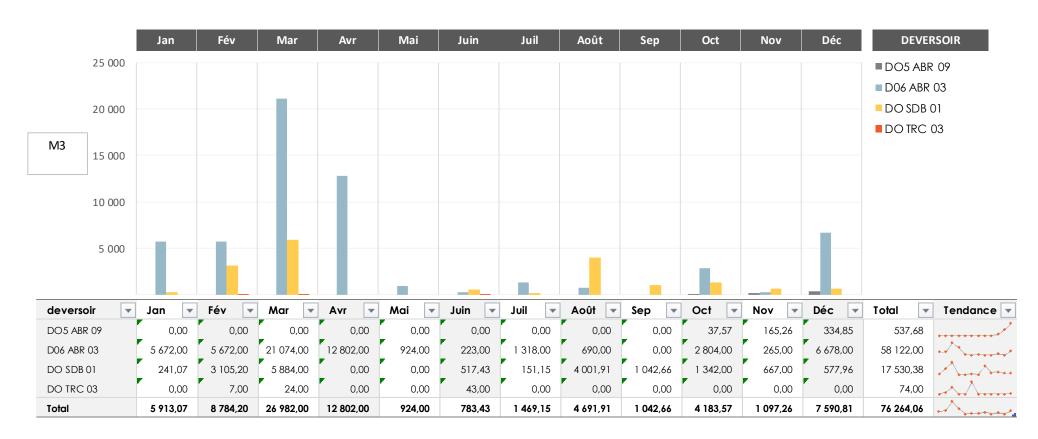
Le nouveau système protège le réseau des crues de l'Albarine : un détecteur de niveau a été mis en place sur le pont de la RD et commande, en cas de nécessité, la fermeture de la vanne d'isolement du tropplein du poste vers l'Albarine



Nouveau poste de St Denis avec au premier plan la vanne d'isolement du réseau de intrusions d'eaux de l'Albarine

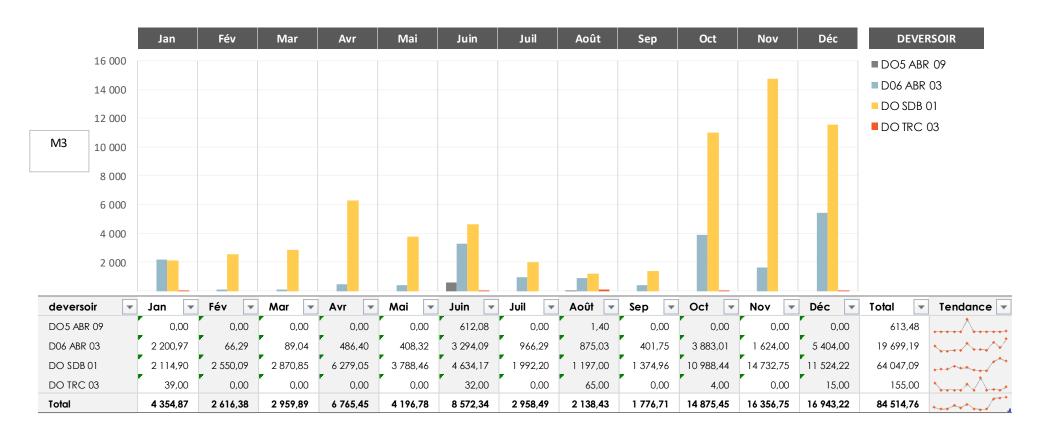
3.3.4. Analyse des volumes déversés

TENDANCES DES DEVERSEMENTS MENSUELS 2020



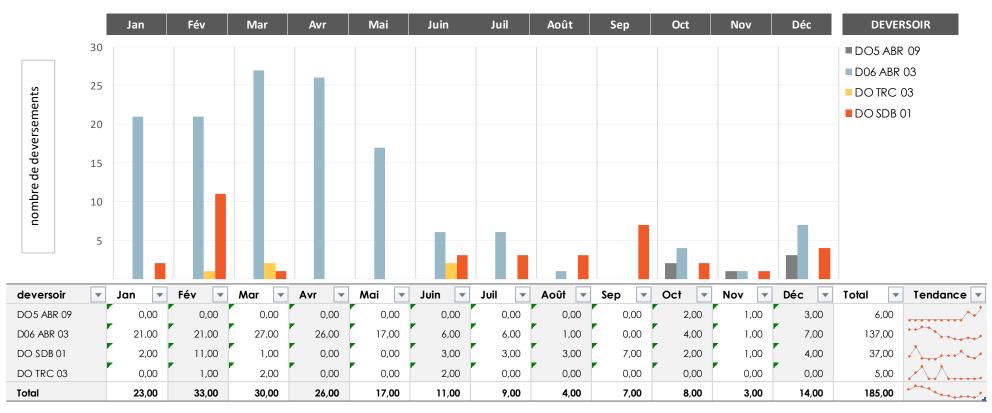
La comparaison avec 2019 montre l'efficience des travaux engagés- si le début d'année est à infrastructures comparables, sur le dernier trimestre où la pluviométrie a été importante, les débordements à S^t Denis ont presque disparu, et les rejets sur le déversoir des Ravinelles ont diminué avec la mise en service du bassin d'orage, malgré les nouveaux apports de la branche de S^T Denis-Ambutrix.

TENDANCES DES DEVERSEMENTS MENSUELS 2019



3.3.5. Analyse du nombre de déversement

NOMBRES DE DEVERSEMENTS MENSUELS 2020



Le nombre de déversements enregistrés est directement lié aux anomalies de mesures sur le DO6 ABR 03 au premier trimestre.

Sinon, par rapport à 2019, on constate une baisse significative des déversements en fin d'année alors que la pluviométrie était la plus importante. Encore une fois, baisse liée à la mise en service et la mise au point progressive des deux principaux ouvrages du plan d'actions.

3.3.6. Détermination de la conformité ERU du système d'assainissement

La Note Technique du 7 septembre 2015 du ministère en charge de l'environnement précise :

Les volumes d'eaux usées ou flux de pollution produits par l'agglomération pendant la période considérée sont calculés en totalisant les volumes ou flux de pollution déversés durant cette période au niveau des déversoirs d'orages soumis à autosurveillance (point A1), au niveau du déversoir de tête de station (point A2) et entrant en station (point A3).

Ainsi, dans le cas des deux premières options mentionnées ci-dessus, le système de collecte de l'agglomération d'assainissement sera jugé « conforme ERU » si :

$$\frac{\sum volumes\ ou\ flux\ de\ pollution\ au\ niveau\ des\ A1}{\sum volumes\ ou\ flux\ de\ pollution\ au\ niveau\ des\ A1\ et\ A2\ et\ A3}\times 100\ \le 5$$

En considérant les volumes mesurés sur les déversoirs instrumentés du réseau, ainsi que les volumes mentionnés au chapitre 19 du présent rapport (Bilan sur la STEP), nous arrivons au calcul suivant :

A1 RESEAUX	76264
A2 DEVERSOIR TETE	42383
A3 ENTRE STEP	1498 583
RESULTAT CONFORMITE	4.72

La conformité ERU par temps de pluie (<5%) est conforme en 2020.

À titre de comparaison, il était de 3,55% en 2016, 6,29% en 2017, 7,85% en 2018. 5,05% en 2019

3.4. Contrôle des dispositifs d'autosurveillance réseau instrumentés

Les dispositifs d'auto-surveillance du réseau ont fait l'objet d'un contrôle EPTEAU le 08/01/2021 au titre de l'année 2020.

• DO6 ABR 03 Les Ravinelles :

Comme il est indiqué page 15, L'ancien DO6 ABR 03 est remplacé par le cumul des déversoirs suivants :

Dénomination des		Descriptif des matér		
points d'autosurveillance		Organe de mesure	Débitmètre	
	Principe	Lame déversante	Sonde US	
DO6 – DO ABR	Marque	Seuil rectangulaire	VEGA	
03 – Les Ravinelles	Туре	B = 2*3.45m P = 0.8m	VEGAPLUS	
	Date de mise en service	2012	2020	
	Principe	Lame déversante	Sonde US	
DO ABR03 bis	Marque	Seuil rectangulaire	VEGA	
Surverse PR	Туре	B = 2.5m	VEGAPLUS	
des Ravinelles	Date de mise en service	2020	2020	
	-			

	Ambérieu-En-Bugey, Château Gaillard (01) le	Point 1 DO6 - DO ABR 03	
	Le dispositif de mesure est-il adapté à l'étendue des débits à mesurer ? Le capteur de mesure est-il adapté au type d'effluent et à l'environnement rencontrés (mousses, température, etc) ? L'implantation du capteur est elle conforme aux normes en vigueur et/ou aux prescriptions du constructeur ?		
	Mesure de débit en écoulement à surface libre	Oui	Non
1		Χ	
2	L'implantation du point de mesure est elle judicieuse ?	X	
3		X	
4		X	
5		X	
6	Existe t-il un système de contrôle adapté de la hauteur d'eau et/ou du débit ?	X	
7	Le capteur de mesure a-t-il fait l'objet d'un étalonnage sur banc ?		X
8	La loi hydraulique Q=f(h) utilisée, est-elle cohérente avec les caractéristiques de l'organe de mesure ?	X	
9	Y a-t-il un affichage sur site de la hauteur et du débit ?	X	
10	Si une simulation de la hauteur et/ou du débit est possible, y a-t-il cohérence entre les données simulées et mesurées *	X	
11	Le report des informations sur la supervision est il cohérent avec les données lues sur site ?	Χ	
12	Existe il une fiche de suivi ?	Χ	
13	La fréquence des contrôles internes définies dans le manuel est elle respectée et est-elle conforme aux prescriptions de l'agence de l'eau ?	X	
	CONFORMITÉ	0	ui

	Ambérieu-En-Bugey, Château Gaillard (01) le 08/01/2021	Point 2 DO ABR03 bis	
	Mesure de débit en écoulement à surface libre	Oui	Non
1	L'étanchéité, la propreté et l'état d'entretien du point de mesure, sont-ils satisfaisants?	X	
2	L'implantation du point de mesure est elle judicieuse ?	X	
3	Le dispositif de mesure est-il adapté à l'étendue des débits à mesurer ?	Х	
4	Le capteur de mesure est-il adapté au type d'effluent et à l'environnement rencontrés (mousses, température, etc) ?	X	
5	L'implantation du capteur est elle conforme aux normes en vigueur et/ou aux prescriptions du constructeur ?	X	
6	Existe t-il un système de contrôle adapté de la hauteur d'eau et/ou du débit ?	X	- 1590s.
7	Le capteur de mesure a-t-il fait l'objet d'un étalonnage sur banc ?		X
8	La loi hydraulique Q=f(h) utilisée, est-elle cohérente avec les caractéristiques de l'organe de mesure ?	X	
9	Y a-t-il un affichage sur site de la hauteur et du débit ?	Х	
10	Si une simulation de la hauteur et/ou du débit est possible, y a-t-il cohérence entre les données simulées et mesurées *		X
11	Le report des informations sur la supervision est il cohérent avec les données lues sur site ?	Х	
12	Existe il une fiche de suivi ?	Х	
13	La fréquence des contrôles internes définies dans le manuel est elle respectée et est-elle conforme aux prescriptions de l'agence de l'eau ?	Х	
	CONFORMITÉ	N	on

Commentaires:

Il y a un écart entre la valeur lue et la valeur réelle. Cet écart est supérieur à l'EMT de 5%.

La fiche de suivi doit être améliorée. Il faut comparer la hauteur lue avec la hauteur simulée et vérifier le débit lu avec le débit théorique afin de calculer l'écart (EMT < 5%).

Les mesures correctives sont prises pour ce second déversoir (surverse du nouveau PR) avec fiche d'anomalie transmise immédiatement au constructeur. Les ouvrages ne sont pas encore réceptionnés et ne le seront qu'après nouvelle vérification d'EPTEAU.



Surverse du nouveau PR des Ravinelles DO ABRO3 BIS

• DO5 ABR 09 Services Techniques :

	Ambérieu-En-Bugey, Château Gaillard (01) le 08/01/2021	Point 3 DO5 - DO ABR 09		
	Mesure de débit en écoulement à surface libre	Oui	Non	
1	L'étanchéité, la propreté et l'état d'entretien du point de mesure, sont-ils satisfaisants?	Х		
2	L'implantation du point de mesure est elle judicieuse ?	X		
3	Le dispositif de mesure est-il adapté à l'étendue des débits à mesurer ?	X		
4	Le capteur de mesure est-il adapté au type d'effluent et à l'environnement rencontrés (mousses, température, etc) ?	X		
5	L'implantation du capteur est elle conforme aux normes en vigueur et/ou aux prescriptions du constructeur ?	X		
6	Existe t-il un système de contrôle adapté de la hauteur d'eau et/ou du débit ?	X		
7	Le capteur de mesure a-t-il fait l'objet d'un étalonnage sur banc ?		X	
8	La loi hydraulique Q=f(h) utilisée, est-elle cohérente avec les caractéristiques de l'organe de mesure ?	X		
9	Ya-t-il un affichage sur site de la hauteur et du débit ?	X		
10	Si une simulation de la hauteur et/ou du débit est possible, y a-t-il cohérence entre les données simulées et mesurées *	X		
11	Le report des informations sur la supervision est il cohérent avec les données lues sur site ?	X		
12	Existe il une fiche de suivi ?	X		
13	La fréquence des contrôles internes définies dans le manuel est elle respectée et est-elle conforme aux prescriptions de l'agence de l'eau ?	X		
	CONFORMITÉ	0	ui	

• DO SDB 01 Saint Denis:

,	Ambérieu-En-Bugey, Château Gaillard (01) le 08/01/2021	Point 4 DO SDB 02	
	Mesure de débit en écoulement à surface libre	Oui	Non
1	L'étanchéité, la propreté et l'état d'entretien du point de mesure, sont-ils satisfaisants ?	Х	
2	L'implantation du point de mesure est elle judicieuse ?	Х	
3	Le dispositif de mesure est-il adapté à l'étendue des débits à mesurer ?	Х	
4	Le capteur de mesure est-il adapté au type d'effluent et à l'environnement rencontrés (mousses, température, etc) ?	Х	
5	L'implantation du capteur est elle conforme aux normes en vigueur et/ou aux prescriptions du constructeur ?	X	
6	Existe t-il un système de contrôle adapté de la hauteur d'eau et/ou du débit ?	Х	5555000
7	Le capteur de mesure a-t-il fait l'objet d'un étalonnage sur banc ?		X
8	La loi hydraulique Q=f(h) utilisée, est-elle cohérente avec les caractéristiques de l'organe de mesure ?	Х	
9	Y a-t-il un affichage sur site de la hauteur et du débit ?	X	
10	Si une simulation de la hauteur et/ou du débit est possible, y a-t-il cohérence entre les données simulées et mesurées *	Х	
11	Le report des informations sur la supervision est il cohérent avec les données lues sur site ?	Х	
12	Existe il une fiche de suivi ?	Х	
13	La fréquence des contrôles internes définies dans le manuel est elle respectée et est-elle conforme aux prescriptions de l'agence de l'eau ?	Х	
	CONFORMITÉ	0	ui

• DO TRC 03 Torcieu : Non réalisé, débitmètre en révision constructeur

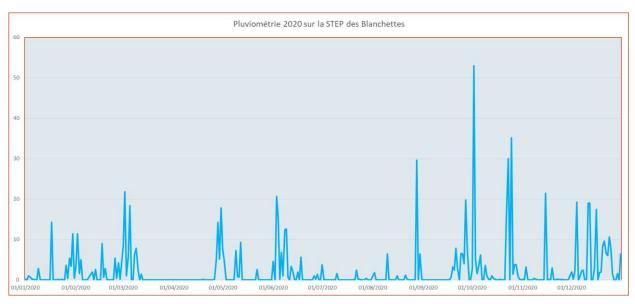
En termes d'exploitation, les DO instrumentés font l'objet d'un suivi particulier à minima une fois par mois avec fiche de suivi.

		DEVERSOIR D'OR	AGE	
N	DO6			
Com	mune		Château Gaillard	
	terie			
	onctionnement	oui	non	
rempla	cement	oui	non	
	nde onctionnement			_
		oui	non	-
Netti	oyage	oui	non	_
Vérificati	on du Zéro			
	e du Zéro	oui	non	\neg
Control				_
Rela	tion H			
Vérific	ation H	oui	non	\neg
Valeurs	Obtenus			
	erbage			
Desherb	age du DO	oui	non	
	e a réaliser ge DO			_
	espaces vert	oui	non	_
	espaces vert ectromécanique	oui oui	non	-
mervendon er	eccioniecanique	OUI	non	_
marques : Relèv	e des données enre	gistrées + nettoyag	e lame	•
Agent	FLH/TTU			
Date	09/12/2019	1		

Exemple de fiche de suivi d'un DO A1

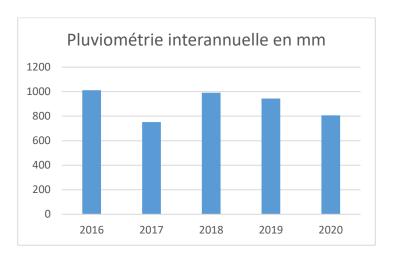
3.5. Pluviométrie 2020

Le fonctionnement des déversoirs d'orages instrumentés est à comparer aux données enregistrées sur le pluviomètre de la station d'épuration de Château Gaillard, à l'exutoire du bassin versant.



2020 se caractérise par un printemps sec qui influe directement sur la pluviométrie annuelle en baisse sensible.

Pluviométrie enregistrée sur la STEP des Blanchettes en 2020





Pluviomètre de la STEP de Château Gaillard

Depuis le 25 juin, le Steasa dispose des données d'un second pluviomètre situé à Torcieu (PR-TRC-03) et directement relié à la télégestion.

Les éléments recueillis sont cohérents avec les hauteurs enregistrées à Château Gaillard, mais il peut y avoir des évènements particuliers qui soulignent des précipitations intenses plus localisées.



Poste de Refoulement SAINT RAMBERT EN BUGEY

3.6. Contrôle des dispositifs débitmètriques implantés sur le réseau (hors autosurveillance réglementaire)

Une campagne de contrôles des débitmètres a été effectuée en 2020.

Le réseau du système d'assainissement dispose de 10 débitmètres électromagnétiques répartis sur des postes de refoulement (11 pour l'ensemble du STEASA hors BSR des Ravinelles).

9 ont été contrôlés dans le cadre du marché d'entretien électromécanique, le dernier étant celui du nouveau poste de Saint Denis.

	Site : PR SAI	NT RAMBERT SALLE DES FETE	S – SRB05
Diamètre bache:	-		
Nombre de pompe	2		
Matériel utilisé	Chronoflow		
Matériel installé	OPTIFLUX 2000		

Exemple de poste équipé d'un débitmètre

Site : PR SAINT RAMBERT SALLE DES FETES - SRB05

Rappel équipement installé : Optiflux 2000

Fréquence de vérification sur site: Fréquence d'étalonnage : Dernière Vérification : Dernier étalonnage :

Equipement de contrôle installé par l'intervenant

Débitmètre : Chronoflow

Principe de mesure : Débitmètre Doppler à capteur externe

Equipement de contrôle installé par l'intervenant								
en m³	Mesure exploitant en m³	Mesure intervenant en m ³	Moyenne	Ecart en m³/moyenne	Ecart en %	Ecart admis / moyenne 10%		
Débitmètre Site	3,198	3,22	3,209	-0,011	-0,34%	Conforme		

Date et Heure	Index Appareil Contrôle	Index App	areil Site
28/09 10h50	0,00 m ³	5122,76 m³	0,00 m ³
28/09 14h51	3,22 m³	5125,96 m ³	3,20 m ³

Extrait du rapport du prestataire

Un seul débitmètre présente des écarts significatifs (PR ABR 05 les Abbéanches) et sera démonté et envoyé en réparation.

3.7. L'entretien du réseau

3.7.1. Le curage des réseaux

Le STEASA dispose d'un marché accord-cadre à bons de commande avec à l'entreprise BIAJOUX, qui est spécialisée dans le curage et pompage des réseaux.

Le curage préventif des réseaux est une activité suivie au STEASA, avec une surveillance particulière des secteurs sensibles.

L'activité mobilise un véhicule de curage pendant une semaine chaque mois (hors curage urgent ou curatif).

Commune	2016	2017	2018	2019	2020
AMBERIEU EN BUGEY	4701	2220	2132	4940	3940
AMBUTRIX	0	30	0	0	15
CHATEAU GAILLARD	0	200	395	460	100
DOUVRES	200	16	7	0	0
SAINT DENIS EN BUGEY	760	689	276	500	625
SAINT RAMBERT	1670	645	180	1160	50
TORCIEU	50	110	150	35	0
Curage total	7381ml	3910ml	3140ml	7095ml	4730ml

Récapitulatif des linéaires de réseau curés entre 2016 et 2020 pour le bassin versant de la STEP des BLANCHETTES

Des opérations de curage sont liées à la préparation de projets de travaux afin d'établir des diagnostics de réseaux par passage caméra.

Les interventions ponctuelles par camions hydrocureurs sur des branchements sous domaine public sont au nombre de 9 en 2020.

Des désobstructions manuelles par les agents du service sont également effectuées : 22 sur l'ensemble du territoire STEASA.

A noter un incident suite à une opération de curage de réseau : l'intervention a généré un reflux important dans une habitation ce qui a imposé une expertise assurance pour réparation des dommages au riverain concerné.

3.7.2. Le curage des postes de relèvement

Le bassin versant de la STEP de Château Gaillard dispose dorénavant de 29 postes de relèvement ou refoulement répartis sur 6 communes.

L'importance stratégique des postes est variable selon le positionnement ou le passage d'un obstacle naturel (Exemple : Albarine).

On notera en particulier l'importance des postes de la canalisation de transfert de SAINT-RAMBERT-EN-BUGEY/TORCIEU vers AMBERIEU-EN-BUGEY et le passage de l'Albarine à SAINT-DENIS-EN-BUGEY pour les effluents en provenance d'AMBUTRIX et SAINT-DENIS-EN-BUGEY.

La fréquence de curage des postes est dorénavant adaptée à la sensibilité des postes (de 1 à 3 mois en préventif).

Le poste situé en limite de Douvres et Ambérieu (PR-DVR-04) est particulièrement sollicité et nécessité un curage tous les 15 jours.



Poste de relèvement à PR-DVR-04 carrefour de l'aviation

Sur 2020, il n'y a eu aucune interruption de service du fait de la pandémie.

Le curage préventif des postes représente une dépense proche de 16000€ HT sur 2020.

3.8. La destination des sous-produits

Les déchets et effluents lourds sont gérés par la société Biajoux vers la station de traitement de Mâcon.

La gestion et conservation des bordereaux d'identification et de suivi des sous-produits d'assainissement sont assurées par le service.

3.9. Les Inspections Télévisées des réseaux

Les linéaires inspectés par caméra sont fonction soit des études et projets en cours, soit de diagnostics liés à des dysfonctionnements constatés.

Le tableau suivant indique les linéaires sur le périmètre en régie STEASA.

STEP	Longueur du réseau inspecté (m) 2016	Longueur du réseau inspecté (m) 2017	Longueur du réseau inspecté (m) 2018	Longueur du réseau inspecté (m) 2019	Longueur du réseau inspecté (m) 2020
AMBERIEU EN BUGEY	1392	680	1709	472	765
AMBUTRIX	0	0	0	0	0
CHATEAU GAILLARD	0	60	191	350	1670
DOUVRES	166	12	0	0	0
SAINT DENIS EN BUGEY	0	100	0	526	0
SAINT RAMBERT	268	100	264	0	0
TORCIEU	0	0	271	0	540
TOTAL	1825	952	2435	1348	2975

Récapitulatif des réseaux inspectés entre 2016 et 2020

Le STEASA dispose dorénavant d'une base importante d'inspections télévisées des réseaux qui lui permettent d'associer le critère « état du réseau » au programme global de réalisation.

3.10. La consommation électrique

Les consommations électriques générées par le fonctionnement du réseau d'assainissement sont directement liées à l'exploitation des postes de relèvement.

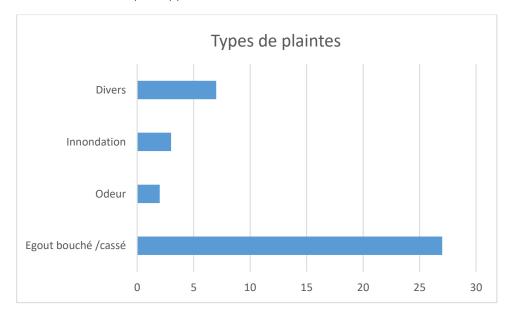
Le principal évènement consiste aux changements progressifs de compteurs pour des dispositifs Linky.

Commune	Poste	Adresse	Energie facturée kW/h	Montant TTC €
	PR-ABR-02	Rue Marius Berliet	509	246,79
Ambérieu en Bugey	PR-ABR-03	Avenue André Citroën	711	281,33
, unberied en boge,	PR-ABR-04	Chemin du Molard Joly	276	206,63
	PR-ABR-05	Les Abbéanches	230	202,38
	PR-CTG-01	Rue des Ravinelles	387	225,96
	PR-CTG-02	Rue du Seymard (ancienne step)	29263	5182,12
	PR-CTG-03	Rue de la poste (Bourg / Autoroute)	2359	594,92
Château Gaillard	PR-CTG-04	Route de Saint Maurice - D904	3182	675,61
Cinaceas Gainara	PR-CTG-05	ZA en Beauvoir	293	226
	PR-CTG-o6	Impasse Louis Bleriot / Lot Poizatière	775	291,91
	PR-CTG-07	Club des chiens	207	198,66
	PR-CTG-o8	Ravinelles- Portes du Bugey	675	275,85

	PR-CTG-09	ZAC Menie	411	230,15
	PR-DVR-01	Route D'Ambronay	3779	774,58
Douvres	PR-DVR-02	Route du Molard (commune D'Ambronay)	317	264,25
	PR-DVR-04	RD 1075 (l'aviation)	10779	1992,87
	PR-SDB-01	Rue du Stade / Lot le Clos de Saint Denis	320	162,43
	PR-SDB-02	Lotissement de la Balme	1232	730,12
Saint Denis En Bugey	PR-SDB-o ₃	Lotissement le Clos sous Varines	1341	381,88
	PR-SDB-04	Chemin du Buizin	205	197,62
	PR-SDB-05	Extrémité rue Jule Ferry	5269	1013,59
	PR-SRB-01	Lieu-dit Grange Neuve Les Jardins	140	349,29
	PR-SRB-02	Avenue de Savoie - Lieu-dit Pré Murat	4314	884,4
Saint Rambert en Bugey	PR-SRB-03	Quai Lucien Franc	10164	1904,7
	PR-SRB-04	Lieu-dit Grange Neuve	250	203,62
	PR-SRB-05	Rue de la Schappe	-166	140,48
	PR-TRC-01	RD1504 à l'aval du Bourg	17024	2996,23
Torcieu	PR-TRC-02	Lieu-dit Monferrand (rive gauche de l'Albarine)	15019	2621,04
	PR-TRC-03	RD1504 Limite communale de St Rambert en Bugey	5596	1017,11
		TOTAL	114861	24472,52

3.11. Les plaintes des usagers.

Sur 2020, 39 plaintes diverses et variées ont été répertoriées sur le périmètre du STEASA (32 sur le bassin versant). Ces chiffres sont stables par rapport à 2019.



La plupart concerne des branchements ou réseaux bouchés mais on distingue également des problématiques liées aux ruissellements et eaux pluviales, aux odeurs, aux problèmes de voisinage.

3.12. La gestion des apports au réseau

3.12.1. Stratégie générale sur le bassin versant

La stratégie arrêtée dorénavant par le STEASA pour la maîtrise des apports pluviaux est la suivante :

- Limiter les nouveaux apports d'eaux pluviales dans le réseau d'assainissement unitaire;
 Outre le fait de promouvoir les techniques alternatives de gestion des eaux pluviales, le STEASA a décidé de refuser tout nouvel apport dans les réseaux qu'il gère (zéro rejet).
- 2) Les opérations de déconnexion des eaux pluviales et de ruissellement du réseau unitaire sont privilégiées ;
- 3) Les extensions de réseaux sont systématiquement effectuées en mode séparatif;
- 4) La mise en séparatif des réseaux existants est réservée aux secteurs à prédominance rurale (Ambutrix, Torcieu, Ambronay) et éventuellement les têtes de bassin versant (ex : Quartier Tiret à Ambérieu en Bugey) ;
- 5) La restructuration des réseaux unitaires des centres urbains (Ambérieu en Bugey, Saint Denis) en mode séparatif n'est pas retenue en raison du faible rapport coût/bénéfice constaté pour ce type d'intervention lourde et contraignante. Force est de constater la présence de réseaux « pseudo-séparatif » même lorsqu'un réseau pluvial a été mis en place.

Dans ces conditions, l'information et l'intégration de la problématique de l'assainissement dans les projets d'urbanisme est à privilégier.

3.12.2. Les contrôles de branchements

Sur 2020, les contrôles de conformité des branchements sur le bassin versant d'Ambérieu en Bugey sont au nombre de 41 (59 en 2019).

10 non-conformités détectées.

Les non-conformités sont suivies par une obligation de raccordement ou de mise en conformité (suppression de dispositif individuel, mauvais branchement des eaux pluviales).

Les opérations de contrôles préalables à une vente immobilière ont été confiées à un prestataire depuis septembre 2014 et sont facturées aux demandeurs à prix coutants.

Les autres contrôles sont réalisés en régie.

3.12.3. Les instructions de permis de construire

Le service a été amené à instruire 84 dossiers de permis de construire sur le bassin versant des Blanchettes, en baisse par rapport à 2019 (98).

Seize avis défavorables en raison de dispositions insuffisantes sur l'assainissement et la gestion des eaux pluviales.

Le plus souvent, un complément de dossier suffit à aboutir à un avis favorable.

Les certificats d'urbanisme, déclarations préalables exemptés de PC et les divisions parcellaires ne sont pas comptabilisés.

3.12.4. Les industries raccordées

Le rejet d'effluents industriels dans le réseau d'assainissement collectif nécessite une autorisation préalable.

La mise en place de l'autorisation de rejet permet de garantir la protection du réseau d'assainissement, ainsi que le bon fonctionnement de la station malgré un rejet industriel.

Cette autorisation est complètement indépendante des autorisations préfectorales délivrées au titre des réglementations ICPE dont l'objectif est la protection de l'environnement. La collectivité n'est pas obligée d'accepter les eaux industrielles, mais dans le cas où elle les accepte, l'autorisation par arrêté est obligatoire (article L1331-10 du code de la santé publique).

Des prescriptions particulières ou une convention spéciale de déversement, complémentaire à l'autorisation de rejet, encadreront les modalités du rejet (type, valeurs seuil, procédure de d'autosurveillance, conséquences d'un dépassement de valeur, ...). C'est un contrat entre l'industriel et la collectivité afin de définir les responsabilités de chacun.

La rédaction de l'arrêté et de la convention se font en référence des textes et documents suivants :

- Le Code Général des Collectivités Territoriales et en particulier ses articles L.2224-8, L.2224-11 et 12
- Le Code de la Santé Publique et en particulier ses articles L.331-1, L.1331-10 et L.1337-2,
- Le Code de l'Environnement et notamment ses articles R.211-11-1, R.211-11-2, R.211-11-3,
- L'arrêté ministériel du 21 décembre 2007, modifié par arrêté du 16 mars 2001, relatif aux modalités d'établissement des redevances pour pollution de l'eau et modernisation des réseaux de collecte,
- L'arrêté du 21 juillet 2015 relatif aux systèmes d'assainissement collectif et aux installations d'assainissement non collectif, à l'exception des installations d'assainissement non collectif recevant une charge brute de pollution organique inférieure ou égale à 1,2 kg/j de DBO5,
- Le règlement du Service de l'Assainissement,
- Le règlement Sanitaire Départemental,
- Le rapport de résultats de la recherche de micropolluant dans les eaux usées brutes et traitées de la station de traitement des eaux usées de Château-Gaillard (Juillet 2019),
- La délibération du Comité Syndical n°43/2013 portant notamment approbation de la définition du taux de facturation des industriels.

Pour les principaux paramètres, les normes de rejet sont issues du règlement de service en vigueur :

Paramètres	Concentrations moyennes maximales sur 24h (mg/l)
Matières en suspension (MES)	600 mg/l
Demande chimique en oxygène (DCO)	1200 mg/l
Demande Biochimique en Oxygène (DBO₅)	400 mg/l
Azote Global	150 mg/l
Phosphore total	50 mg/l

La dilution de l'effluent est interdite. En aucun cas, elle ne doit constituer un moyen de respecter les valeurs fixées par la présente réglementation. Le flux rejeté devra être compatible avec le flux acceptable à la station d'épuration.

D'autres paramètres seront à analyser afin d'éviter les perturbations sur le traitement biologique de la station.

De plus, des matières telles que les hydrocarbures peuvent se retrouver dans les boues produites par la station, les rendant non conformes pour l'épandage, c'est un paramètre à contrôler également.

Les suivis du respect des prescriptions se font par une autosurveillance des établissements concernés.

Les établissements se répartissent en 3 catégories :

Catégorie	Signification
CRAD	Autorisation ou Convention de Rejet Assimilable Domestique
AAD	Arrêté d'Autorisation de déversement d'eaux usées non domestiques avec fiche de prescriptions techniques particulières
CSD	Arrêté d'Autorisation de déversement d'eaux usées non domestiques avec Convention Spéciale de déversement

La campagne de recherche de micropolluants réalisée en 2019 par SOCOTEC a permis d'identifier les micropolluants présents dans le réseau

- HAP Indéno(1,2,3-cd) Pyrène (1204)
- Octylphénol (1959) +OP10E (6370) + OP20E (6371)
- Atrazine (1107)
- Diurion (1177)
- Isoproturon (1208)
- Simazine (1263)
- 2,4MCPA (1212)
- Chlortoluron (1136)
- Oxadiazon (1667)
- Cuivre (1392)
- Zinc (1383)

Le rapport fait ressortir également de potentiels contributeurs sur des substances identifiées dans le diagnostic.

En ce sens, le STEASA continue de mener des actions de mise en place et/ou de renouvellement des autorisations et conventions spéciales en fonction du type d'établissement en intégrant la recherche des micropolluants chez les potentiels contributeurs.

Les principaux établissements suivis en 2020 sont les suivants.

Établissement	Type d'activité	Catégorie	État	Actions à mener
Biomae 320 RUE DE LA OUTARDE CHATEAU GAILLARD	Activités spécialisées, scientifiques et techniques diverses	• AAD	Arrêté notifié à la mairie de Château Gaillard le 21 février 2019 <i>Cf Annexe résultats analyse</i> <i>du 30/09/2020</i>	 Transmission des analyses des rejets par l'établissement 1 fois par an. Facturation de la redevance assainissement pour les eaux issues du forage.
Etablissements Philibert 11 rue Lucien Rosengard AMBERIEU EN BUGEY	Transport de personnes, vente et réparation de véhicules industriels	• CSD • ICPE.	Le dossier est en cours, les dernières analyses de 2019 ne permettent pas d'autoriser le rejet. Analyses programmées en février 2021	 Relancer le dossier, Finalisation de l'autorisation de rejet, Suivi des actions pour la réduction de la pollution générée par l'établissement.
Hôpital privé Ambérieu ZI en Pragnat Nord AMBERIEU EN BUGEY	Clinique privée	• CSD	Convention signée le 22 mai 2017, arrêté notifié à la mairie d'Ambérieu en Bugey le 03 mars 2017. Cf Annexe résultats d'analyses 16 novembre 2020	 Transmission des analyses des rejets par l'établissement 1 fois par an,
Farjas Beauvallet 659 avenue Léon Blum AMBERIEU EN BUGEY	Boucherie, négoce de viande	• CRAD	Convention signée le 09 octobre 2019, arrêté notifié à la mairie d'Ambérieu en Bugey le 02 octobre 2019. <i>Cf Annexe</i> résultats d'analyses Février et Juillet 2020	 Transmission des analyses des rejets par l'établissement 1 fois par an,
Régie des transports de l'Ain Rue des Frères Salvez ZAC en Point Bœuf AMBERIEU EN BUGEY	Transport de voyageur	• AAD	Arrêté notifié en mairie d'Ambérieu en Bugey le 16 novembre 2016 <i>Cf Annexe</i> résultats en attente de réception	 Transmission des analyses des rejets par l'établissement une fois par an.
Alpol 140 Rue Pasteur CHATEAU GAILLARD	Fabrication de parfums et de produits pour la toilette	• CSD	Relance en octobre 2019 pour prise de rendez-vous et relancer le dossier. Relance du dossier fin 2020 -En attente des analyses de rejet pour finaliser la convention	 Nettoyage du bac dégraisseur Nouvelles analyses Finalisation de l'autorisation de rejet.
INCINERIS 140 Rue Pasteur CHATEAU GAILLARD	Incinération de cadavre d'animaux familiers	AADICPE	Arrêté notifié en mairie de Château Gaillard le 22 février 2017 <i>Cf Annexe résultats</i> d'analyses 22 octobre 2020	 Transmission des analyses des rejets par l'établissement une fois par an.

En plus des suivis par établissement, des actions à l'échelle de zone d'activité sont menées.

En effet des identifications de rejets non domestiques sont réalisées lors de visites périodiques des réseaux.

Le STEASA engage progressivement une démarche de contrôle des effluents industriels mais il s'avère au préalable nécessaire de revoir les dispositions du règlement d'assainissement sur le sujet de manière à intégrer les dernières évolutions règlementaires.

Il existe bien évidement de nombreuses petites activités sur le territoire du bassin versant dont il serait utile de mieux contrôler les rejets mais les principales sont suivies (base aérienne).

Les installations de la SNCF, fortement présentent sur Ambérieu en Bugey, ne rejettent pas dans le réseau de la STEP.

À noter que la police des réseaux n'a pas été déléguée au STEASA, elle demeure donc de compétence communale.

Par ailleurs, les conditions progressivement imposées au gestionnaire du réseau (RSDE : surveillance des micropolluants, maitrise des débits par temps de pluie) obligent à la plus grande prudence quant à l'admission de nouveaux effluents industriels dans le réseau urbain.

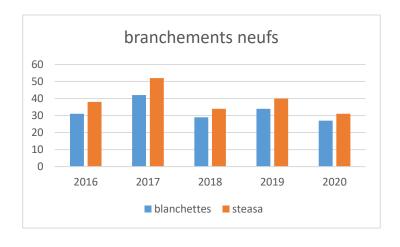
Il ressort des contrôles que la plupart des établissements relèvent du régime de l'Autorisation ou Convention de Rejet Assimilable Domestique.

4. Les interventions sur les réseaux

4.1. Les branchements neufs

Sur 2020, les branchements des particuliers et des immeubles collectifs réalisés par le STEASA sur le bassin versant d'agglomération sont au nombre de 27 (31 sur l'ensemble du STEASA).

Ce nombre est en baisse par rapport à 2019 ce qui n'est pas étonnant au vu du contexte sanitaire et de la baisse des permis de construire sur le territoire.



4.2. Les réparations/extensions de réseaux

Les petites interventions non programmées sur le réseau du bassin versant sont essentiellement des mises aux côtes et remplacement de tampons lors d'interventions sur des branchements défectueux.

Des interventions ponctuelles sont programmées également lorsqu'il y a détection d'intrusions d'eaux claires parasites dans le réseau.

Les interventions sur des branchements sont des réparations sous domaine public.

La mission du STEASA consiste également à accompagner les communes dans certaines opérations d'aménagement de voirie

COMMUNES	ADRESSE	TYPE DE PRESTATIONS	MONTANT FACTURE HT
SAINT RAMBERT EN BUGEY	165, rue Temporal	Reprise de branchement	922,45€
AMBERIEU EN BUGEY	Rue des Plattes	Reprise regard et branchements	4 580,77 €
AMBERIEU EN BUGEY	Avenue de la Libération	Reprise regard et branchements	7 706,98 €
SAINT RAMBERT EN BUGEY	2 place Montaigne	Reprise tampon	997,50€
AMBERIEU EN BUGEY	45 avenue de la Libération	Réparation en urgence réseau	18 756,27 €
AMBERIEU EN BUGEY	34 rue Bonnet	Reprise regard et branchements	6 778,97 €
AMBERIEU EN BUGEY	30 avenue de la Libération	Reprise tabouret de branchement	664,79€
AMBERIEU EN BUGEY	20b rue Démia	Création tabouret branchement	1 000,00 €
AMBERIEU EN BUGEY Rue Vermorel		Reprise tabouret de branchement	350,87€
AMBERIEU EN BUGEY 5, rue de la Résistance		Reprise Regard	858,73 €
AMBERIEU EN BUGEY	Rue de la Chapelle	Reprise Regard	743,75€
AMBERIEU EN BUGEY	208, rue de la République	Reprise tabouret de branchement	600,00€
AMBERIEU EN BUGEY	Rue Panhard	Reprise tampon	677,01€
SAINT DENIS EN BUGEY 29 rue Pasteur		Boite de branchement	1 100,00 €
SAINT RAMBERT EN BUGEY	Serrières route de Conand	Reprise de branchement	3 109,94 €
AMBERIEU EN BUGEY	Rue de la Chapelle	Reprise Regard	743,75 €

En 2020, l'activité sur les interventions ponctuelles a été soutenue (près de 50 000€ HT d'investissement)



Importante réparation av de la Libération à Ambérieu sur un collecteur structurant vétuste.

4.3. La gestion technique du réseau

4.3.1. Les interventions électromécaniques

Toutes les opérations de maintenance, d'entretien ou dépannage font l'objet d'une traçabilité et d'un suivi.

Les interventions réalisées en 2020 sont listées ci-dessous :

Commune	Localisation	Code PR	Date	Nature de l'intervention
Saint Denis en Bugey	Extrémité jules Ferry	SDB05	17/01/2020	Défaut pompe n°2 : contrôles électriques. Moteur en défaut d'isolement à la terre. Contrôle du bon fonctionnement des pompes vide cave car présence d'eau dans le poste : correct.
Toutes	Tous	steasa	20/01/2020	Intégration Topkapi sur nouveau PC, mise à jour du logiciel, intégration SG4000 et mise en service des Sofrel sur ce nouveau PC.
Château Gaillard	Route de Saint Maurice de Rémens	CTG04	30/01/2020	Défaut pompe n°1 : relevage et débouchage de celle-ci. Poste très sale.
Saint Rambert en Bugey	Avenue de Savoie	SRB02	30/01/2020	Défaut pompe n°1 : relevage de celle-ci : RAS. Contrôles électriques : pompe en défaut d'isolement. Prévoir son remplacement.
Saint Denis en Bugey	Extrémité jules Ferry	SDB05	31/01/2020	Défaut pompe n°2 : dépose de celle-ci pour envoi en réparation.
Ambérieu en Bugey	Ventouse Balmettes	Ventouse	12/02/2020	Remplacement joint de la ventouse et réparation tige inox. Remise en service correcte.
Saint Rambert en Bugey	Avenue de Savoie	SRB02	12/02/2020	Remplacement de la pompe n°1. Essais corrects
Château Gaillard	Rue du Seymard	CTG02	01/03/2020	Défaut dégrilleur : déblocage du peigne et remise en service de celui-ci.
Château Gaillard	Poizatière 2	CTG08	01/03/2020	Défaut sonde de niveau : nettoyage de celle-ci et acquit défaut
Saint Rambert en Bugey	Quai Lucien Franc	SRB03	05/03/2020	Défaut pompe de relevage n°2 et niveau très haut PR. Relevage et débouchage de celle-ci (ferraille coincée dans la roue).
Château Gaillard	Louis Blériot	CTG06	08/03/2020	Défaut temps trop long marche pompe n°2 : Contrôle fonctionnement, essais de réamorçage correct. A surveiller.
Saint Denis en Bugey	Extrémité jules Ferry	SDB05	13/03/2020	Contrôle du bon fonctionnement des pompes vide cave, suite présence d'eau dans le poste : correct mais la nappe rentre de façon trop importante dans le poste. Risque important de défaillance du moteur restant.
Château Gaillard	Louis Blériot	CTG06	13/03/2020	Défaut temps trop long marche pompe n°2 : retour des effluents pompés par la pompe n°1. Démontage du clapet anti-retour + nettoyage + élévation de la conduite de refoulement. A surveiller.
Château Gaillard	Louis Blériot	CTG06	21/03/2020	Défaut temps trop long marche pompe n°2. Mise à l'arrêt de la pompe n°2. Pose clapet à prévoir.
Saint Denis en Bugey	Extrémité jules Ferry	SDB05	26/03/2020	Défaut de débit pompe : Démontage de la pompe : présence de lingettes et de graisses. Passage du furet sur conduite amont par Biajoux Assainissement. Présence d'un gros caillou dans le DIP : prévoir son extraction.
Saint Denis en Bugey	Extrémité jules Ferry	SDB05	27/03/2020	Essais d'extraction de la pierre coincée dans le DIP : incorrects. Blocage de celle-ci dans le raccord de vidange avec un fils de fer.
Saint Denis en Bugey	Extrémité jules Ferry	SDB05	03/04/2020	Enlèvement de la pierre coincée dans le DIP, curage de l'ensemble de la conduite amont DIP jusqu'au DO (bouchée à 2 endroits). Démontage du clapet anti-retour aval : présence de cailloux bloquant celui-ci. Capteur de niveau HS, à remplacer. Marche du DIP par siphonnage.
Douvres	Route d'Ambronay	DVR01	04/05/2020	Défaut niveau très haut du poste et pas de pompes en fonctionnement : contrôle de l'automatisme : correct. Pas de défaut constaté.
Douvres	RD1075 Aviation	DVR04	07/05/2020	Défaut chien de garde : reset du sofrel et nettoyage des poires de niveau. Contrôle de l'automatisme correct.
Saint Rambert en Bugey	Quai Lucien Franc	SRB03	12/05/2020	Défaut niveau très du poste, 2 pompes en fonctionnement mais faible débit de refoulement. Relevage des pompes, contrôle et remise en service : correct
Château Gaillard	Rue du Seymard	CTG02	25/05/2020	Défaut dégrilleur : déblocage du peigne et remise en service de celui-ci.
Ambérieu en Bugey	Marius Berliet	ABR02	26/05/2020	Défaut pompe n°1 : relevage et débouchage de celle-ci. Forte usure de la roue
Château Gaillard	Club des chiens	CTG07	02/06/2020	Défaut pompage : acquittement et contrôle du bon fonctionnement : correct. Défaut dû à une coupure EDF.
Ambérieu en Bugey	Abbéanches	ABR05	04/06/2020	Défaut pompage + niveau très haut : remplacement de la poire de niveau bas défaillante.
Château Gaillard	Rue du Seymard	CTG02	17/06/2020	Défaut dégrilleur : déblocage de celui-ci + graissage des glissières
Ambérieu en Bugey	Marius Berliet	ABR02	03/07/2020	Remplacement des 2 pompes de relevage, ainsi que leurs chaines de levage. Essais corrects.
Château Gaillard	Rue du Seymard	CTG02	06/07/2020	Remise en service du débitmètre en sortie du poste de relevage, à la suite du remplacement du convertisseur.
Château Gaillard	Rue du Seymard	CTG02	10/07/2020	Modification du programme Sofrel pour mise en fonctionnement d'une deuxième pompe en cas de niveau haut du poste.
Saint Denis en Bugey	Extrémité jules Ferry	SDB05	17/07/2020	Remplacement de la sonde de niveau du DIP.
Dugcy			, 5., 2020	

Château Gaillard	Rue du Seymard	CTG02	06/08/2020	Défaut communication du Sofrel sur Topkapi. Déblocage carte SIM et remise en service correcte.	
Ambérieu en Bugey	Marius Berliet	ABR02	10/08/2020	Défaut des 2 pompes : acquit. Contrôle du bon fonctionnement du poste correct.	
Château Gaillard	Ravinelles	CTG01	11/08/2020	Défaut des 2 pompes : acquit. Contrôle du bon fonctionnement du poste correct.	
Château Gaillard	Route de Saint Maurice de Rémens	CTG04	28/08/2020	Défaut pompe n°2 : relevage et débouchage de celle-ci. Poste très sale et en charge. Réglage de la hauteur de la sonde piézométrique.	
Château Gaillard	ZAC le Menie et en Rignion	CTG09	01/09/2020	Défaut niveau très haut : poste à l'arrêt. Remise en mode automatique des pompes et remise en place de la poire de niveau bas.	
Saint Rambert en Bugey	Quai Lucien Franc	SRB03	02/09/2020	Présence de gros détritus dans le poste. Récupération de ceux-ci et contrôle de l'automatisme : correct.	
Ambérieu en Bugey	Step Allymes	step	03/09/2020	Remplacement du compteur de bâché, par un compteur mécanique.	
Saint Denis en Bugey	Buizin	SDB04	04/09/2020	Reprise du socle de l'armoire électrique pour étanchéité de celui-ci, afin d'éviter l'installation de rongeurs ou autre.	
Château Gaillard	Rue du Seymard	CTG02	24/09/2020	Contrôle du débit des pompes en fonctionnement individuel et en fonctionnement double.	
Château Gaillard	Route de Saint Maurice de Rémens	CTG04	26/09/2020	Défaut pompage : nettoyage de la sonde piézométrique et remise en service du poste. Essais corrects.	
Saint Rambert en Bugey	Quai Lucien Franc	SRB03	28/09/2020	Défaut de pompage : inversion du sens de rotation pour débouchage de celles-ci	
Château Gaillard	Route de Saint Maurice de Rémens	CTG04	03/10/2020	Défaut pompe n°2 : inversion de son sens de rotation et remise en service de celle-ci.	
Saint Rambert en Bugey	Quai Lucien Franc	SRB03	05/10/2020	Défaut pompe n°1 : relevage et débouchage de celle-ci. Remplacement de la poire de niveau marche une pompe.	
Château Gaillard	ZAC le Menie et en Rignion	CTG09	06/10/2020	Défaut pompage : acquit et contrôle automatisme : correct.	
Saint Rambert en Bugey	Quai Lucien Franc	SRB03	06/10/2020	Défaut de débit des pompes de relevage : démontage et nettoyage des clapets anti-retour, réamorçage des pompes.	
Ambérieu en Bugey	Ventouse Balmettes	Réseau	06/10/2020	Démontage de la ventouse défectueuse pour envoi en réparation et installation d'une plaque pleine en provisoire.	
Torcieu	Pont Riom	TRC03	07/10/2020	Défaut pompage. Remplacement de la poire NB.	
Château Gaillard	Route de Saint Maurice de Rémens	CTG04	07/10/2020	Défaut pompe n°2 : relevage et débouchage de la pompe n°2	
Saint Rambert en Bugey	Avenue de Savoie	SRB02	10/10/2020	Défaut pompe n°1 et n°2 : réinitialisation contrôleur de phases. Contrôle du bon fonctionnement correct.	
Château Gaillard	ZAC le Menie et en Rignion	CTG09	15/10/2020	Défaut pompage : vérification automatisme et reset du Sofrel.	
Saint Rambert en Bugey	Quai Lucien Franc	SRB03	16/10/2020	Relevage et débouchage de la pompe n°1 et n°2. Démontage et nettoyage des clapets anti-retour. Réamorçage des pompes	
Château Gaillard	Rue du Seymard	CTG02	18/10/2020	Défaut tension EDF : réenclenchement du disjoncteur et contrôles électriques : correct	
Château Gaillard	ZAC le Menie et en Rignion	CTG09	18/10/2020	Défaut pompage : vérification automatisme et reset du Sofrel.	
Château Gaillard	Route de Saint Maurice de Rémens	CTG04	23/10/2020	Défaut pompe n°2 : inversion de son sens de rotation et remise en service de celle-ci.	
Ambérieu en Bugey	Abbéanches	ABR05	23/10/2020	Défaut pompage : nettoyage de la sonde de niveau et reset du Sofrel. Essais corrects	
Saint Denis en Bugey	Réseau refoulement	SDB02	28/10/2020	Démontage ventouse conduite de refoulement du poste SDB02 pour curage de la conduite.	
Saint Rambert en Bugey	Avenue de Savoie	SRB02	29/10/2020	Défaut pompage : acquit et contrôle automatisme : correct. Coupure EDF	
Château Gaillard	Route de Saint Maurice de Rémens	CTG04	30/10/2020	Défaut pompe n°2 : relevage et débouchage de celle-ci	
Torcieu	Pont Riom	TRC03	30/10/2020	Défaut temps trop long marche pompe n°2 : essais de débouchage électrique de la pompe : incorrects	
Torcieu	Montferrand	TRC02	30/10/2020	Défaut pompe n°2 : relevage et débouchage de celle-ci	
Château Gaillard	Rue du Seymard	CTG02	31/10/2020	Défaut tension EDF : réenclenchements du disjoncteur EDF. Pas de défaut apparent.	
Château Gaillard	Rue du Seymard	CTG02	02/11/2020	Défaut tension EDF : réenclenchements du disjoncteur EDF. Pas de défaut apparent.	
Château Gaillard	Ravinelles	CTG01	02/11/2020	Défaut pompage et niveau très haut : défaut par suite de passage entreprise Biajoux, pompes à l'arrêt. Réinitialisation Sofrel.	
Château Gaillard	Rue du Seymard	CTG02	03/11/2020	Défaut tension : mise à l'arrêt d'une pompe pour essai. Défaut provenant peut-être du compteur Linki	
Torcieu	Pont Riom	TRC03	05/11/2020	Défaut temps trop long marche pompes 1 et 2 : contrôle de l'automatisme et réglage de la poire de niveau bas.	
Saint Rambert en Bugey	Avenue de Savoie	SRB03	09/11/2020	Défaut 2 pompes suite coupure EDF : acquit du défaut et vérification du bon fonctionnement correct.	
Torcieu	RD1504, aval bourg	TRC01	10/11/2020	Défaut 2 pompes et niveau très haut PR : acquit du défaut et réinitialisation du Sofrel. Vérification du bon fonctionnement correct.	
Douvres	Route d'Ambronay	DVR01	26/11/2020	Défaut pompe n°2 : relevage et débouchage de celle-ci. Chaussette	
- 5055	,		27/11/2020	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	
Douvres	Route d'Ambronay	DVR01	2//11/2020	Delaut politipe il 2. Televage et debouchage de celle-ci. Branche	

Saint Rambert en Bugey	Quai Lucien Franc	SRB03	04/12/2020	Défaut Sofrel : recherche de panne. Carte alimentation déconnectée. Remise en place et essais corrects.
Château Gaillard	Rue du Seymard	CTG02	13/12/2020	Défaut dégrilleur : nettoyage de la grille car présence de morceaux de bois. Graissage des glissières.
Château Gaillard	Route de Saint Maurice de Rémens	CTG04	14/12/2020	Défaut pompe n°2 : relevage et débouchage de celle-ci.
Saint Denis en Bugey	Clos sous Varines	SDB03	25/12/2020	Défaut poste de relevage : réenclenchement du disjoncteur EDF. Contrôle du bon fonctionnement correct.
Saint Denis en Bugey	Clos sous Varines	SDB03	29/12/2020	Relevage et débouchage de la pompe n°2. Remise en place de la barre de guidage de cette pompe.
Château Gaillard	Rue du Seymard	CTG02	31/12/2020	Défaut dégrilleur : nettoyage glissière et réglage du capteur de position. Essais corrects

A cela s'ajoute les interventions préventives dans le cadre des tournées régulières.

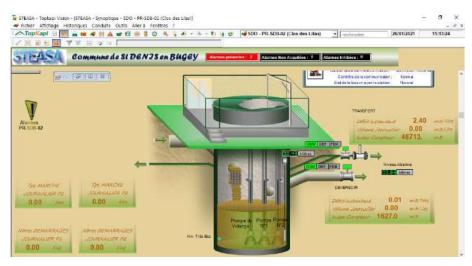
Les coûts des interventions électromécaniques (préventif et curatif) sur l'ensemble des installations du STEASA sont de l'ordre de 65 000 € TTC compris les prestations d'astreintes.

4.3.2. La télégestion

La télégestion est maintenant opérationnelle depuis plusieurs années et permet de déceler et intervenir rapidement sur les éventuels dysfonctionnements.

- Logiciel de télégestion sur un poste central dédié : Topkapi dont la capacité a été augmentée à 20000 variables.
- Tous les postes de relèvement et les déversoirs instrumentés sont dorénavant reliés au système Topkapi ainsi que deux stations de traitement Macrophytes.
- Redondance des alarmes sur le dispositif d'astreinte.
- Les débitmètres mis en place aux points stratégiques du réseau sont également reliés à la nouvelle télégestion.
- Tous les postes de relèvement ont été équipés d'un système de transmission GPRS.

En 2020, le nouveau poste de Saint Denis en Bugey (PR-SDB- 02) a été relié au système (projet du plan d'actions chapitre 6.2) ainsi que les postes de Salaport et Côte Savin.



Le poste central de télégestion a été renouvelé ce qui a induit des interventions de réinstallation et de mise à jour.

Il a fallu également rendre le système compatible avec les nouveaux postes locaux de type S4W SOFREL mise en place sur les nouveaux postes de St Denis, l'Abergement et Ambronay.

Le dispositif logiciel SG4000 a été mis en place à cet effet.

4.3.3. Les incidents remarquables sur le réseau

En 2020, pas d'incident particulier ayant nécessité la transmission d'une fiche d'information à la DDT.



Les Postes de pompage de la ligne St Rambert Torcieu Ambérieu : PR-TRC-01

Le seul signalement concernait les travaux de modernisation du déversoir des Ravinelles (DO6-ABR03) qui ont obligé à rendre inopérant le système de comptage des déversements sur 19 jours mais en période de quasiabsence de précipitations.

Le fonctionnement du PR-SDB-05 (DIP St Denis) pose régulièrement des problèmes car les pompes peuvent être noyées lors des remontées de nappes de l'Albarine.

Les dysfonctionnements ne génèrent toutefois plus de rejet sans traitement au milieu naturel, contrairement aux années précédentes, du fait que les effluents sont alors repris à l'amont par le nouveau poste PR SDB 02.

5. Les opérations d'investissement sur le bassin versant

SUR L'ENSEMBLE DU BASSIN VERSANT D'AMBERIEU EN BUGEY

Etablissement d'un plan d'actions global pour la conformité réglementaire du système assainissement



Le plan d'actions global (STEP et Réseaux) retenu a été validé par le comité syndical en juin 2017 et présenté aux services de l'État en charge de la police de l'eau le 19/06/2017.

Il montre la volonté du syndicat de s'inscrire dans une stratégie pluriannuelle d'investissement avec la meilleure efficience possible vis-à-vis de l'environnement et des objectifs de conformité réglementaire.

En 2019, il a été décidé d'intégrer en actions prioritaires 3 opérations initialement prévues dans un second temps (en rouge ci-dessous).



Les projets 1, 2 et 7 engagés sur 2019, sont pleinement réalisés en 2020

Le STEASA continue également d'accompagner les communes dans leurs projets.

5.1. Bassin de stockage restitution des Ravinelles à Château Gaillard



L'objectif de cette opération est la réduction des déversements au milieu naturel et l'optimisation du transfert des eaux générées par l'antenne SUD du réseau vers la station de traitement des eaux usées de Château-Gaillard.

Une modélisation à l'échelle du bassin versant a permis de confirmer l'implantation d'un bassin de stockage de 1 800 m³ au niveau du déversoir d'orage DO-ABR-3.

Le bassin d'orage est de type à piste et muni de clapets de chasse pour le nettoyage automatique du bassin à chaque sollicitation.

La gestion du remplissage et/ou de vidange du bassin est assurée par un débitmètre ultrason dans la canalisation de transfert vers la STEP des Blanchettes permettant de mesurer le débit global (collecteur NORD et SUD).

Les ouvrages et locaux sont désodorisés par une installation par filtre à charbon actif.

La mise en service a été effective en Août 2020 malgré la pandémie.



Bassin des Ravinelles en octobre 2020

Le système de mesure et de régulation est relativement complexe et nécessite des mises au point complémentaires qui ont retardé la réception définitive.

L'exploitation du site a été confiée à la société Aqualter.



Vue intérieure du bassin de rétention restitution

5.2. Station de refoulement du droit du DO-SDB-01, Saint Denis en Bugey.

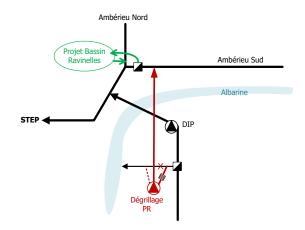


Le déversoir DO-SDB-01 est situé à l'extrémité de l'antenne structurante Ambutrix - Saint Denis.

Il s'agit d'un ouvrage problématique avec de fréquentes surverses et un risque d'intrusions des eaux de l'Albarine dans le réseau lors des crues.

Le volume conservé est transféré dans un collecteur Ø300 mm vers une station de refoulement type DIP dont la canalisation franchit l'Albarine par siphon.

Le projet a consisté à créer une station de pompage permettant la reprise d'une partie des surverses du DO pour respecter les exigences réglementaires et leur transfert vers le futur bassin d'orage des Ravinelles. Au regard de la modélisation réalisée par Hydratec en 2016, la capacité de pompage retenue est de 300 m³/h.



Principe schématique des aménagements

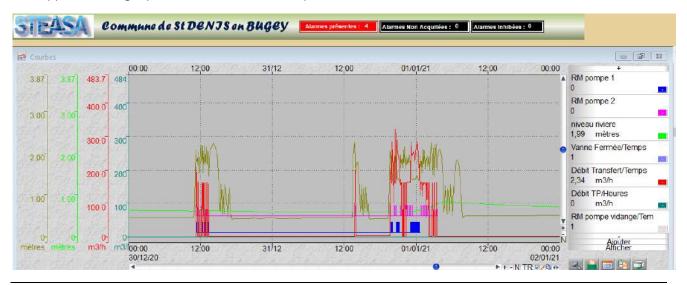


Construction de la canalisation de refoulement 2019-2020

Depuis mars 2020, le déversoir instrumenté initialement intitulé DO SDB 01 n'est plus un déversoir vers le milieu naturel mais une surverse du réseau dans le poste de refoulement qui transfère les effluents de temps de pluie vers le collecteur sud d'Ambérieu.

Le nouveau déversoir DO SDB 01 est dorénavant le trop plein du poste de refoulement lorsque le niveau de l'Albarine le permet.





Courbes de fonctionnement du poste de St Denis du 30/12/2020 au 01/01/2021

5.3. Mise en séparatif de la rue Henri Jacquinod à Ambérieu en Bugey.



Le passage en séparatif de ce tronçon a permis de supprimer des rejets d'eaux usées au petit gardon (suppression du DO-ABR-05) et donc de limiter les apports temps de pluie sur le réseau aval séparatif et arrivant à la station d'épuration des Blanchettes.

Ce projet est en lien avec le projet de bassin tampon de la Croix St Georges dont il est une mesure compensatoire pour limiter les impacts sur la ligne d'eau aval (cf étude Hydratec).



Travaux de construction du réseau EU en centre-ville

La réception des travaux a été effectuée en janvier 2020 et toutes les réserves levées en mars2020.

Par rapport au budget prévisionnel, le bilan de l'opération s'établi à 122 000€ HT.

5.4. Bassin Tampon de la Croix St Georges à Ambérieu

Construction d'un bassin tampon site de la Croix saint Georges BASSIN DE RETENTION Sur REEAU UNIVARIE Modification déversoir d'orage DO - ABR-02 Alimentation gravitaire du bassin, vidange gravitaire à débit limité.

Le déversoir d'orage DO-ABR-2, rue Henri Dunant, sur la commune d'Ambérieu-en-Bugey faisait partie des secteurs défaillants détectés lors de deux campagnes de mesures en 2016 et 2018. Les résultats de la modélisation hydraulique ont en effet mis en évidence des déversements fréquents et importants en ce point spécifique.

Les objectifs prioritaires du STEASA concernant cette opération sont les suivants :

- Une suppression des déversements pour une pluie de retour mensuelle ;
- Une limitation de la mise en charge des réseaux avals ;
- Une alimentation et une restitution du BSR de façon gravitaire ;
- Améliorer la qualité des rejets et la préservation du milieu récepteur ;
- Assurer la continuité des écoulements pendant les travaux ;
- Optimiser le coût global de l'opération, coûts d'investissement et coûts d'exploitation ;

Vue perspective du futur ouvrage

Total opération : 1,2 M € HT environ



Le projet a mobilisé l'énergie du service en 2020 pour obtenir le permis de construire, établir le dossier administratif de déclaration « loi sur l'eau » et lancer la consultation d'appel d'offres.

Les travaux proprement dits ont pu débuter en Novembre 2020.





Terrassements et fondations Janvier-Février 2021

5.5. Les autres travaux 2020 sur le réseau

5.5.1. Extension de réseau Chemin des Vêpres à Torcieu



Les objectifs de cette extension de réseau étaient :

- La création d'un réseau capable de collecter les eaux usées des habitations existantes situées dans un périmètre de protection de captage.
- La mise en conformité par rapport au schéma directeur d'assainissement et aux DUP des exploitants d'eau potable, par la création d'un réseau de collecte et de transfert des eaux usées étanche,
- La suppression des rejets au milieu naturel des constructions existantes.

Les travaux se sont déroulés en mars-avril 2020, période de confinement strict.

La maitrise d'œuvre a été assurée par les techniciens du STEASA.

5.5.2. Les travaux « opérations globalisées »

Il s'agit de travaux qui portent sur l'ensemble du patrimoine du STEASA et qui sont destinés à maintenir et améliorer la qualité du service.

L'enveloppe financière est maintenue au niveau des années précédentes.



Extension en polypropylène 200mm Enfouissement des réseaux secs en lien avec la commune. Travaux dans la roche Coût des travaux 12000€ HT Réalisation décembre 2020

Petite extension de réseau de 55ml, dans une impasse de Serrières à STR Rambert en Bugey

6. Les Etudes opérationnelles en 2020 sur le système des Blanchettes

6.1. Cormoz à Château Gaillard

Le déversoir DO-CTG-04 est situé sur le territoire de Château Gaillard à 140 m en amont de l'ancienne station d'épuration de Cormoz.

Les études d'avant-projet menées en 2019 ont établi que de nombreuses contraintes ne permettent pas de réaliser un ouvrage type BSR dans des conditions économiquement acceptables.

- Nappe phréatique active qui conduit à l'obligation d'un système de pompage conséquent pendant la phase travaux, et oblige à des autorisations administratives disproportionnées.
- Présence en zone rouge du PPRI
- Distance de construction à respecter par rapport aux voiries (PLU)
- Zone Natura 2000

L'estimation des travaux dépasse 1.3M€ HT ce qui, rapporté au volume de stockage du bassin, est excessif. Une étude des rejets au Seymard a été lancée afin de mieux quantifier les besoins.

La pluviométrie notable du dernier trimestre 2020 a permis d'enregistrer des rejets au milieu naturel pour des évènements pluvieux significatifs

Les résultats sont en cours d'analyse.

6.2. Etude de desserte d'une zone hôtelière à Ambronay

Le projet comprend :

- 2 hôtels en R+3, dont 1 comprenant un espace séminaire au RdC; surface de plancher de 5500m² au total
- 1 centre de détente/SPA ; surface de plancher de 413m²
- 2 restaurants en simple RdC; surface de plancher de 860m² au total.

Le réseau d'assainissement ne passe pas à proximité du projet, une extension de réseau d'environ 230m, ainsi que la création d'une station de relevage sera nécessaire.

La commune d'Ambronay a demandé au STEASA une étude de raccordement sur le système d'assainissement d'Ambérieu.

La suite à donner au projet dépendra du contexte économique et sanitaires et des autorisations requises pour le promoteur de l'opération.

Les travaux sur domaine public seront sous maitrise d'ouvrage du STEASA sous réserve d'une prise en charge financière totale par le bénéficiaire.



Sur 2020, une étude préliminaire a été élaborée en maitrise d'œuvre interne.

6.3. Mise en séparatif du centre Bourg d'Ambutrix



Ce projet a été relancé en collaboration avec la commune (projet 4 du plan d'actions) et actualisé.

Le dossier Loi sur l'eau a été élaboré et un récépissé de déclaration a été fourni par la préfecture.

Le marché de maitrise d'œuvre a été attribué et les travaux sont envisagés pour 2022.



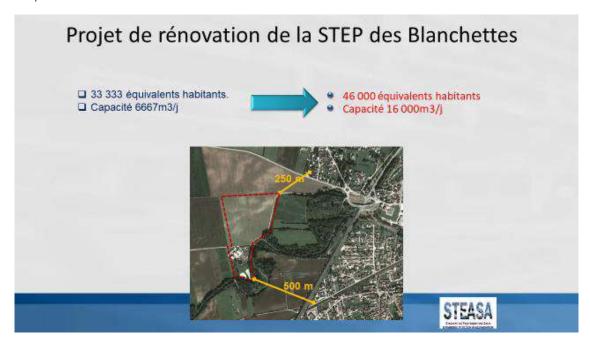
Déversoir dans le Buizin à Ambutrix

6.4. Programme de construction d'une nouvelle station de traitement

Une étude de faisabilité a permis de définir les besoins de l'agglomération à 30 ans.

La solution retenue par le STEASA, après études des différents scénarii, a consisté en une reconstruction totale de la station d'épuration sur un site proche situé en dehors de la zone inondable de l'Albarine.

Un programme précis a été élaboré et une consultation des maitres d'œuvre a été engagée en 2019, des terrains ont été acquis.



La procédure a été annulée compte tenu de la modification de la carte d'aléa inondation dans le secteur.

Les terrains envisagés ont en effet été placés par les services de l'Etat en zone d'alea fort alors que le site de l'ancienne station se trouve dorénavant en grande partie en zone blanche car remblayée.

Le programme de réalisation est donc totalement à revoir avec plusieurs alternatives :

- Une réalisation hors zone inondable mais très éloignée du site actuel et donc des arrivées de réseaux, avec une emprise foncière nouvelle à acquérir.
- Une reconstruction sur le site actuel mais avec un phasage très complexe.
- Une implantation sur le site initialement envisagé, mais soumis à l'aléa inondation risque moyen et impliquant donc des mesures compensatoires.

La planification et les coûts seront fortement impactés par cette situation nouvelle qui impose une reprise de l'ensemble des études préalables.

En 2020, comme annoncé, une étude spécifique a été réalisée afin de comparer les différents sites possibles d'implantation dans le secteur.

Les conclusions ont été présentées à la DDT mais à ce jour aucun avis n'a été donné.

La commune de Château Gaillard a également été consultée.

7. Le fonctionnement de la station d'épuration "Les Blanchettes"

Après une procédure d'appel d'offres en 2017/2018, la société Aqualter a été choisie pour assurer l'exploitation dans le cadre d'un marché de prestations de service, plus encadré par la maitrise d'ouvrage, pour une durée de 4 ans avec possibilité de reconduire le marché, pour une première période de 2 ans et éventuellement pour une seconde période limitée à 2 ans. Les études diagnostics montrent que la capacité hydraulique maximale de l'ouvrage est atteinte par temps de pluie.

La station d'épuration

_a station d'épuration des Blanchettes a été mise en service en mar<mark>s 199</mark>3.

Cette unité de traitement est composée d'une filière de traitement biologique par boue activée et d'un atelier de traitement des boues capable de traiter 33 300 EH.

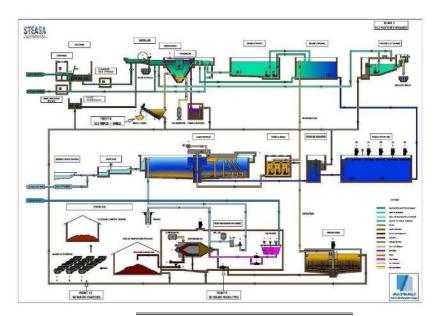
Les capacités maximums de traitement définies lors de la construction et par paramètre sont les suivantes :

DBO5 : 2 000 kg/ jour DCO : 4 267 kg/ jour MES : 2 200 kg/ jour NGL : 267 kg/ jour

Débit journalier : 6 667 m3 Débit de pointe : 800 m3/h

Débit de référence 2020 : 10 174 M3/J

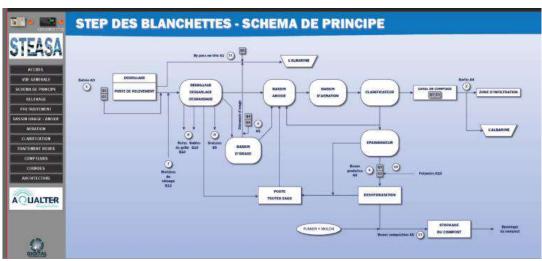
Les effluents traités sont rejetés dans le milieu naturel de l'Albarine, affluent qui se rejette dans la rivière d'Ain.



Le synoptique de la station d'épuration



Le clarificateur



Le schéma de principe issu de la supervision de la station

La station d'épuration et son réseau associé

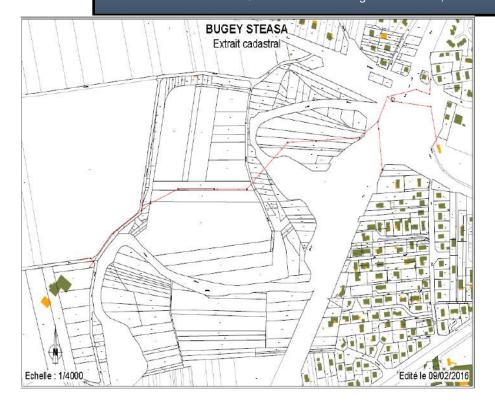
En pratique, les différentes améliorations survenues au fil du temps ont modifié les caractéristiques de départ (poste de relèvement en 2013, déshydratation et compostage en 2008...).

Le réseau de collecte

Le réseau intégré au périmètre d'exploitation de de la STEP des Blanchettes mesure 1030 mètres en DN **800** béton.

Il est jalonné de 12 regards visitables le long de son tracé.

Ce réseau date de l'âge de la station, à savoir de 1993



ACHALTER

En rouge, le tracé du fin réseau collectant les eaux usées du bassin versant des Blanchettes, et arrivant jusqu'à la station

En 2020, ce réseau a fait l'objet d'un curage complet

STEP DE AMBRONAY



STEP DES BLANCHETTES (AMBERIEU

SUPERVISION DES STATIONS DE TRAITEMENT DES EAUX USEES DES COMMUNES DE AMBERIEU ET AMBRONAY

Arrivée des effluents à la station

7.2. Les volumes d'eau traités

Les volumes d'eau traités

Définition

d'épuration dépend de l'adéquation entre les volumes d'effluents collectés et la capacité de la station.

conséguent une altération de la qualité du

Capacité de l'ouvrage

filière de traitement est de 6 667 mètres **cubes** par jour selon le constructeur à l'origine.

Le volume journalier de référence est de 10174 mètres cubes

capacité de traiter correctement les effluents.

Les données 2020

Volume collecté :1 498 583 m3 Volume traité : 1 447 099 m3/an sortie STEP

Volume moyen traité : 3 898 m3/J Charge hydraulique : 58

Volume maximum entrée STEP : 15 959 m3/J

Volume by-pass: 42 383 m3/an Nombre de jours dépassant le débit nominal station: 27 jours

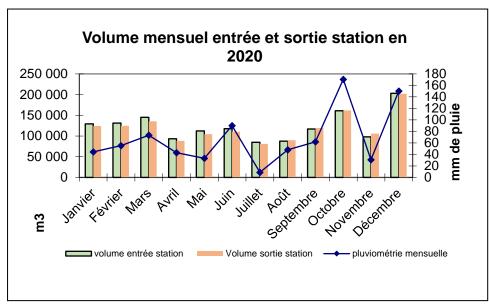
Nombre de jours dépassant le débit de référence station : 19 jours.

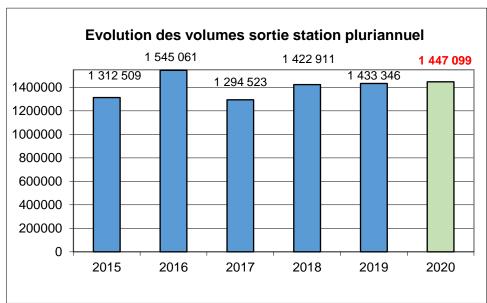
Nombre de jours avec déversements : 59

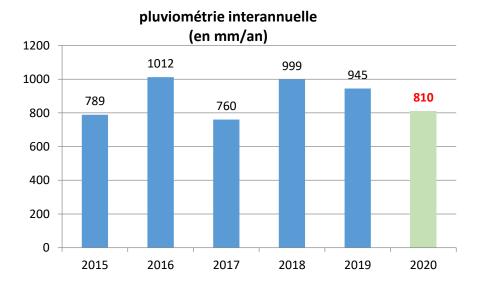
Volume moyen journalier / déversement : 803 m3/j

Les volumes en sortie station sont en augmentation de 0.73 % par rapport à l'année 2019.

L'année 2020 témoigne d'une forte sensibilité du réseau aux eaux pluviales nuisibles au fonctionnement de l'installation compte tenu du volume déversé sur les 3 derniers mois de l'année.







7.3. Les volumes déversés en tête de station

<u>Les volumes du déversoir</u> entrée station

Les volumes déversés par ce canal sont issues d'arrivées trop importantes d'effluents en tête de station. En effet, la capacité de relevage est de 800 m3/h. Au-delà, les effluents sont envoyés directement à l'Albarine, via le by-pass d'entrée station.

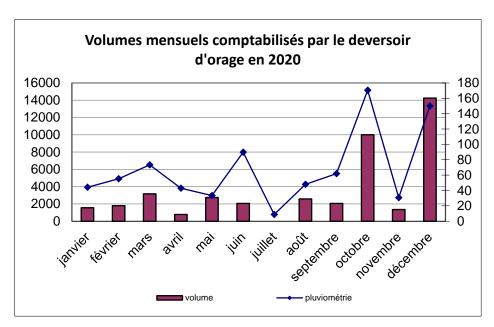
<u>Les volumes du trop-plein</u> <u>bassin d'orage</u>

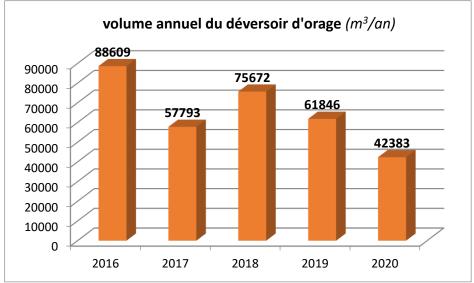
Pour rappel, la capacité de traitement de la station est de 530 m3/h. Le surplus de débit est envoyé dans le bassin d'orage, qui possède une capacité de stockage de 700 m3. Une fois que ce stockage est plein, les effluents prétraités sont également envoyés à l'Albarine via le déversoir d'orage.

On constate en 2020 **une baisse de 32** % du volume déversé par le canal de bypass de la station par rapport à 2019.

Le débit de référence fixé par la DDT pour 2020 est : 10 174 m3/j

Nombre de jours dépassant le débit de référence station : 19 jours.





7.4. Auto-surveillance règlementaire

<u>Les résultats des analyses des</u> <u>effluents traités</u>

Éléments de dimensionnement

Les éléments de dimensionnement donnés par l'arrêté préfectoral correspondent aux capacités maximales de l'installation. En théorie, la station d'épuration des Blanchettes n'est pas conçue pour traiter les effluents au-delà de ces charges de pollution.

Autosurveillance

Le contrôle des dispositifs d'autosurveillance a été effectué le 10 octobre 2020 par l'entreprise APAVE. Le rapport transmis démontre un bon fonctionnement des organes servant à l'autosurveillance, ainsi qu'un bon suivi de ces appareils, selon les préconisations du Manuel d'autosurveillance.

Normes de rejet

L'arrêté d'autorisation de rejet impose des normes à tenir en concentration ou en rendement journalier.

Dans certains cas le respect des normes est calculé sur la moyenne annuelle des résultats.

(Phosphore et azote)

Règles de tolérance

Un nombre maximal de 5 échantillons non conformes est toléré suivant les règles fixées par l'arrêté du 07 juillet 2015, Annexe 3 Tableau 8

STEP DES BLANCHETTES – ELEMENTS DE DIMENSIONNEMENT			
Capacité nominale	33 300	EH	
Charge DBO5	2 000	kg/j	
Charge DCO	4 267	kg/j	
Charge MES	2 200	kg/j	
Charge NGL	267	kg/j	
Débit nominal	6 667	m3/j	

L'arrêté d'autorisation de rejet fixe le nombre d'analyses à réaliser dans l'année, ainsi que les paramètres à analyser.

Le nombre d'analyses est fixé à 52 par an pour les paramètres à analyser suivants :

- MES : Matières en suspension.
- DBO5 : Demande Biologique en Oxygène à 5 jours.
- DCO : Demande Chimique en Oxygène.

Le nombre d'analyses est fixé à 12 par an pour les paramètres à analyser suivants :

- NGL: Azote global.
- NH4: Azote ammoniacal.
- No2: Nitrite
- No3: Nitrate

STEP DES BLANCHETTES - NORMES DE REJET				
Concentration Paramètres limite au rejet Condition (mg/l)			Rendement (%)	
DBO5	25	ou	80	
DCO	90	ou	75	
MES	30	ou	90	
NGL	15	ou	70	
Pt	2	ou	80	

Paramètres	Concentrations maximales selon arrêté du 21 juillet 2015 (valeurs rédhibitoires)
MES	85 mg/l
DBO5	50 mg/l
DCO	250 mg/l

7.5. La DBO5

La DBO5

La Demande Biologique en Oxygène représente la quantité d'oxygène nécessaire pour oxyder les matières organiques biodégradable par voie biologique. (Via des bactéries)

Norme de rejet

La concentration maximale admise au rejet est de 25 mg/l ou 80 % de rendement, suivant l'arrêté de juillet 2015.

La station est conçue pour traiter une charge de DBO5 maximale de **2000 kg** par jour.

Performances

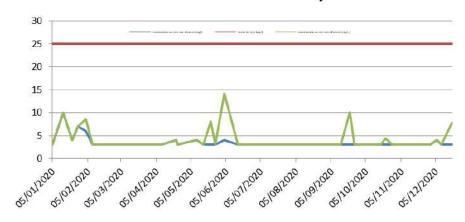
Sur les 52 analyses réalisées, 52 sont conformes aux normes de rejet imposées par l'arrêté ministériel de juillet 2015.

Taux de conformité en DBO5 : 100%

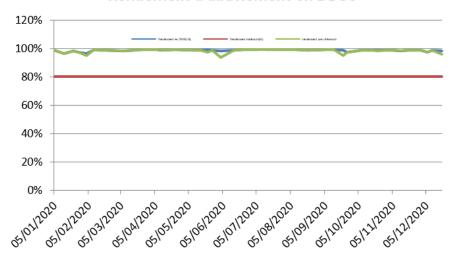
Charge moyenne: 951 kg/j

Charge actuelle moyenne : 47%
Rendement moyen : 99%
Concentration moyenne au rejet avec
déversoir : 3 mg/L

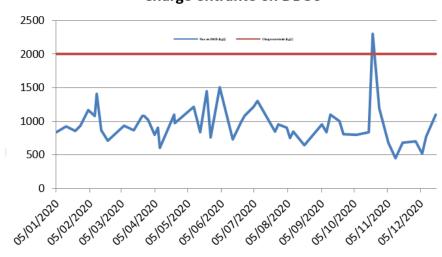
Concentration en DBO5 au rejet



Rendement d'abattement en DBO5



Charge entrante en DBO5



7.6. **La DCO**

La DCO

La Demande Chimique en Oxygène représente quasiment tout ce qui est susceptible de consommer de l'oxygène dans l'eau.

Norme de rejet

La concentration maximale admise au rejet est de 125 mg/l ou 75% de rendement, suivant l'arrêté de juillet 2015.

La station est conçue pour traiter une charge de DCO maximale de **4267 kg par** jour.

Performances

Sur les 52 analyses réalisées, 52 sont conformes aux normes de rejet imposées par l'arrêté ministériel de juillet 2015.

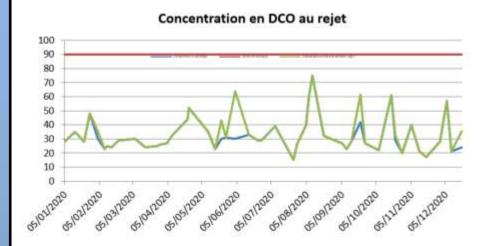
Taux de conformité en DCO : 100%

Charge moyenne: 2 448 kg/j

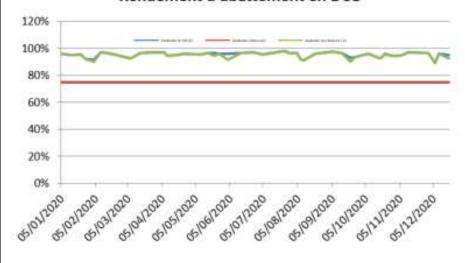
Charge actuelle : 57%

Rendement moyen : 95%

Concentration moyenne au rejet : 32 mg/L



Rendement d'abattement en DCO





7.7. **Les MES**

Les MES

La notion de matière en suspension, ou MES, désigne l'ensemble des matières solides insolubles visibles à l'œil nu présentes dans un liquide.

Plus une eau en contient, plus elle est dite turbide

Norme de rejet

La concentration maximale admise au rejet est de 30 mg/l ou 90 % de

La station est conçue pour traiter une charge de MES maximale de 2200 kg par

jour.

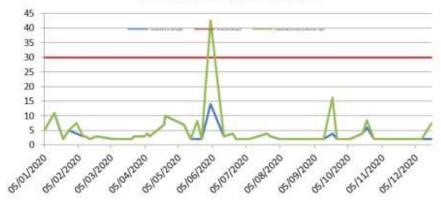
Performances

Sur les 52 analyses réalisées, 52 sont conformes aux normes de rejet imposées par l'arrêté ministériel de juillet 2015.

Taux de conformité : 100%

Charge moyenne: 1 131 kg/j
Charge actuelle: 51%
Rendement moyen: 99%
Concentration moyenne au rejet: 3mg/L

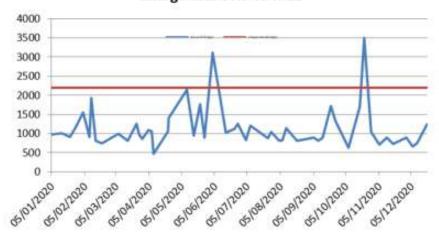
Concentration en MES au rejet



Rendement d'abattement en MES



Charge entrante en MES



7.8. **Le NGL**

Le NGL

L'azote global ou NGL quantifie la quantité de pollution azotée d'un effluent

Norme de rejet

La concentration maximale admise au rejet est de **20 mg/l ou 80 %** de rendement, si zone d'eutrophisation (dérogation jusqu'en 2024 pour cette station).

La station est conçue pour traiter une charge d'azote maximale de 267 kg par jour.

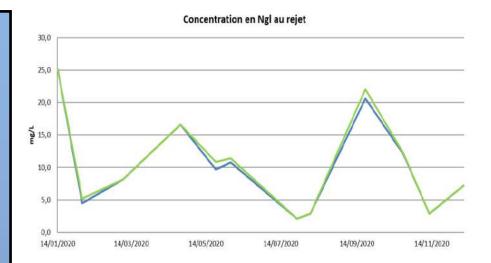
Performances

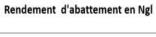
l'année, 9 seulement sont potentiellement conformes.

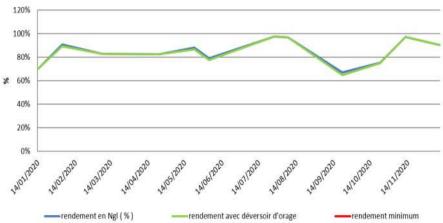
La moyenne sur l'année est par contre conforme à la norme de rejet imposée par l'arrêté préfectoral.

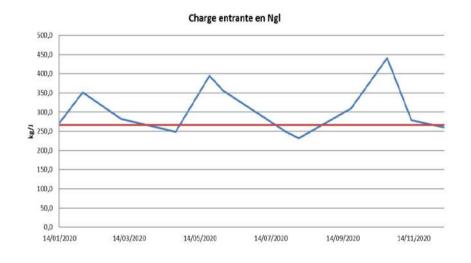
Taux de conformité : 100%

Charge moyenne : 306 kg/j
Charge actuelle : 115%
Rendement moyen : 89%
Concentration moyenne au rejet : 10.55mg/l









7.9. **Le NTK**

Le NTK

L'azote Total Kjeldhal ou NTK est la somme de l'azote organique + ammoniacal contenu dans l'effluent.

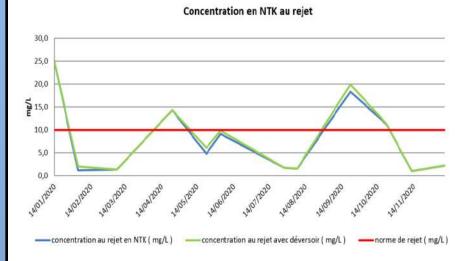
Performances

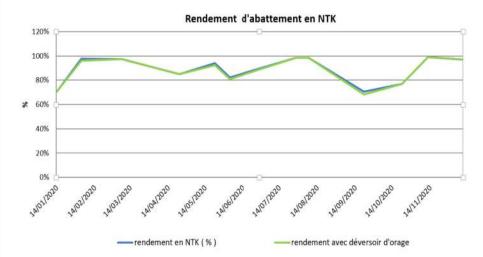
l'année, il analyses realisées su l'année, il analyses seulement sont conformes aux normes de rejet imposées par l'arrété préfectoral.

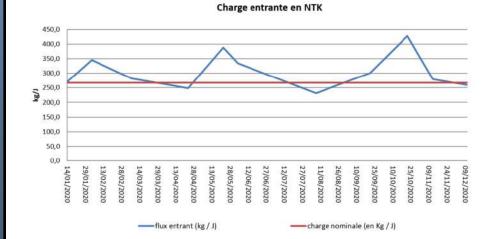
Taux de conformité : 66%

Charge moyenne : 311 kg/j

Rendement moyen: 89%
Concentration moyenne au rejet:







7.10. Phosphore total

Le Phosphore total

Le phosphore contenu dans les eaux résiduaires à dominante urbaines provient pour l'essentiel des rejets métaboliques (urines, fèces). Les autres apports de phosphore proviennent des détergents pour lave-vaisselle, des eaux de vaisselle, des détergents lessiviels ménagers et le cas échéant des produits de lavage dits «industriels» utilisés dans les laveries, restaurants, commerces, industries agro-alimentaires.

Norme de rejet

La concentration maximale admise au rejet est de 2 mg/l ou 80 % de rendement annuel, si zone d'eutrophisation (dérogation jusqu'en 2024 pour cette station).

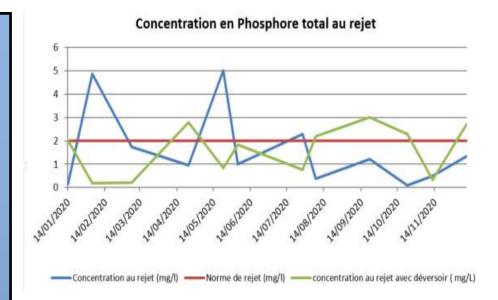
Performances

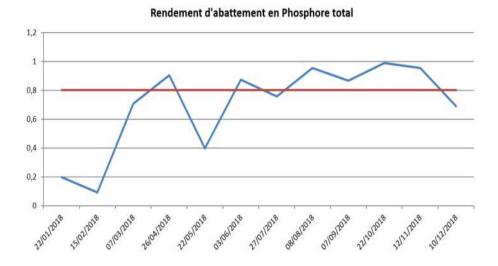
Sur les 12 analyses réalisées sur l'année, 6 analyses seulement sont conformes aux normes de rejet imposées par l'arrêté préfectoral.

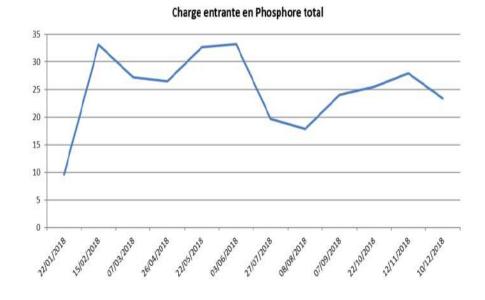
La moyenne sur l'année est par contre conforme à la norme de rejet imposée par l'arrêté préfectoral.

Charge moyenne : 25 kg/j

Rendement moyen : 81%
Concentration moyenne au rejet : 1.65 mg/l







7.11. Bilan des performances épuratoires 2020

Le volume journalier moyen représente 58 % du volume nominal station, ce qui est correct mais ne tient pas compte des pointes de débits.

Sur l'année 2020, le volume le plus élevé a été quantifié à 15 959 m3/j.

La forte sensibilité des réseaux amont à la pluviométrie peut mettre en péril le bon fonctionnement épuratoire de cette station qui n'a pas été conçue pour un spectre large d'évènements.

Le débit de référence (10174 m3/j) a été dépassé 19 fois en 2020 en entrée station ce qui est significatif. La bonne nouvelle réside sur la baisse sensible des déversements en tête de station.

Baisse, au moins en partie, due aux travaux réalisés en amont.

Les paramètres MES (Matières En Suspensions), NTK (azote Kjeldhal) et Pt (Phosphore total) sont les paramètres limitant de la station.

Pour le NTK, 3 non-conformités sur les 12 analyses effectuées sont constatées.

Si le fonctionnement de la station demeure conforme au décret de 2015, les conditions imposées par l'arrêté d'autorisation d'origine ne sont pas remplies cette année.

Un arrêté du Préfet coordonnateur de bassin du 21 mars 2017 inclus le bassin versant de l'Albarine en zone sensible Nitrate et Phosphore avec une échéance en 2024.

L'échéance de 2024 sera impossible à tenir compte tenu des délais des dossiers à réaliser et des travaux.



Sortie Station

7.12. Les sous-produits

Les sous-produits

Les boues

Les boues sont les bactéries permettant d'éliminer la pollution organique.

Ces boues sont produites en permanence, il est donc nécessaire d'en extraire afin de maintenir un équilibre dans les ouvrages de traitement.

337 274 Kg M5 ont été déshydratées en 2020, soit 19,5 % de moins qu'en 2019

plateforme de compostage agréé d'ASE, commune d'Ambronay, et 251,04 tMS compostées sur la plateforme de compostage de la station

Les refus de dégrillage

Les refus de dégrillage sont les éléments solides non organiques éliminés lors des phases de prétraitement de l'effluent.

Ces déchets sont évacués à la décharge de la Tienne.

En 2020, **14.45 Tonnes** ont été évacuées sur cette décharge.

Les sables

Les sables sont éliminés lors de la phase de prétraitement via un ouvrage de décantation.

Ces déchets sont évacués à la décharge de la Tienne.

En 2020, **18.75 Tonnes** ont été collectées

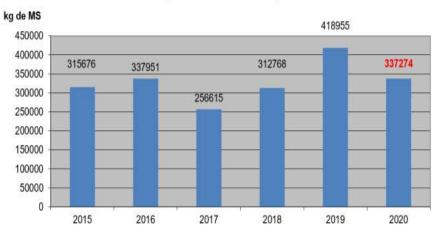
Les graisses

Les graisses sont éliminées lors de la phase de prétraitement via un ouvrage récupérant celles-ci.

Ces déchets sont évacués vers un centre de traitement spécifique.

En 2020, **33.11 Tonnes** ont été évacuées vers la station de traitement de Pierre Bénite (Grand Lyon).

Bilan pluriannuel des boues produites



Les quantités de boues produites sont en baisse en 2020.

Cette baisse peut en partie s'expliquer par une panne du système de centrifugation (gavopompe) pendant plusieurs semaines avec pour corollaire un stockage dans le clarificateur.

Pour limiter ce risque à l'avenir, une nouvelle gavopompe a été commandée et celle en place sera mise en secours atelier.

A noter sur 2020 l'augmentation significative de la quantité de déchets de dégrillage (effet lingettes ??).

7.13. Les matières de vidange

Les Matières de Vidange

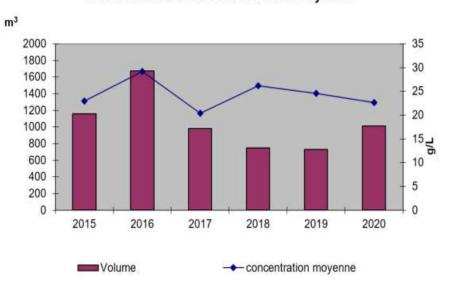
Les Matières de vidange sont apportées par les vidangeurs de la région. Elles sont issues principalement du pompage de fosses septiques. Elles sont envoyées par petit volume en tête du prétraitement afin d'être épurées par

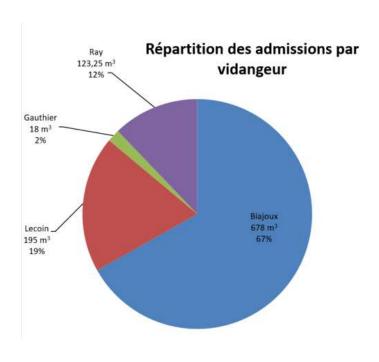
La station a reçu 1 013,25 m² de matières de vidange en 2020, soit une hausse de 39 % par rapport à 2019

La part des apports de l'entreprise Biajoux Assainissement est passée de près de 80 % à un peu moins de 70 %, au profit des apports de l'entreprise Lecoin qui ont doublé et représentent aujourd'hui près de 20 % du gisement. Depuis 2018, le STEASA facture directement les frais de traitement auprès des vidangeurs.

Compte tenu de la capacité actuelle de la station, il n'est pas prévu de favoriser le développement de cette activité.

Bilan pluriannuel des admissions de matières de vidange avec évolution de la concentration moyenne





7.14. Consommation énergétique

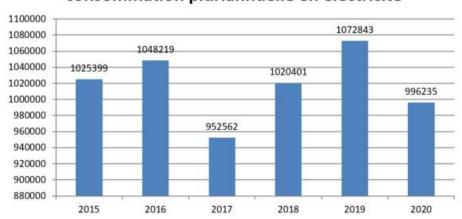
Consommation énergétique

soit une **baisse de 7** % par rapport à l'année 2019.

Cette baisse s'explique pour partie seulement par un moindre fonctionnement de l'atelier boues. Le gain

est toutefois partiellement annulé par le fonctionnement de l'aération et des pompages.

consommation pluriannuelle en électricité

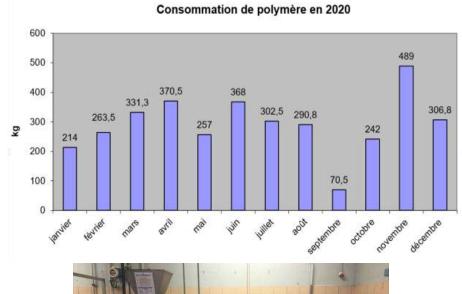


7.15. Consommation de réactifs

Les réactifs consommés

temps de fonctionnement de la centrifugeuse.

La forte baisse constatée (37 %) s'explique en grande partie par la baisse d'une ampleur comparable du tonnage de traitement des boues (-20 %)





Préparante polymère

7.16. Bilan du compostage

7.16.1. Bilan en 2020 sur les boues compostées et capacité de stockage

Le compost épandu sur l'année civile 2020 a été élaboré à partir de boues produites avant la déclaration de la pandémie de COVID.

A ce jour, aucune boue dite « covid » n'a été épandue.

La capacité de stockage permet une autonomie de plus de 12 mois.

Le compost à l'épandage est homogène grâce à la qualité du mélange réalisé en début de compostage avec les coproduits carbonés. Aussi, le compost en cours de fermentation est brassé une seconde fois après 3 ou 4 semaines de fermentation active. Le matériel utilisé est un godet mélangeur EMILY porté par un chargeur télescopique.

Le STEASA possède un épandeur TCE ROLLAND avec caisse étanche de 15 à 16 m³, soit environ 9 tonnes de charge utile.

Ce matériel est équipé de pneus « basse pression » et d'une table d'épandage avec 2 plateaux.

Un déflecteur limite la projection de compost sur les propriétés voisines du lieu d'épandage.

7.16.2. Dispositions particulières liées à la pandémie COVID

Les eaux usées sont chargées en bactéries et virus divers, dont le virus du covid19 en période de pandémie.

Le compostage permet une hygiénisation des boues produites dès lors que les temps de séjour et les températures sont suffisantes pour détruire les germes pathogènes.

Une procédure de prise régulière de température à l'intérieur des bennes de compostage a donc été établie depuis mai 2020.

En cas d'insuffisance, le cycle de maturation du compost est relancé (nouveau mélange, nouvelle période de 6 à 8 semaines).

Les analyses faites en Novembre 2020 n'ayant pas été satisfaisantes, il n'y a pas eu d'épandage de compost dit COVID en hiver.

La prochaine campagne d'épandage est prévue en juillet 2021.

7.17. Tableau de synthèse

STEP STEASA AMBERIEU CHATEAU GA	AILLARD	
Pollution traitée		
LIBELLE	QUANTITE 2019	QUANTITE 2020
Débit file temps sec	1 433 346	1 422 911
Débit file temps de pluie	0	0
Débit déversé en amont station	61 846	42 383
Energie consommée file eau et déshydratation	1 072 843	1 020 548
Energie produite globale station (eau + boue)	0	0
Nombre de bilans	52	52
Nombre de bilans conformes	51	49
Nombre de bilans rédhibitoires (hors HCNF)	0	0
DBO5 éliminée	332.30	297,48
DCO éliminée	717.77	694,04
MES éliminée	336.89	334,50
NTK éliminée	98.71	70,31
NGL éliminée	95.79	65,71
P total éliminée	10	6,38
APPORTS EXTERIEURS		
Matières de vidange	731.5	746,35
Matières de curage	0	0
Graisses	0	0
Sous-produits		
Déchets de dégrillage	8.43	14,45
Sable	13.58	18,75
Graisse du prétraitement	51.64	33,11
Boue	418.955	312,77
Energie consommée file boue	NC	NC

8. Maintenance et travaux sur la station d'épuration "Les Blanchettes"

8.1. Bilan 2020 Renouvellement des installations

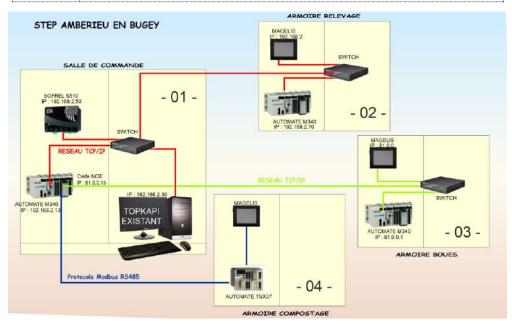
Au titre du contrat d'exploitation, l'entreprise AQUALTER Exploitation assure le renouvellement de certains équipements en coordination avec les services du STEASA :

Date	Description de l'intervention
06/05/2020	Renouvellement de l'ordinateur fixe de la station

8.2. Travaux 2020 sous maitrise d'ouvrage STEASA

Les opérations de renouvellement suivantes ont été achevées début 2020.

Opérations		
	Estimation	Poste
	18580 € HT	Renouvellement de l'automate principal de la station.
	5539 € HT	Renouvellement du ballon anti-bélier du local centrifugeuse.



8.3. Travaux 2021 sous maitrise d'ouvrage STEASA

Les opérations prévues sur 2021 sur la station sont les suivantes :

Description de l'intervention	Estimations HT
Remplacement Gavopompe centrifugeuse	8075
Remplacement climatisation bureau	3500

8.4. **Opérations de maintenance**

Les opérations de maintenance sont suivies par AQUALTER Exploitation et font l'objet d'un point régulier avec le STEASA tous les 3 mois environ.

Date	Description de l'intervention
06/01/2020	Graissage de tous les éléments électromécaniques de la station.
07/01/2020	Débourrage de la centrifugeuse.
13/01/2020	Remplacement de l'automate principal par l'entreprise A2I.
20/01/2020	Débourrage de la centrifugeuse.
22/01/2020	Remplacement du disjoncteur magneto-thermique de la turbine 3.
29/01/2020	Pompage des graisses effectué par l'entreprise Ray Assainissement (9 m3).
31/01/2020	Relevage et débouchage de la pompe d'extraction SP06.
03/02/2020	Graissage de tous les éléments électromécaniques de la station.
05/02/2020	Enlèvement des filasses du bassin d'anoxie et du dégazeur.
17/02/2020	Refixation du support de l'agitateur AG04.
18/02/2020	Pompage des mousses du dégazeur et du clifford avec l'entreprise Ray Assainissement.
20/02/2020	Réamorçage du clarificateur suite à la présence de filasses sur la recirculation.
21/02/2020	Chloration dans le bassin d'aération.
02/03/2020	Graissage de tous les éléments électromécaniques de la station.
02/03/2020	Défaut compacteur à déchets : débourrage de celui-ci et remise en service.
03/03/2020	Graissage de tous les éléments électromécaniques de la station.
12/03/2020	Réparation de la clôture d'enceinte de la station.
18/03/2020	Réparation d'une fuite sur la vis de transfert des boues de la centrifugeuse.
23/03/2020	Défaut préparation polymère : nettoyage des sondes de niveau. Essais corrects
25/03/2020	Désamorçage du clarificateur : débouchage du pont sucé et réamorçage. Essais corrects.
06/04/2020	Graissage de tous les éléments électromécaniques de la station.
08/04/2020	Nettoyage des sondes rédox du bassin d'aération et du bassin d'anoxie.
20/04/2020	Pompage des mousses du dégazeur + pompage des mousses du clifford du clarificateur avec l'entreprise Ray Assainissement.
21/04/2020	Dilacérateur de la centrifugeuse bouché. Démontage et débourrage de celui-ci.
27/04/2020	Défaut de la pompe de relevage 3 : débourrage de celle-ci en mode manuel.
28/04/2020	Défaut de la pompe de relevage 2 : débourrage de celle-ci en mode manuel.
28/04/2020	Changement du ballon anti-bélier du local déshydratation.
05/05/2020	Graissage de tous les éléments électromécaniques de la station + nettoyage des sondes rédox du bassin d'aération et du bassin d'anoxie.
12/05/2020	Vidange des motoréducteurs dégrilleur courbe, turbine 1, gavopompe, pompe à boue, dilacérateur, 3 pompes polymère.
13/05/2020	Débouchage de la pompe d'extraction.
18/05/2020	Remplacement de la sangle du dégrilleur droit du PR entrée.
18/05/2020	Défaut du compacteur à déchets du PR entrée : débourrage de celui-ci.
19/05/2020	Défaut de la pompe à lixiviats : relevage et débouchage de celle-ci.
23/05/2020	Défaut du variateur de la pompe de relevage 1 + défaut de température de la pompe de relevage 3.
28/05/2020	Désamorçage du clarificateur : débouchage du pont sucé et réamorçage. Essais corrects + défaut de la pompe de recirculation SP05 : inversion de phases pour débourrage.
29/05/2020	Contacteur 14KM3 démarrage triangle de la centrifugeuse brûlé : changement de celui-ci.

01/06/2020	Disjonction de l'agitateur du bassin d'aération AG03 : relevage et nettoyage de celui-ci + nettoyage des sondes
	rédox du bassin d'aération.
03/06/2020	Graissage de tous les éléments électromécaniques de la station.
04/06/2020	Débouchage des pompes de relevage 1 et 3.
04/06/2020	Nettoyage des poires du PR d'entrée.
10/06/2020	Pompage des graisses effectué par l'entreprise Ray Assainissement (5 m3).
12/06/2020	Défaut des 3 pompes de relevage du PR entrée : débourrage de celles-ci et défaut du compacteur à déchets :
	débourrage de celui-ci suite au dépotage de Biajoux Assainissement.
13/06/2020	Défaut du compacteur à déchets du PR entrée : débourrage de celui-ci.
06/07/2020	Graissage de tous les éléments électromécaniques de la station.
13/07/2020	Curage de la fosse MV + débouchage de la conduite de refoulement de la fosse MV par l'entreprise Ray Assainissement.
15/07/2020	Début du criblage du compost avec l'entreprise ASE.
16/07/2020	Fin du criblage du compost avec l'entreprise ASE.
21/07/2020	Début de l'épandage du compost par l'entreprise ETA PERROZET.
22/07/2020	Nettoyage des sondes rédox du bassin d'aération et du bassin d'anoxie.
03/08/2020	Fin de l'épandage du compost par l'entreprise ETA PERROZET.
10/08/2020	Graissage de tous les éléments électromécaniques de la station.
13/08/2020	Relevage et débouchage de la pompe d'extraction SP06.
29/08/2020	Défaut dégrilleur vertical suite bourrage de la vis du compacteur : débourrage de celle-ci. Remise en place
23/08/2020	dégrilleur + remise en service ok
07/09/2020	Graissage de tous les éléments électromécaniques de la station.
18/09/2020	Défaut pompe toutes eaux n°1 : relevage et débouchage de celle-ci.
25/09/2020	Défaut d'isolement de la pompe de recirculation SP05.
05/10/2020	Graissage de tous les éléments électromécaniques de la station.
08/10/2020	Pompage des graisses effectué par l'entreprise Ray Assainissement (5,34 m3).
14/10/2020	Changement du motoréducteur de la gavopompe suite à la casse du réducteur.
15/10/2020	Changement du groupe froid du préleveur de sortie par l'entreprise Endress-Hauser.
15/10/2020	Contrôle des installations électriques et des outils de levage par l'entreprise DEKRA.
28/10/2020	Défaut pompe extraction SP06 : relevage et débouchage de celle-ci.
28/10/2020	Curage du poste toutes eaux suite aux mauvais débits des pompes toutes eaux (ensablement + présence amas de lingettes) par l'entreprise Biajoux Assainissement.
20/10/2020	Changement des disjoncteurs du clarificateur, de la pompe à vide du clarificateur, de la pompe d'extraction, de
30/10/2020	l'épaississeur, de la pompe de MV et du ventilateur d'extraction suite au départ de feu de l'armoire électrique.
30/10/2020	Défaut de l'agitateur du bassin d'anoxie AG02 : disjonction. Relevage et nettoyage de celui-ci.
30/10/2020	Enlèvement des filasses du bassin d'anoxie.
09/11/2020	Graissage de tous les éléments électromécaniques de la station.
13/11/2020	Changement de la pompe de recirculation SP05 suite au défaut d'isolement de celle-ci.
17/11/2020	Défaut de l'agitateur du bassin d'aération AG04 (disjonction) : câble électrique endommagé. Réparation de celuici et remise en service : OK.
19/11/2020	Cuve du mélange polymère bouchée : vidange et nettoyage de celle-ci.
20/11/2020	Défaut des pompes toutes eaux : relevage et nettoyage de celles-ci.
25/11/2020	Suite à plusieurs disjonctions de la turbine n°3, réglage de la hauteur de celle-ci.
25/11/2020	Désensablage de la fosse de recirculation.
01/12/2020	Défaut de la pompe des jus de lixiviat : relevage et débouchage de celle-ci.
02/12/2020	Remplacement du disjoncteur magneto-thermique de la turbine 3.
03/12/2020	Passage du furet dans la conduite entre le clarificateur et la fosse de recirculation ainsi que dans les tuyaux d'aspiration du pont suceur avec l'entreprise Ray Assainissement.
03/12/2020	Changement des roulements du moteur du clarificateur.
04/12/2020	Graissage de tous les éléments électromécaniques de la station.
07/12/2020	Contrôle de la station par l'APAVE.
10/12/2020	Nettoyage des sondes rédox du bassin d'aération et du bassin d'anoxie.
11/12/2020	Réparation de l'éjecteur du dégrilleur courbe suite à la casse de celui-ci.
15/12/2020	Enlèvement des filasses du dégazeur.
16/12/2020	Remplacement du contacteur de la turbine 3.
22/12/2020	Nettoyage de la surverse de l'épaississeur à boues.
22/12/2020	Débourrage de la vis à détritus suite à la disjonction de celle-ci.
28/12/2020	Débouchage de la pompe à boues de la centrifugeuse.

8.5. Contrôle des dispositifs d'autosurveillance

Le contrôle des dispositifs d'autosurveillance de la STEP a été effectué en décembre 2020 par l'APAVE.

SYNTHESE DES COTATIONS				
1 - Cotation des dispositifs de mesure de débit (sur 10)	10,0			
2 - Cotation des dispositifs de prélèvement (sur 10)	10,0			
3 - Cotation du comparatif analytique (sur 10)	10,0			
4 - Existe-t-il un système qualité performant et les résultats analytiques sont ils déposés selon le scénario d'échange en vigueur	Oui			
Cotation globale sur 10 = Moyenne (①+②+③) x ④ (1 ou 0,9)	10 ,0			

L'ensemble des dispositifs assurant l'autosurveillance fonctionne parfaitement.

Le système de qualité en place est performant et répond aux attentes du manuel d'autosurveillance.

Le rapport complet a été mis en ligne sur le site de l'agence.



Venturi déversoir de tête de station

CONCLUSIONS

L'année 2020 aura été marquée par les mises en service, parfois complexes, des principaux ouvrages du plan d'actions.

L'exploitation des ouvrages n'a pas été aisée dans un contexte COVID et les diverses opérations menées ont été réalisées dans des conditions parfois difficiles.

Les performances de la station ne sont pas satisfaisantes sur le traitement des Nitrates alors que les rejets de temps de pluie sans traitement au milieu naturel sont moindres que les années précédentes aussi bien sur le réseau qu'à la station.

La priorié pour le STEASA est de poursuivre le plan d'action et d'obtenir les autorisations necéssaires pour la constructuion d'une nouvelle station de traitement à proximité immédiate de la station actuelle.

La volonté politique de réaliser cet ouvrage, en cohérence avec les impératifs environnentaux et le developpement qualitatif du territoire, est réelle.



Bassin tampon de la station... plein

ANNEXES







INCINERIS
2 AVENUE HALLEY - ZAC PARC SCIENTIFIQUE
59650 VILLENEUVE D ASCQ

RAPPORT D'ANALYSES

Dossier LIMS N° : AP-A2010-0026 Version du : 22/10/20

Rapport d'analyse N° : RapportFinal_AP-A2010-0026_V1

N° Affaire Client : A533226397 N° Commande : A533226397

Contact: VANDEKERCKHOVE Fabrice

Suivi Client: clients.analyses@apave.com / +33 4 42 10 90 10

N°Ech	Milieu	Code Milieu	Repère client
001	Eau Usée	EUS	Site Chateau Gaillard
004	Eau Usée	EUS	Site Chateau Gaillard_Réplicat



Version du : 22/10/20



RAPPORT D'ANALYSES

Dossier LIMS N°: AP-A2010-0026

Rapport d'analyse N° : RapportFinal_AP-A2010-0026_V1 N° Affaire Client : A533226397

N° Commande : A533226397

N° Echantillon :		0	01	0	04
Référence client :			hateau illard	Gaillard	hateau d_Réplic at
Type :		Es	ssai	Es	sai
Code Milieu :		Е	US	E	US
Date de prélèvement	:	28/0	09/20	28/0	9/20
Date de réception :		01/	10/20	01/1	0/20
Date de mise en anal	yse:	01/	10/20	01/1	0/20
Anions dissous (E	US)				
DEUS105 : Nitrates	(NO3) dissous				
NO3 dissous	mg/L				<1
Azote Kjeldahl (El	JS)				
DEUS019 : Azote Kj	eldahl (NTK)				
NTK	mg N/L			#	44.8
Demande chimiqu (EUS)	e en oxygène				
DEUS066 : DCO					
DCO	mg O2/L	#	@ 367		
Matières en suspe par filtration (EUS)					
DEUS095 : Matières totales (MEST) par f					
MEST	mg/L		@ 130		
Phosphore (EUS)					
DEUS117 : Phospho	ore (P)				
Р	mg/L	#	20.3		
Anions dissous (E	US) calculé				
DEUS106 : Nitrates exprimés en N	(NO3) dissous				
` '	mg N/L				<0.23
Demande biochim oxygène (EUS) cor					
DEUS190 : DBO5 su congelé	ır échantillon				
DBO5	mg O2/L	#	169		
Azote global / SST	NO2/CI (EUS)				
DEUS206 : Azote (N NO2-CI) global SST				





RAPPORT D'ANALYSES

Dossier LIMS N°: AP-A2010-0026 Version du : 22/10/20

Rapport d'analyse N° : RapportFinal_AP-A2010-0026_V1 N° Affaire Client : A533226397

N° Commande : A533226397

N° Echantillon :		001	004	
Référence client :		Site Chateau Gaillard	Site Chateau Gaillard_Réplic at	
Type:		Essai	Essai	
Code Milieu :		EUS	EUS	
Date de prélèvemer	nt:	28/09/20	28/09/20	
Date de réception :		01/10/20	01/10/20	
Date de mise en an	alyse:	01/10/20	01/10/20	
Azote global / SS	T NO2/CI (EUS)			
N global	mg/L		<45.1	
Azote Nitreux / N	itrites (NO2)			
IX02X-EC : *Azote (NO2)	Nitreux / Nitrites			
*Azote nitreux	mg N-NO2/I		<0.02	
*Nitrites	mg NO2/I		<0.07	



APAVE ANALYSES Page 4/5

Observations résultats	N° Ech - Code détermination - Paramètre	Repère client
Filtre utilisé : WHATMAN GF/C de diamètre 47mm. Durée entre prélèvement et analyse supérieure à 2 jours. Conservation de l'échantillon brut entre 1 et 5°C au laboratoire.	001 - DEUS095 - MEST	Site Chateau Gaillard
L'analyse a été réalisée sur échantillon préalablement dilué au dixième, avec suppression de la nitrification. Le résultat indiqué correspond à la moyenne de DBO5 calculée sur 3 solutions d'essai parmi les 3 appliquées.	001 - DEUS190 - DBO5	Site Chateau Gaillard
Les délais de mise en analyses sont supérieurs à ceux indiqués dans notre dernière étude de stabilité ou aux délais normatifs et donnent lieux à des réserves sur les résultats, avec retrait de l'accréditation. L'échantillon a néanmoins été conservé dans les meilleures conditions de stockage.	004 - DEUS105 - NO3 dissous	Site Chateau Gaillard_Réplicat

La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Le présent rapport ne concerne que les objets soumis aux essais et ne peut en aucune façon constituer ou impliquer une approbation du produit.

Seules certaines prestations sont couvertes par l'accréditation : les résultats sont alors précédés par le symbole #.

Les résultats précédés du signe < correspondent aux limites de quantification. Elles sont de la responsabilité du laboratoire et fonction du milieu.

Les éléments de traçabilité sont disponibles sur demande.

Les essais dont le libellé commence par le symbole * ont été sous-traités à un laboratoire qualifié, dans ses locaux. Pour les résultats issus d'une sous-traitance, les rapports émis par des laboratoires accrédités sont disponibles sur demande. La responsabilité du laboratoire est exemptée en ce qui concerne les données client (dont notamment les dates et heures de prélèvement).

Le laboratoire veille au respect de la norme NF EN ISO 5667-3.

Le laboratoire est agréé par le ministère chargé de l'environnement, la portée est disponible sur le site http://www.labeau.ecologie.gouv.fr

Seules certaines prestations sont couvertes par l'agrément : les résultats sont alors précédés par le symbole @.

Document original immatériel

Benoît PORTELLI

Responsable de Groupe Production





ANNEXE TECHNIQUE

Dossier LIMS N°: AP-A2010-0026

Rapport d'analyse N° : RapportFinal_AP-A2010-0026_V1

EUS						
Code	Analyse	Paramètre	Principe et référence de la méthode	Incertitude (%)	LQ	Unité
DEUS106	Nitrates (NO3) dissous exprimés en N	NO3 dissous (en N)	Calcul / Calcul	25	0.23	mg N/L
DEUS206	Azote (N) global SST NO2-CI	N global			1.25	mg N/L
DEUS190	DBO5 sur échantillon congelé	DBO5	Electrochimie / NF EN 1899-1	25	3	mg O2/L
DEUS019	Azote Kjeldahl (NTK)	NTK	Titrimétrie / NF EN 25663	10	1	mg N/L
DEUS095	Matières en suspension totales (MEST) par filtration	MEST	Gravimétrie / NF EN 872	10	2	mg/L
DEUS105	Nitrates (NO3) dissous	NO3 dissous	CI-Cond / NF EN ISO 10304-1	25	1	mg/L
DEUS117	Phosphore (P)	Р	ICP-AES / NF EN ISO 11885	20	0.082	mg/L
IX02X-EC	*Azote Nitreux / Nitrites (NO2)	*Azote nitreux	CI-UV / NF EN ISO 13395		0.02	mg N- NO2/I
IX02X-EC	*Azote Nitreux / Nitrites (NO2)	*Nitrites			0.07	mg NO2/I
DEUS066	DCO	DCO	Titrimétrie / NF T90-101	15	30	mg O2/L





BEAUVALLET

Mme Julie HERTZOG 659, avenue Léon BLUM 01500 Ambérieu en Bugey

Date du rapport : 20/11/2020

Votre numéro de devis : d/ag/20.2103

Rapport de contrôle inopiné rejet d'eau 2020

DDPP 01 – Service Environnement

Contrôle des eaux de rejet de la société :

BEAUVALLET - site d'Ambérieu en Bugey

Contrôle effectué du 28.10.2020 11h30 au 29.10.2020 11h30 en l'absence de l'inspecteur DREAL

Date de la visite préliminaire : 17/02/2020

Personne de contact sur le site: Madame HERTZOGInspecteur DREAL en charge du dossier: Madame PACREAUTechnicien préleveur CERECO: Monsieur GONIN

Ce rapport ne concerne que les échantillons ou objets soumis à essais. La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Le rapport ne doit être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire d'essais.





- I. Rapport de prélèvement
- II. Photos du point de prélèvement
- III. Rapport d'analyse
- IV. Courbes et rapports pH/température sur 24h00
- V. Tableau comparatif de l'ensemble des résultats par rapport à l'arrêté préfectoral
- VI. Mesures contradictoires de l'industriel sur le même échantillon moyen 24h prélevé par CERECO
- VII. Fiche (agence de l'eau) du dispositif de prélèvement de l'industriel (autosurveillance)
- VIII. Attestation de prélèvement
- IX. Conclusion

Ce rapport ne concerne que les échantillons ou objets soumis à essais. La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Le rapport ne doit être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire d'essais.

¹ Incertitude communiquée sur demande. Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole ¹.



Rapport de prélèvement

Ce rapport ne concerne que les échantillons ou objets soumis à essais. La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Le rapport ne doit être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire d'essais.



RAPPORT D'ANALYSE B20/R51256/0001-0002

Rapport de prélèvement 24h (contrôle inopiné) de l'eau de la société :

BEAUVALLET – SITE d'Ambérieu en Bugey

N° ID CERECO: 20/CN17468_01/20/CN17468_02

(Prélèvement du 28.10.20 11h30 au 29.10.20 11h30)

I. <u>Description du point de prélèvement</u>

- Dénomination :
 - Ancien Bâtiment (point n°1)
 - Nouveau Bâtiment (point n°1bis)
- Localisation en coordonnées Lambert II étendue :
 - Ancien Bâtiment X: 832.899- Y: 2111.482
 - Nouveau Bâtiment X: 832.840- Y: 2111.460
- Milieu récepteur final : STEP Ambérieu en Bugey
- Rejet direct ou indirect : direct
- Infrastructure du prélèvement en place : Néant
- Chambre de mesure en place : Ancien bâtiment : Néant

Nouveau bâtiment : seuil rectangulaire b=10 cm / h=25 cm

- Infrastructure de mesure de débit en place : Néant
- Infrastructure pH/température : Ancien bâtiment : Néant

Nouveau bâtiment : ENDRESS+HAUSER liquisys M

- Description de l'épuration existante : Néant

II. Conditions de prélèvement

- Technicien préleveur CERECO : Monsieur Alexis GONIN

Période de prélèvement : du 28.10.20 11h30 au 29.10.20 11h30

- Type de prélèvement : prélèvement 24h asservi au débit

- **Référentiel de prélèvement** : FDT 90-523-2 de février 2008

- Référentiel de la mesure du débit : NF ISO 4359 de novembre 1986

- Nombre de prélèvements pour la constitution de l'échantillon moyen :

Ancien bâtiment : 141. Le prélèvement a été effectué en fonction du débit, 77 ml tous les 0.0125 m3 Nouveau bâtiment : 77. Le prélèvement a été effectué en fonction du débit, 86 ml tous les 0.0125 m3

Ce rapport ne concerne que les échantillons ou objets soumis à essais. La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Le rapport ne doit être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire d'essais.

¹ Incertitude communiquée sur demande. Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole ¹.



RAPPORT D'ANALYSE B20/R51256/0001-0002

Préleveur CERECO utilisé pour le prélèvement :

Préleveur réfrigéré monoflacon PE ISCO Glacier (APP.19.422) pour le point Ancien bâtiment Préleveur réfrigéré monoflacon PE ISCO Glacier (APP.17.373) pour le point Nouveau bâtiment

Débitmètres CERECO utilisé pour le contrôle du débit :

Débitmètre bulle à bulle ISCO 4230 (APP.13.321) couplé à un manchon déversoir Flow Poke de 6" sans V pour le point Ancien bâtiment

Débitmètre bulle à bulle ISCO 4230 (APP.17.374) pour le point Nouveau bâtiment

pH/température :

Sonde Odéon multi paramètres pH/Température (APP.19.420) pour le point Ancien bâtiment Sonde Odéon multi paramètres pH/Température (APP.19.399) pour le point Nouveau bâtiment

- Date de prise en charge de l'échantillon par le laboratoire CERECO : 30.10.20 avec une température à l'arrivée au laboratoire de 6.1°C.
- Conditions climatiques pendant le contrôle : ensoleillé
- Domaine d'activités : commercialisation de produits carnés

III. Métrologie concernant le matériel de Cereco utilisé pour le contrôle

Longueur du tuyau d'aspiration :

Ancien bâtiment : 2.00 m

Nouveau bâtiment: 1.70 m

Hauteur d'aspiration :

Ancien bâtiment: 1.80 m

Nouveau bâtiment: 1.50 m

Diamètre du tuyau d'aspiration : 10 mm équipé d'une crépine de 9 mm

Vitesse d'aspiration :

Ancien bâtiment: 0,62 m/s

Nouveau bâtiment : 0,66 m/s

Température de l'échantillon moyen à la fin du contrôle :

Ancien bâtiment : 2.4°C

Nouveau bâtiment : 2.8°C

Consigne de prélèvement :

- Volume réellement prélevé = 77 ml pour le point Ancien bâtiment
- volume réellement prélevé = 87 ml pour le point Ancien bâtiment

Ce rapport ne concerne que les échantillons ou objets soumis à essais. La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Le rapport ne doit être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire d'essais.

Incertitude communiquée sur demande. Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole 1



Photos des points de prélèvement

Ce rapport ne concerne que les échantillons ou objets soumis à essais. La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Le rapport ne doit être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire d'essais.





Ancien bâtiment (point n°1)



Nouveau bâtiment (point n°1 bis)

Ce rapport ne concerne que les échantillons ou objets soumis à essais. La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Le rapport ne doit être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire d'essais.

1 Incertitude communiquée sur demande. Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées

par le symbole ¹.
Pour déclarer, ou non, la conformité à la spécification, il n'a pas été tenu explicitement compte de l'incertitude associée au résultat.



Ancien bâtiment (point n°1)



Nouveau bâtiment (point n°1bis)



Ce rapport ne concerne que les échantillons ou objets soumis à essais. La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Le rapport ne doit être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire d'essais.

¹ Incertitude communiquée sur demande. Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées

par le symbole ¹.
Pour déclarer, ou non, la conformité à la spécification, il n'a pas été tenu explicitement compte de l'incertitude associée au résultat.



Rapport d'analyse

Ce rapport ne concerne que les échantillons ou objets soumis à essais. La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Le rapport ne doit être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire d'essais.

¹ Incertitude communiquée sur demande. Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole ¹.



RAPPORT D'ANALYSE B20/R51256/0001-0002





CERECO S.A.S.

Parc d'Activités Jean Monnet Ouest Avenue Jean Monnet F-59111 Lieu Saint Amand Tel. 03 27 21 71 71 Fax 03 27 25 37 13 e-mail: laboratoire.cereco@wanadoo.fr

e-mail: laboratoire.cereco@wanad web: www.cereco.fr

659 avenue Léon Blum

BEAUVALLET

F-01500 AMBERIEU EN BUGEY

RAPPORT D'ANALYSE B20/R51256/00001

Date du rapport : 12.11.20

Numéro de dossier : CN/30-10-20/17468

Numéro de client : 51256 0

couverts par l'accréditation.

Votre numéro de devis : 20.2103

Numéro d'identification : 20/CN17468_01
Date de réception : 30.10.20

Condition de l'échantillon Echantillonneur : Alexis Gonin
Date d'échantillonnage : 29.10.20

Description Eau point nº1 - Prélèvement fractionné du 28.10.20 11h30 au 29.10.20 11h30

Température échantillon à réception en deg.C : 6,1 Température enceinte de transport en deg.C : 6,2

Page 1/2

"Incertitude communiquée sur demande. Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole " 1."
Pour déclarer, ou non, la conformité à la spécification, il n'a pas été tenu explicitement compte de l'incertitude associée au résultat.
Ce rapport ne concerne que les échantillons ou objets soumis à essais. La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous la forme intégrale. Le rapport ne doit être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire. L'accréditation de la Section Essais du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seules essais

Registre du commerce et des sociétés Valenciennes B 380 135 913 - Siret 380 135 913 00016 - NAF 7120B Société par Actions Simplifiée au capital de 1 587 000 Euros - NTVA Intra : FR 91 380135913

Ce rapport ne concerne que les échantillons ou objets soumis à essais. La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Le rapport ne doit être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire d'essais.

¹ Incertitude communiquée sur demande. Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole.



RAPPORT D'ANALYSE B20/R51256/0001-0002



Parc d'Activités Jean Monnet Ouest Avenue Jean Monnet F-59111 Lieu Saint Amand Tel. 03 27 21 71 71 Fax 03 27 25 37 13 e-mail: laboratoire.cereco@wanadoo.fr web: www.cereco.fr

RAPPORT D'ANALYSE B20/R51256/00001

RESULTATS D'ANALYSE:

<u>Paramètre</u>	<u>Résultat</u>	<u>Unité</u>	Méthode
azote total Kjeldahl (N)	99	mg/l	NF EN 256631
nitrites (en N)	0.19	mg/l	NF EN ISO 133951
nitrites + nitrates (en N)	1.8	mg/l	NF EN ISO 133951
nitrates calculés (en N)	1.6	mg/l	NF EN ISO 133951
azote global (N)	101	mg/l	Calcul
DBO5	370	mg O2/I	NF EN ISO 5815-11
nombre de dilutions soumises à essai	3	ा।। स्थि	NF EN ISO 5815-1
nombre de réplicats par dilution	1		NF EN ISO 5815-1
DCO	610	mg O2/I	NF T90-1011
MES (filtre Whatman)*	110	mg/l	NF EN 8721
matières extractibles au chloroforme	32	mg/l	selon ISO 11349
phosphore total (P)	8.0	mg/l	NF EN ISO 15681-21
METAUX :			
zinc (Zn)	190	μg/l	NF EN ISO 17294-21
Composés organo-halogénés volatils :			
chloroforme	20	ha\l	NF EN ISO 103011
Date de début des analyses :	30.10.20		1911

Pour les métaux, minéralisation NF EN ISO 15587-1 (digestion à l'eau régale).

Paramètres DBO5, nitrites et nitrites + nitrates réalisés sur échantillon congelé le 30.10.2020

Résultats validés électroniquement par : David GROLEZ

Collaborateur reporting

Cette validation est une signature électronique.

Page 2/2

Incertitude communiquée sur demande. Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole " 1," Pour déclarer, ou non, la conformité à la spécification, il n'a pas été tenu explicitement compte de l'incertitude associée au résultat.

Ce rapport ne concerne que les échantillons ou objets soumis à essais. La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous la forme intégrale. Le rapport ne doit être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire. L'accréditation de la Section Essais du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seules essais couverts par l'accréditation.

Registre du commerce et des sociétés Valenciennes B 380 135 913 - Siret 380 135 913 00016 - NAF 7120B

Société par Actions Simplifiée au capital de 1 587 000 Euros - NTVA Intra : FR 91 380135913

Ce rapport ne concerne que les échantillons ou objets soumis à essais. La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Le rapport ne doit être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire d'essais.

^{*} MES réalisées dans les 48 heures après prélèvement. Conservation de l'échantillon à CERECO à 5°C max imum.



ROALIMENTAIRE ET ENVIRONNEMENT

RAPPORT D'ANALYSE B20/R51256/0001-0002



CERECO S.A.S.

Parc d'Activités Jean Monnet Ouest Avenue Jean Monnet

F-59111 Lieu Saint Amand Tel. 03 27 21 71 71 Fax 03 27 25 37 13

e-mail: laboratoire.cereco@wanadoo.fr

web: www.cereco.fr

BEAUVALLET

659 avenue Léon Blum

F-01500 AMBERIEU EN BUGEY

RAPPORT D'ANALYSE B20/R51256/00002

Date du rapport : 12.11.20

Numéro de dossier : CN/30-10-20/17468

Numéro de client : 51256_0

Votre numéro de devis : 20.2103

Numéro d'identification : 20/CN17468 02 Date de réception : 30.10.20

: Prélevé Condition de l'échantillon Echantillonneur Alexis Gonin Date d'échantillonnage 29.10.20

Description Eau point n°1 bis - Prélèvement fractionné du 28.10.20 11h30 au 29.10.20 11h30

Température échantillon à réception en deg.C: 6,1 Température enceinte de transport en deg.C: 6,2

Page 1/2

Incertitude communiquée sur demande. Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole " "." Pour déclarer, ou non, la conformité à la spécification, il n'a pas été tenu explicitement compte de l'incertitude associée au résultat.

Ce rapport ne concerne que les échantillons ou objets soumis à essais. La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous la forme intégrale. Le rapport ne doit être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire. L'accréditation de la Section Essais du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seules essais couverts par l'accréditation.

Registre du commerce et des sociétés Valenciennes B 380 135 913 - Siret 380 135 913 00016 - NAF 7120B Société par Actions Simplifiée au capital de 1 587 000 Euros - NTVA Intra : FR 91 380135913

Ce rapport ne concerne que les échantillons ou objets soumis à essais. La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Le rapport ne doit être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire d'essais.



RAPPORT D'ANALYSE B20/R51256/0001-0002





Parc d'Activités Jean Monnet Ouest Avenue Jean Monnet F-59111 Lieu Saint Amand Tel. 03 27 21 71 71 Fax 03 27 25 37 13 e-mail: laboratoire.cereco@wanadoo.fr web: www.cereco.fr

RAPPORT D'ANALYSE B20/R51256/00002

RESULTATS D'ANALYSE:

<u>Paramètre</u>	Résultat	<u>Unité</u>	Méthode
azote total Kjeldahl (N)	39	mg/l	NF EN 256631
nitrites (en N)	< 0.01	mg/l	NF EN ISO 133951
nitrites + nitrates (en N)	< 0.20	mg/l	NF EN ISO 133951
nitrates calculés (en N)	<0.20	mg/l	NF EN ISO 133951
azote global (N)	39	mg/l	Calcul
DBO5	150	mg O2/I	NF EN ISO 5815-11
nombre de dilutions soumises à essai	4		NF EN ISO 5815-1
nombre de réplicats par dilution	1		NF EN ISO 5815-1
DCO	390	mg O2/I	NF T90-1011
MES (filtre Whatman)*	190	mg/l	NF EN 8721
matières extractibles au chloroforme	22	mg/l	selon ISO 11349
phosphore total (P)	4.2	mg/l	NF EN ISO 15681-21
METAUX:			
zinc (Zn)	280	µg/l	NF EN ISO 17294-21
Composés organo-halogénés volatils ;			
chloroforme	1.1	hg/l	NF EN ISO 103011
Date de début des analyses :	30.10.20		823

Pour les métaux, minéralisation NF EN ISO 15587-1 (digestion à l'eau régale).

Paramètres DBO5, nitrites et nitrites + nitrates réalisés sur échantillon congelé le 30.10.2020

Résultats validés électroniquement par : David GROLEZ

Collaborateur reporting

Cette validation est une signature électronique.

Page 2/2

Incertitude communiquée sur demande. Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole " 1," Pour déclarer, ou non, la conformité à la spécification, il n'a pas été tenu explicitement compte de l'incertitude associée au résultat.

Ce rapport ne concerne que les échantillons ou objets soumis à essais. La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous la forme intégrale. Le rapport ne doit être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire. L'accréditation de la Section Essais du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seules essais couverts par l'accréditation.

> Registre du commerce et des sociétés Valenciennes B 380 135 913 - Siret 380 135 913 00016 - NAF 7120B Société par Actions Simplifiée au capital de 1 587 000 Euros - NTVA Intra : FR 91 380135913

Ce rapport ne concerne que les échantillons ou objets soumis à essais. La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Le rapport ne doit être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire d'essais.

^{*} MES réalisées dans les 48 heures après prélèvement. Conservation de l'échantillon à CERECO à 5℃ max imum.

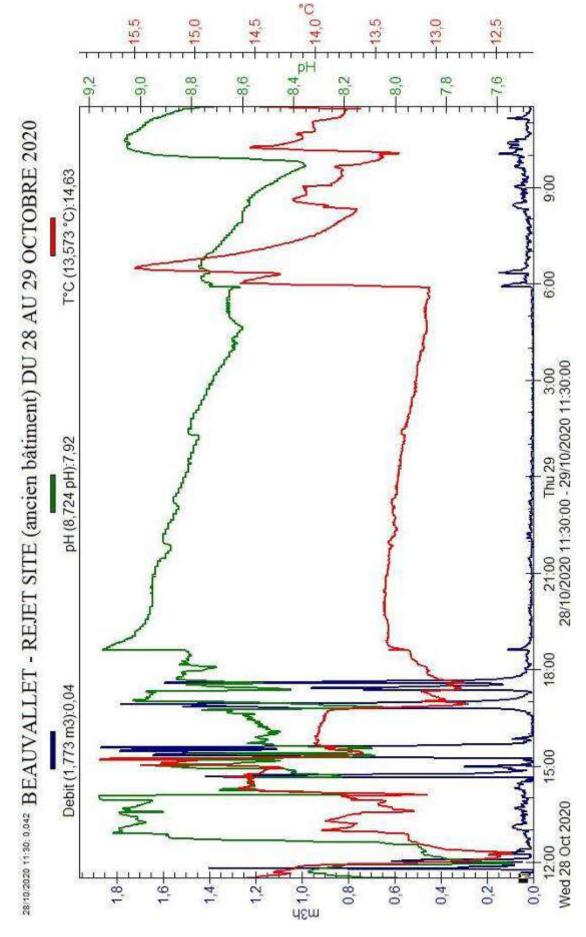


Courbes et rapports pH/température sur 24h00

Ce rapport ne concerne que les échantillons ou objets soumis à essais. La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Le rapport ne doit être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire d'essais.

¹ Incertitude communiquée sur demande. Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole ¹.





Ce rapport ne concerne que les échantillons ou objets soumis à essais. La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Le rapport ne doit être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire d'essais.

¹ Incertitude communiquée sur demande. Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées

par le symbole ¹.
Pour déclarer, ou non, la conformité à la spécification, il n'a pas été tenu explicitement compte de l'incertitude associée au résultat.



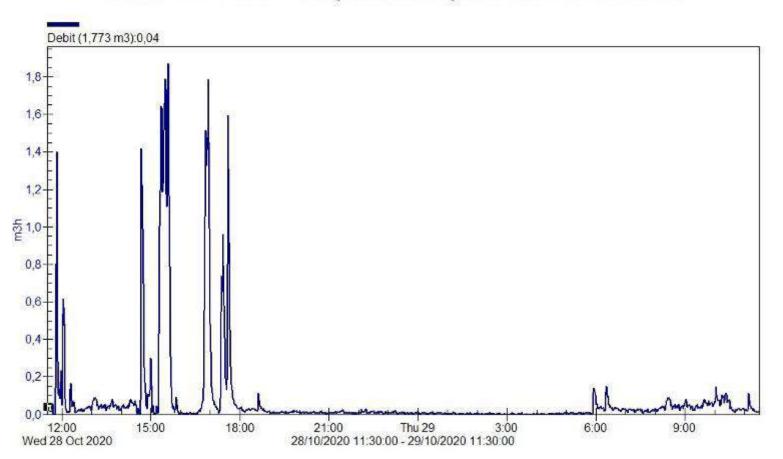
RAPPORT D'ANALYSE B20/R51256/0001-0002

Date/Heure	Débit minimum (m3h)	Débit moyen (m3h)	Débit maximum (m3h)
	Minimum	Moyenne	Maximum
28/10/2020 12:30:00	0,00	0,15	1,40
28/10/2020 13:30:00	0,02	0,04	0,09
28/10/2020 14:30:00	0,02	0,05	0,08
28/10/2020 15:30:00	0,00	0,49	1,79
28/10/2020 16:30:00	0,00	0,21	1,87
28/10/2020 17:30:00	0,00	0,39	1,78
28/10/2020 18:30:00	0,01	0,14	1,59
28/10/2020 19:30:00	0,01	0,02	0,11
28/10/2020 20:30:00	0,01	0,01	0,02
28/10/2020 21:30:00	0,00	0,01	0,02
28/10/2020 22:30:00	0,00	0,01	0,03
28/10/2020 23:30:00	0,00	0,01	0,02
29/10/2020 00:30:00	0,00	0,01	0,02
29/10/2020 01:30:00	0,00	0,00	0,01
29/10/2020 02:30:00	0,00	0,00	0,01
29/10/2020 03:30:00	0,00	0,00	0,01
29/10/2020 04:30:00	0,00	0,00	0,00
29/10/2020 05:30:00	0,00	0,00	0,01
29/10/2020 06:30:00	0,00	0,04	0,15
29/10/2020 07:30:00	0,01	0,02	0,04
29/10/2020 08:30:00	0,01	0,03	0,09
29/10/2020 09:30:00	0,02	0,04	0,08
29/10/2020 10:30:00	0,03	0,07	0,15
29/10/2020 11:30:00	0,01	0,03	0,11
	Minimum Débit minimum 0,00 (m3h)	Moyenne Débit moyen 0,07 (m3h)	Maximum Débit maximum 1,87 (m3h)
		Total 1,773 m3	

par le symbole ¹.
Pour déclarer, ou non, la conformité à la spécification, il n'a pas été tenu explicitement compte de l'incertitude associée au résultat.



28/10/2020 11:30: 0.042 BEAUVALLET - REJET SITE (ancien bâtiment) DU 28 AU 29 OCTOBRE 2020



par le symbole ¹.
Pour déclarer, ou non, la conformité à la spécification, il n'a pas été tenu explicitement compte de l'incertitude associée au résultat.



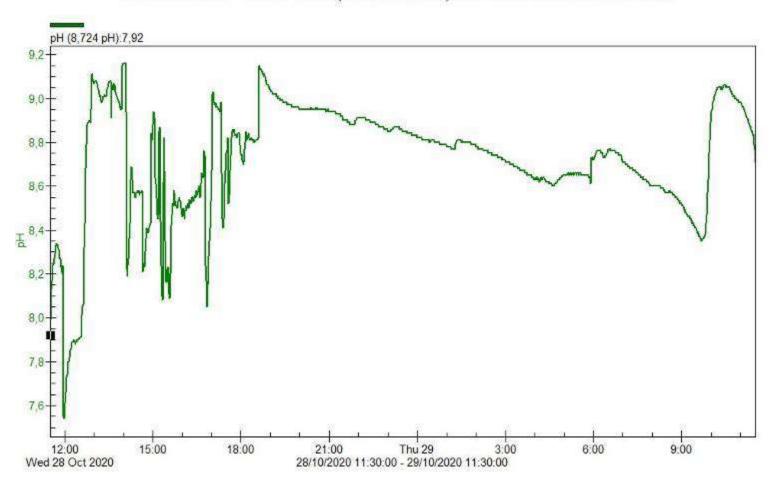
RAPPORT D'ANALYSE B20/R51256/0001-0002

Date/Heure	pH minimum (pH)	pH moyen (pH)	pH maximum (pH)
	Minimum	Moyenne	Maximum
28/10/2020 12:30:00	7,54	8,00	8,34
28/10/2020 13:30:00	7,91	8,82	9,11
28/10/2020 14:30:00	8,19	8,83	9,16
28/10/2020 15:30:00	8,08	8,49	8,94
28/10/2020 16:30:00	8,09	8,48	8,58
28/10/2020 17:30:00	8,05	8,66	9,03
28/10/2020 18:30:00	8,52	8,79	8,86
28/10/2020 19:30:00	8,81	9,02	9,15
28/10/2020 20:30:00	8,95	8,96	8,98
28/10/2020 21:30:00	8,90	8,94	8,96
28/10/2020 22:30:00	8,88	8,90	8,91
28/10/2020 23:30:00	8,85	8,87	8,89
29/10/2020 00:30:00	8,80	8,83	8,85
29/10/2020 01:30:00	8,77	8,79	8,81
29/10/2020 02:30:00	8,75	8,78	8,81
29/10/2020 03:30:00	8,67	8,71	8,75
29/10/2020 04:30:00	8,61	8,64	8,67
29/10/2020 05:30:00	8,60	8,64	8,66
29/10/2020 06:30:00	8,61	8,71	8,77
29/10/2020 07:30:00	8,66	8,72	8,77
29/10/2020 08:30:00	8,57	8,61	8,66
29/10/2020 09:30:00	8,40	8,50	8,58
29/10/2020 10:30:00	8,35	8,76	9,06
29/10/2020 11:30:00	8,71	8,95	9,06
	Minimum pH minimum 7,54 (pH)	Moyenne pH moyen 8,72 (pH)	Maximum pH maximum 9,16 (pH)

par le symbole ¹.
Pour déclarer, ou non, la conformité à la spécification, il n'a pas été tenu explicitement compte de l'incertitude associée au résultat.



28/10/2020 11:30; 7,920 BEAUVALLET - REJET SITE (ancien bâtiment) DU 28 AU 29 OCTOBRE 2020



par le symbole ¹.

Pour déclarer, ou non, la conformité à la spécification, il n'a pas été tenu explicitement compte de l'incertitude associée au résultat.



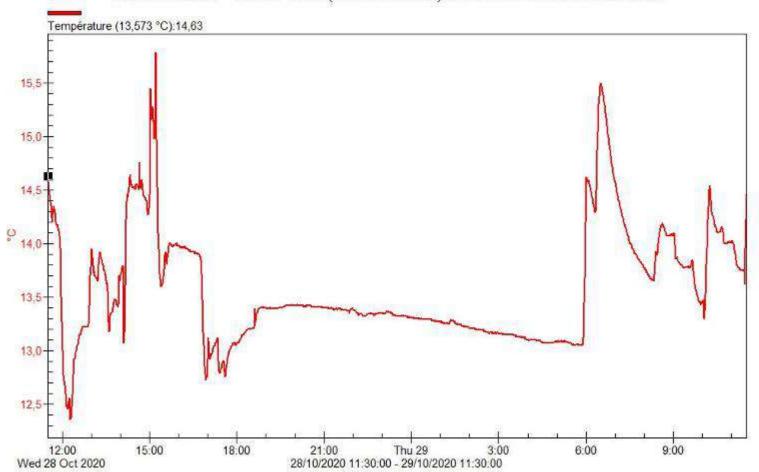


Date/Heure	T°C minimum (°C)	T°C moyen (°C)	T°C maximum (°C)
	Minimum	Moyenne	Maximum
28/10/2020 12:30:00	12,4	13,4	14,6
28/10/2020 13:30:00	13,0	13,5	14,0
28/10/2020 14:30:00	13,1	13,8	14,6
28/10/2020 15:30:00	13,6	14,5	15,8
28/10/2020 16:30:00	13,8	14,0	14,0
28/10/2020 17:30:00	12,7	13,2	13,9
28/10/2020 18:30:00	12,8	13,1	13,2
28/10/2020 19:30:00	13,2	13,4	13,4
28/10/2020 20:30:00	13,4	13,4	13,4
28/10/2020 21:30:00	13,4	13,4	13,4
28/10/2020 22:30:00	13,3	13,4	13,4
28/10/2020 23:30:00	13,3	13,3	13,4
29/10/2020 00:30:00	13,3	13,3	13,3
29/10/2020 01:30:00	13,3	13,3	13,3
29/10/2020 02:30:00	13,2	13,2	13,3
29/10/2020 03:30:00	13,1	13,2	13,2
29/10/2020 04:30:00	13,1	13,1	13,2
29/10/2020 05:30:00	13,1	13,1	13,1
29/10/2020 06:30:00	13,1	14,0	15,5
29/10/2020 07:30:00	14,0	14,6	15,5
29/10/2020 08:30:00	13,7	13,8	14,1
29/10/2020 09:30:00	13,8	14,0	14,2
29/10/2020 10:30:00	13,3	13,8	14,5
29/10/2020 11:30:00	13,6	14,0	14,5
	Minimum T°C minimum 12,4 (°C)	Moyenne T°C moyen 13,6 (°C)	Maximum T°C maximum 15,8 (°C)

par le symbole ¹.
Pour déclarer, ou non, la conformité à la spécification, il n'a pas été tenu explicitement compte de l'incertitude associée au résultat.



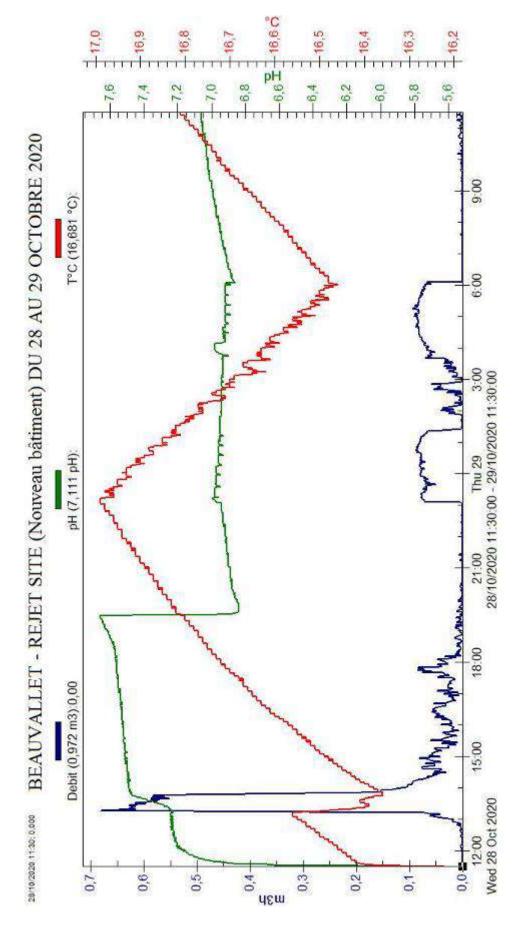
28/10/2020 11:30: 14,630 BEAUVALLET - REJET SITE (ancien bâtiment) DU 28 AU 29 OCTOBRE 2020



par le symbole ¹.

Pour déclarer, ou non, la conformité à la spécification, il n'a pas été tenu explicitement compte de l'incertitude associée au résultat.





Ce rapport ne concerne que les échantillons ou objets soumis à essais. La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Le

rapport ne doit être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire d'essais.

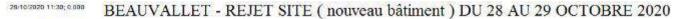
¹ Incertitude communiquée sur demande. Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées

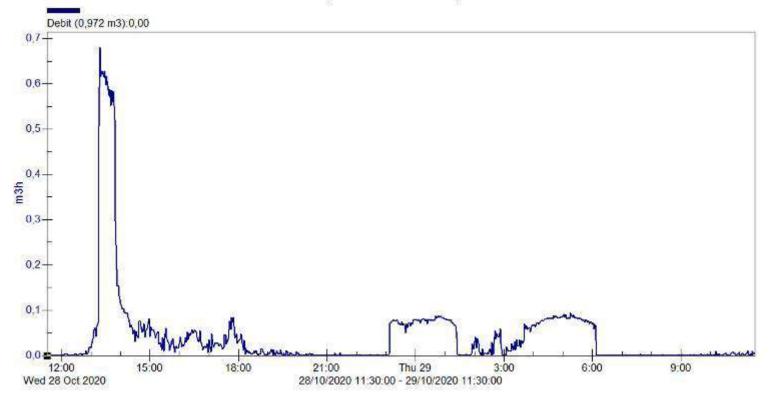




Date/Heure	Débit minimum (m3h)	Débit moyen (m3h)	Débit maximum (m3h)
	Minimum	Moyenne	Maximum
28/10/2020 12:30:00	0,00	0,00	0,00
28/10/2020 13:30:00	0,00	0,18	0,68
28/10/2020 14:30:00	0,03	0,25	0,62
28/10/2020 15:30:00	0,01	0,05	0,08
28/10/2020 16:30:00	0,01	0,03	0,06
28/10/2020 17:30:00	0,01	0,03	0,05
28/10/2020 18:30:00	0,00	0,03	0,08
28/10/2020 19:30:00	0,00	0,01	0,02
28/10/2020 20:30:00	0,00	0,00	0,01
28/10/2020 21:30:00	0,00	0,00	0,01
28/10/2020 22:30:00	0,00	0,00	0,00
28/10/2020 23:30:00	0,00	0,03	0,08
29/10/2020 00:30:00	0,05	0,07	0,08
29/10/2020 01:30:00	0,00	0,07	0,09
29/10/2020 02:30:00	0,00	0,01	0,04
29/10/2020 03:30:00	0,00	0,02	0,06
29/10/2020 04:30:00	0,02	0,06	0,08
29/10/2020 05:30:00	0,08	0,08	0,09
29/10/2020 06:30:00	0,00	0,04	0,08
29/10/2020 07:30:00	0,00	0,00	0,00
29/10/2020 08:30:00	0,00	0,00	0,00
29/10/2020 09:30:00	0,00	0,00	0,00
29/10/2020 10:30:00	0,00	0,00	0,01
29/10/2020 11:30:00	0,00	0,00	0,01
	Minimum Débit minimum 0,00 (m3h)	Moyenne Débit moyen 0,04 (m3h)	Maximum Débit maximum 0,68 (m3h)
		Total 0,972 m3	







Ce rapport ne concerne que les échantillons ou objets soumis à essais. La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Le

rapport ne doit être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire d'essais.

¹ Incertitude communiquée sur demande. Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées

par le symbole ¹.
Pour déclarer, ou non, la conformité à la spécification, il n'a pas été tenu explicitement compte de l'incertitude associée au résultat.

24/37

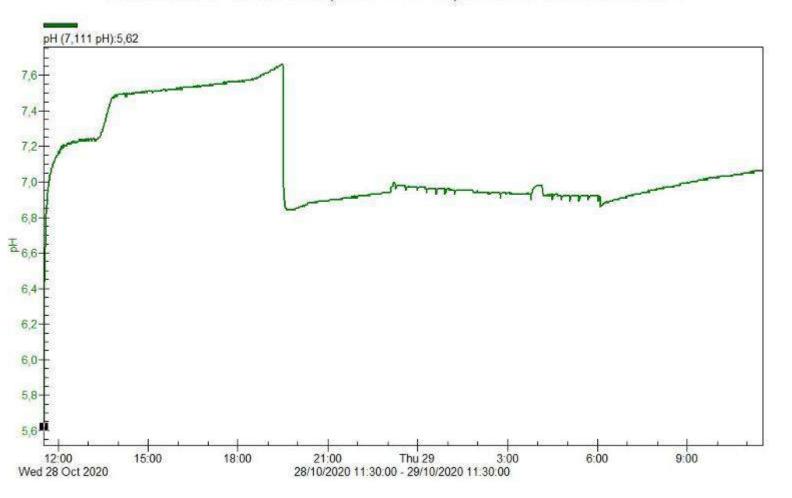




Date/Heure	pH minimum (pH)	pH moyen (pH)	pH maximum (pH)
	Minimum	Moyenne	Maximum
28/10/2020 12:30:00	5,62	7,07	7,23
28/10/2020 13:30:00	7,22	7,24	7,30
28/10/2020 14:30:00	7,31	7,46	7,50
28/10/2020 15:30:00	7,49	7,51	7,52
28/10/2020 16:30:00	7,51	7,52	7,53
28/10/2020 17:30:00	7,53	7,54	7,55
28/10/2020 18:30:00	7,55	7,56	7,58
28/10/2020 19:30:00	7,58	7,62	7,66
28/10/2020 20:30:00	6,84	6,87	7,47
28/10/2020 21:30:00	6,88	6,89	6,91
28/10/2020 22:30:00	6,91	6,92	6,93
28/10/2020 23:30:00	6,93	6,95	7,00
29/10/2020 00:30:00	6,94	6,97	6,98
29/10/2020 01:30:00	6,93	6,95	6,96
29/10/2020 02:30:00	6,93	6,94	6,95
29/10/2020 03:30:00	6,91	6,94	6,94
29/10/2020 04:30:00	6,90	6,94	6,98
29/10/2020 05:30:00	6,89	6,92	6,93
29/10/2020 06:30:00	6,86	6,90	6,92
29/10/2020 07:30:00	6,89	6,92	6,94
29/10/2020 08:30:00	6,94	6,96	6,97
29/10/2020 09:30:00	6,97	6,99	7,01
29/10/2020 10:30:00	7,01	7,02	7,04
29/10/2020 11:30:00	7,04	7,05	7,06
	Minimum pH minimum 5,62 (pH)	Moyenne pH moyen 7,11 (pH)	Maximum pH maximum 7,66 (pH)



28/10/2020 11:31: 5,820 BEAUVALLET - REJET SITE (nouveau bâtiment) DU 28 AU 29 OCTOBRE 2020



Ce rapport ne concerne que les échantillons ou objets soumis à essais. La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Le

rapport ne doit être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire d'essais.

¹ Incertitude communiquée sur demande. Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées





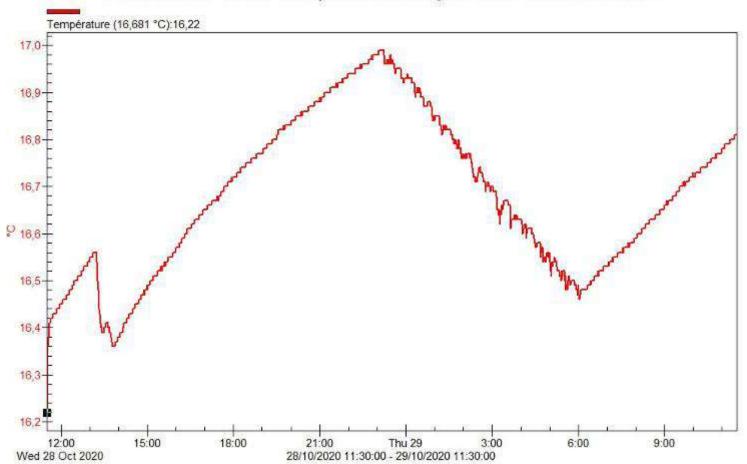
Date/Heure	T°C minimum (°C)	T°C moyen (°C)	T°C maximum (°C)
	Minimum	Moyenne	Maximum
28/10/2020 12:30:00	16,2	16,4	16,5
28/10/2020 13:30:00	16,4	16,5	16,6
28/10/2020 14:30:00	16,4	16,4	16,4
28/10/2020 15:30:00	16,4	16,5	16,5
28/10/2020 16:30:00	16,5	16,6	16,6
28/10/2020 17:30:00	16,6	16,6	16,7
28/10/2020 18:30:00	16,7	16,7	16,8
28/10/2020 19:30:00	16,8	16,8	16,8
28/10/2020 20:30:00	16,8	16,8	16,9
28/10/2020 21:30:00	16,9	16,9	16,9
28/10/2020 22:30:00	16,9	16,9	17,0
28/10/2020 23:30:00	17,0	17,0	17,0
29/10/2020 00:30:00	16,9	16,9	17,0
29/10/2020 01:30:00	16,8	16,9	16,9
29/10/2020 02:30:00	16,7	16,8	16,8
29/10/2020 03:30:00	16,6	16,7	16,7
29/10/2020 04:30:00	16,6	16,6	16,7
29/10/2020 05:30:00	16,5	16,5	16,6
29/10/2020 06:30:00	16,5	16,5	16,5
29/10/2020 07:30:00	16,5	16,5	16,6
29/10/2020 08:30:00	16,6	16,6	16,6
29/10/2020 09:30:00	16,6	16,7	16,7
29/10/2020 10:30:00	16,7	16,7	16,8
29/10/2020 11:30:00	16,8	16,8	16,8
	Minimum T°C minimum 16,2 (°C)	Moyenne T°C moyen 16,7 (°C)	Maximum T°C maximum 17,0 (°C)

Ce rapport ne concerne que les échantillons ou objets soumis à essais. La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Le rapport ne doit être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire d'essais.

¹ Incertitude communiquée sur demande. Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées



28/10/2020 11:31; 18,220 BEAUVALLET - REJET SITE (nouveau bâtiment) DU 28 AU 29 OCTOBRE 2020



Ce rapport ne concerne que les échantillons ou objets soumis à essais. La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Le

rapport ne doit être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire d'essais.

¹ Incertitude communiquée sur demande. Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées

par le symbole ¹.
Pour déclarer, ou non, la conformité à la spécification, il n'a pas été tenu explicitement compte de l'incertitude associée au résultat.

28/3'



Tableau comparatif de l'ensemble des résultats par rapport à l'arrêté préfectoral

Ce rapport ne concerne que les échantillons ou objets soumis à essais. La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Le rapport ne doit être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire d'essais.

1 incertitude communiquée sur demande. Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole 1.



Ancien bâtiment (n°1)

Paramètre	Méthode d'analyse	LQ mg/l	Concentration (mg/L)	Valeurs réglementaires selon arrêté préfectoral (mg/L)	Conformité
MES	NF EN 872 ¹	2 mg/L	110	600	Conforme
DBO5	NF EN ISO 5815- 11	3 mg O ₂ /L	370	800	Conforme
DCO	NF T90-101 ¹	30 mg O ₂ /L	610	2000	Conforme
SEC	ISO 11349	2 mg/L	32	150	Conforme
Azote Globale	Calcul	/	101	150	Conforme
Phosphore Total	NF EN ISO 15681-21	0,05 mg P/L	8	50	Conforme
Zinc	NF EN ISO 17294-21	2,5 μg/L	0.19	0.8	Conforme
Chloroforme	NF EN ISO 10301 ¹	0,5 μg/L	0.020	0.1	Conforme

	Minimum mesuré sur 24H	Maximum mesuré sur 24H	Valeurs réglementaires selon arrêté préfectoral	Conformité
рН	7.54	9.16	5,5 <ph<8,5< td=""><td>Non conforme</td></ph<8,5<>	Non conforme
température	12.4	15.8	<30	Conforme

	Volume mesuré sur 24H	Valeurs réglementaires selon arrêté préfectoral	Conformité
Débit	1.87	5m³/h	Conforme
Volume	1.773	28m³/J	Conforme

Ce rapport ne concerne que les échantillons ou objets soumis à essais. La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Le rapport ne doit être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire d'essais.

¹ Incertitude communiquée sur demande. Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées

par le symbole ¹.
Pour déclarer, ou non, la conformité à la spécification, il n'a pas été tenu explicitement compte de l'incertitude associée au résultat.



Nouveau bâtiment (point n°1bis)

Paramètre	Méthode d'analyse	LQ mg/l	Concentration (mg/L)	Valeurs réglementaires selon arrêté préfectoral (mg/L)	Conformité
MES	NF EN 872 ¹	2 mg/L	190	600	Conforme
DBO5	NF EN ISO 5815- 11	3 mg O ₂ /L	150	800	Conforme
DCO	NF T90-101 ¹	30 mg O ₂ /L	390	2000	Conforme
SEC	ISO 11349	2 mg/L	22	150	Conforme
Azote Globale	Calcul	/	39	150	Conforme
Phosphore Total	NF EN ISO 15681-21	0,05 mg P/L	4.2	50	Conforme
Zinc	NF EN ISO 17294-21	2,5 μg/L	0.280	0.8	Conforme
Chloroforme	NF EN ISO 10301 ¹	0,5 μg/L	0.0011	0.1	Conforme

	Minimum mesuré sur 24H	Maximum mesuré sur 24H	Valeurs réglementaires selon arrêté préfectoral	Conformité
рН	5.62	7.66	5,5 <ph<8,5< td=""><td>Conforme</td></ph<8,5<>	Conforme
température	16.2	17.0	<30	Conforme

	Volume mesuré sur 24H	Valeurs réglementaires selon arrêté préfectoral	Conformité
Débit	0.68	5m³/h	Conforme
Volume	0.972	28m³/J	Conforme

Ce rapport ne concerne que les échantillons ou objets soumis à essais. La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Le rapport ne doit être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire d'essais.

¹ Incertitude communiquée sur demande. Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées

par le symbole ¹.
Pour déclarer, ou non, la conformité à la spécification, il n'a pas été tenu explicitement compte de l'incertitude associée au résultat.



Mesures contradictoires de l'industriel sur le même échantillon moyen 24h prélevé par CERECO

Ce rapport ne concerne que les échantillons ou objets soumis à essais. La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Le rapport ne doit être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire d'essais.

1 incertitude communiquée sur demande. Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole 1.

Pour déclarer, ou non, la conformité à la spécification, il n'a pas été tenu explicitement compte de l'incertitude associée au résultat.



RAPPORT D'ANALYSE B20/R51256/0001-0002

Aucune contre analyse n'a été réalisée par l'industriel.

Ce rapport ne concerne que les échantillons ou objets soumis à essais. La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Le rapport ne doit être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire d'essais.

¹ Incertitude communiquée sur demande. Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées

par le symbole ¹.
Pour déclarer, ou non, la conformité à la spécification, il n'a pas été tenu explicitement compte de l'incertitude associée au résultat.



Attestation de prélèvement

Ce rapport ne concerne que les échantillons ou objets soumis à essais. La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Le rapport ne doit être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire d'essais.

¹ Incertitude communiquée sur demande. Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées

par le symbole ¹.

Pour déclarer, ou non, la conformité à la spécification, il n'a pas été tenu explicitement compte de l'incertitude associée au résultat.



RAPPORT D'ANALYSE B20/R51256/0001-0002



CERECO S.A.

Laboratoire Sud Zone Aéropole 30128 Garons

Tél.: 04 66 70 90 90 Fax: 04 66 70 90 99

e-mail ; cereco.nimes@cereco.fr

web : www.cereco.fr

CONTROLES INOPINES (art 6) de la loi du 19/07/76

ATTESTATION DE PRELEVEMENT DE REJETS DANS LES EAUX OU DANS L'ATMOSPHERE EN VUE D'UN CONTRÔLE DES POLLUANTS

Pour le contrôle inopiné du rejet de l'usine BEAUVALLET

Les prélèvements et mesures de débit ont été réalisés au cours de la campagne qui a débuté le 28/10/2020 a 11 h 30 et qui s'est terminé le 29 / 10 / 2020 à 11 h 30

En raison des circonstances, il a été apporté la (ou les) modifications suivantes :

Échantillons laissés au client pour comparaison de méthode ou contre analyse
Oui
⊠ Non
Remarque:

OBSERVATIONS DU LABORATOIRE

Nom: GONIN Date: 29/10/

Signature:

OBSERVATIONS DE L'EXPLOITANT

CV BEAUVALLET FILS SAS - Capital 323.326€ Etablissement d'Ambérieu en Bugey 659 avenue Léon Blum 01500 Ambérieu en Bugey

Nom: Het 20474 38 11 33 - Fax 04 74 35 01 95 Fonction: SPET 886 780 202000311 APE 1011Z

Date: 29/10/2076

Signature:

Registre du commerce et des sociétés Valenciennes B 380 135 913 - Siret 380 135 913 00032 - APE 7120 B Société anonyme au capital de 1 587 500 € - N° TVA Intra : FR 91 380135913

Ce rapport ne concerne que les échantillons ou objets soumis à essais. La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Le rapport ne doit être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire d'essais.

1 Incertitude communiquée sur demande. Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées



Conclusion

Ce rapport ne concerne que les échantillons ou objets soumis à essais. La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Le rapport ne doit être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire d'essais.

1 Incertitude communiquée sur demande. Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées

' Incertitude communiquée sur demande. Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole ¹.

Pour déclarer, ou non, la conformité à la spécification, il n'a pas été tenu explicitement compte de l'incertitude associée au résultat.



CONCLUSION

I. Partie prélèvement

débitmètre de l'industriel : Néant

préleveur de l'industriel : Néant

II. Partie analyses

- Le pH est **non conforme** à la réglementation pour le point Ancien bâtiment (point n°1)
- Les analyses, le débit, le pH et la température sont conformes à la réglementation pour le point Nouveau bâtiment (point n°1bis)

III. Partie contre analyses effectuées par l'industriel sur le même échantillon

Pas de contre analyse.

Alexis Gonin

Responsable Agence

Ce rapport ne concerne que les échantillons ou objets soumis à essais. La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Le rapport ne doit être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire d'essais.

¹ Incertitude communiquée sur demande. Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées

Pour déclarer, ou non, la conformité à la spécification, il n'a pas été tenu explicitement compte de l'incertitude associée au résultat.

par le symbole 1.



Bilan de pollution en phase aqueuse

Version 00

BEAUVALLET

659, av. Léon Blum 01504 Ambérieu en Bugey

Mesure selon devis n°: 19011102BP

EAUX USEES

Intervention du 27/07/20 au 28/07/20

Par Alban Bonneau



Sommaire

1		Des	cripti	on de l'activité de la société et/ou du site3
	1.	1	Rais	on sociale3
	1.	2	Des	criptif de la société3
		1.2.	1	Nature de l'activité3
		1.2.3	2	Matières premières3
	1.	3	Cycl	e de l'eau dans l'entreprise :
		1.3.3	Ĺ	Utilisation de l'eau potable
		1.3.2	2	Système de collecte
		1.3.3	3	Système de prétraitement
2		Mod	lalité	s d'intervention3
	2.	1	lden	tification des références normatives :3
	2.	2	Traç	abílité du matériel4
	2.	3	Date	d'intervention et conditions climatiques4
	2.	4	Prot	ocoles de mesures4
		2.4.1		Prélèvement d'échantillons sous accréditation Cofrac selon la portée d'accréditation
				e sur www.cofrac.fr :4
		2.4.2	2	Débit :
		2.4.3	3	Mesure de pH (hors accréditation) et Températures (sous accréditation):4
		2.4.4	ŀ	Enregistrement et traitement des données :
3		Résu		sans avis et interprétation :4
	3.	1	Anal	yse quantitative :4
		3.1.1	L	Consommation d'eau durant la période de mesure des débits de rejet4
				Volume d'eau rejeté durant la période de mesure des débits mesuré à partir des
				ements4
	3.:			yse qualitative :
		3.2.1	L	Tableau des concentrations sur les rejets d'eaux usées industrielles
		3.2.2	2	Tableau des flux polluants sur les rejets d'eaux usées industrielles
A		A		· _

1 Description de l'activité de la société et/ou du site

1.1 Raison sociale

Ets BEAUVALLET 659 av Léon Blum 01505 Ambérieu en Bugey

1.2 Descriptif de la société

1.2.1 Nature de l'activité

Activité : production de viandes de boucherie.

1.2.2 Matières premières

La société utilise dans sa production les matières premières suivantes : viandes.

1.3 Cycle de l'eau dans l'entreprise :

1.3.1 Utilisation de l'eau potable

Elle est utilisée principalement pour le lavage du matériel.

1.3.2 Système de collecte

Le réseau est de type séparatif : eaux industrielles, eaux vannes, eaux pluviales.

1.3.3 Système de prétraitement

Point 1: regard devant l'usine. Point

Point 2 : sortie homogénéisation

2 Modalités d'intervention

2.1 Identification des références normatives :

Norme	Titre du document	Norme utilisée pour ce site	
NF EN ISO/CEI 17025	Exigences générales concernant la compétence des laboratoires d'étalonnages et d'essais.	×	
Méthode interne	Mode opératoire d'échantillonnage et de mesure de température, ind4.	×	
NF EN ISO 5667-1 - mars 2007	Qualité de l'eau. Echantillonnage. Partie 1 : lignes directrices pour la conception des programmes et des techniques d'échantillonnage	×	
NF EN ISO 5667-3 -mai 2013 :	Qualité de l'eau. Echantillonnage - Partie 3 : Conservation et manipulation des échantillons d'eau	X	
NF EN ISO 5667-10- novembre 1992	Qualité de l'eau. Echantillonnage. Partie 10 : guide pour l'échantillonnage des eaux résiduaires	x	
FD T 90-523-2 - février 2008	Qualité de l'eau. Guide de prélèvement pour le suivi des qualités de l'eau dans l'environnement. Partie 2 : Prélèvement d'eau résiduaire	х	
NF X 10-311 - septembre 1983	Mesure de débits de l'eau dans les canaux découverts au moyen de déversoirs en mince paroi.	х	

DOCUMENT MAJ le 15/06/2017

BEVAC

Bilan de pollution en phase aqueuse Société BEAUVALLET intervention du 27 au 28/07/2020

Page: 4/5

NF ISO 4359- novembre 1986	Mesure de débit des liquides dans les canaux découverts - canaux jaugeurs à col rectangulaire, à col trapézoïdal et à col en U	10

2.2 Traçabilité du matériel

Les enregistrements relatifs à la traçabilité du matériel et de l'échantillonnage est joint en annexe à travers la fiche d'intervention.

2.3 Date d'intervention et conditions climatiques

Identification précise du prélèvement : Point 1 : regard devant l'usine.

Point 2 : sortie homogénéisation

Mesure des débits : du 27/07 au 28/07/20
 Echantillonnages : du 27/07 au 28/07/20

Conditions climatiques : soleil

2.4 Protocoles de mesures

2.4.1 Prélèvement d'échantillons sous accréditation Cofrac selon la portée d'accréditation disponible sur <u>www.cofrac.fr</u>:

Cf fiche terrain.

2.4.2 Débit :

Mesures avec une sonde Hydreka PDCR 1830 C pression immergé 0 à 150 mBAR, 4-20 mA.

2.4.3 Mesure de pH (hors accréditation) et Températures (sous accréditation):

Mesures avec un capteur enregistreur pH300 Hydreka

2.4.4 Enregistrement et traitement des données :

Enregistrement des données relatives aux débits par l'intermédiaire d'un enregistreur autonome Octopus Hydreka, et traitement des données avec le logiciel Winfluid 3.26

3 Résultats sans avis et interprétation :

Les essais ont été réalisés par le laboratoire SAVOIE LABO.

3.1 Analyse quantitative :

3.1.1 Consommation d'eau durant la période de mesure des débits de rejet La consommation générale de la société est de : 9 m3

3.1.2 Volume d'eau rejeté durant la période de mesure des débits mesuré à partir des enregistrements

Le volume de rejet global est de : 8.41 m3.

3.2 Analyse qualitative:

3.2.1 Tableau des concentrations sur les rejets d'eaux usées industrielles

Caractéristiques de	Normes en	Rejet point 1	Rejet point 2
l'effluent	mg/l	mg/l	mg/I
DCO	2000	2260	1490
DBO ₆	800	872	618
MES	600	672	107
NGL	150,0	111,00	89,80
Ptotal	50,0	14,07	8,32
Graisses	150,0	34	12
рН	5,5 <ph<8,5< th=""><th>7,61</th><th>9,61</th></ph<8,5<>	7,61	9,61
T°	< 30° C	25,29	25,44
Volume de rejet (m3)	1	2,71	5,7
Consommation durant la période de	mesure des débits (
m3)	9	9	
Coefficient de rej	0,30	0,63	
Coefficient de pollu	tion	1,3	0,8
Coefficient de biodégradabilité (rap	port DCO / DBO5)	2,59	2,41

3.2.2 Tableau des flux polluants sur les rejets d'eaux usées industrielles

Caractéristiques	Normes	Rejet point 1	Rejet point 2
de	en		
l'effluent	kg/j	Kg/j	Kg/j
DCO	1	6,12	8,49
DBO5	1	2,36	3,52
MES	/	1,82	0,61
NGL	1	0,30	0,51
Ptotal	1	0,04	0,05
Graisses	1	0,09	0,07

4 Annexes:

Annexe 1- Graphiques de Débits, pH et Températures

Annexe 2 : Document d'analyses du laboratoire

Annexe 3: Fiche d'intervention

Nom-Prénom : Alban Bonneau

Fonction: Responsable d'activités

Date: 3 .28.20

Signature:

Ce document ne doit pas être reproduit, sinon en entier, sans l'autorisation écrite du laboratoire.

Les incertitudes de mesures liées à la température sont disponibles sur simple demande.

Fiche d'intervention

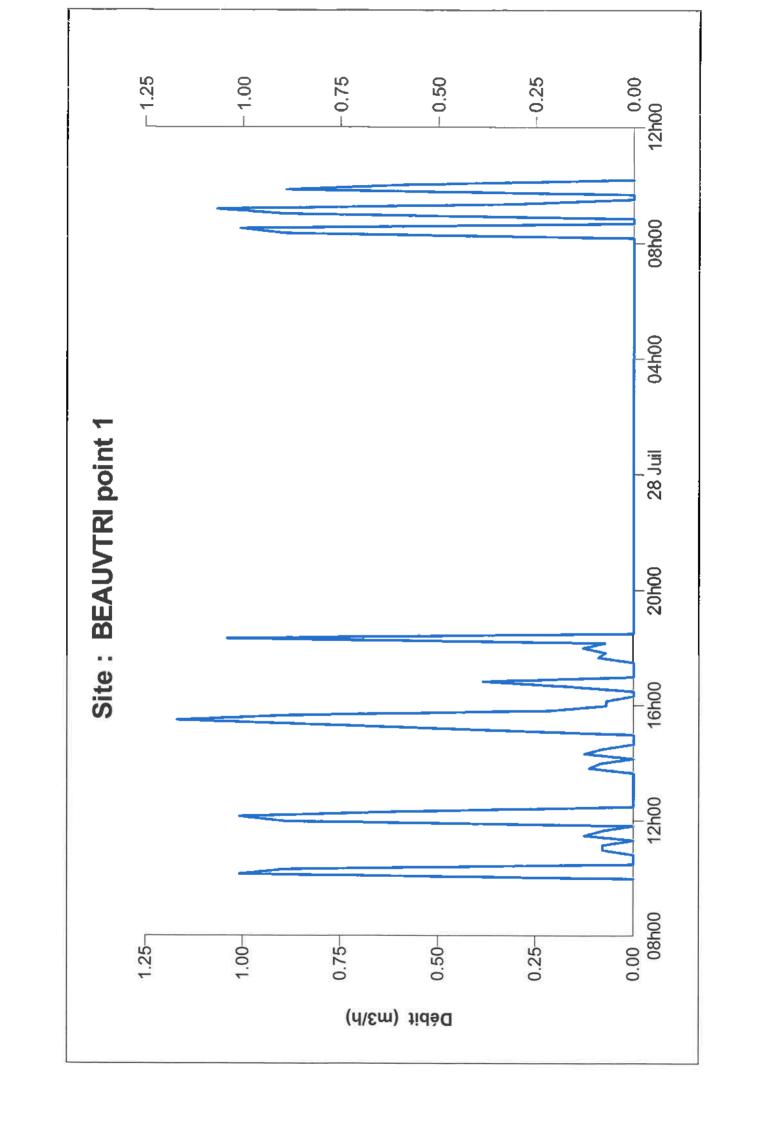
Date :07/10/2019 Indice:17

Date du prélèvement :	J8. 97. 2v	Heure: 12 3	Préleveur : 🔽	ABONNEAU 🗆
Société :	let L			*****************
Lieu du prélèvement :	<u> </u>		**************************	
Tracabilité du matériel :				
Matériel nettoyé avant utilisat	ion :	⊠oui	non:	/
Tuyau de prise d'eau : Diamèt			Longueur en m	
Type de pompage :⊠ péristali		sion 	*********************************	
<u>Débitmètre</u> :	Sonde-T:°		<u>Préleveur :</u>	Thermomètre testo
□DA-Octopus4	☐ J-ODEON		□Rose	□ 0
□DB-Octopus2	☐ K-ODEON		□Bleu	□ P
□DC-OctopusC	☐ D-malette		□Vert	□ Q
DH-Octopus4	L-ODEON		⊠ Rouge	□ R -
□DF- SIGMA bulle à bulle	M-ODEON		□Violet	□ \$
□DG- SIGMA bulle à bulle	☐ N-ODEON		□Orange	⊠ T
☐DI- Octopus4	□ V -ODEON			
Purges des tuyaux avant utilisa Utilisation d'une crépine :	ation :	⊠oui ⊠oui	□ non: □ non	
Paramètres mesurés simultan	ément in situ : 🎚	⊈βн <i>У</i> ⊠т°	C □potentiel F	REDOX Conductivité
Conditions climatiques : Sol	eil □plu	ile 🗆 no	eige □nu	age □vent
Conditions climatiques : Sol Observations terrain :	·	T°C	ponctuelle :	If & Ch
Programmation utilisée et écl				
☐ Echantillon ponctuel :		•		1
☑Prélèvement au dét ☐Prélèvement au ten	oit : volume de nps : volume de	<i>(60</i>	ml prélevé to ml prélevé to	ous les(Vf)
Vitesse d'aspiration (V _{as}) = (Lo				
V _{as} Avant prlt:	orès prit :	Conform	e (v _{as} ≥0.5m/s) 🔀	Non conforme
Volume prélevé en début :	Test1 :763		Test	3 :2,8
Volume prélevé en fin :	Test1 :	Test2 :	56 Test3	3:
Moyenne des 6 tests : V _p =				
Répétabilité (+/- 5% du volum	e initial)	Conforme 5	D Non	Conforme 🗆
Calage Hauteur d'eau (mm) :		Réglet utilis	KI	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·
Mesure hauteur d'eau finale (7 7		mètre enregistré	e :£
Conforme (si +/- 5mm)	Q ₂	Conforme	Non	Conforme
	129		0-71	
Nb de pvt unitaire du préleveu		Vj en m3/jour	=Z _y Nb im	pulsion (Vj/Vf) =
Conforme (si A=Nb impulsi	/°			_
Contrôle visuel du Volume pré	levéen l	M Conforme	(si +/- 10% du A*	Vp) Non conforme
Nb de flacons conditionnés :	Ω			
Echantillonneur réfrigéré : 🛂 d	oui 🗆 Non	Mesure de 1	°C avec Testo :n	nini. <i>6,9</i> .7maxi
Transport des échantillons au		par un transp	orteur □pa	ar le préleveur
T°C Glacière départ site :		T°C glacière	arrivée labo :	<u>.(f</u>
	•			. J 2

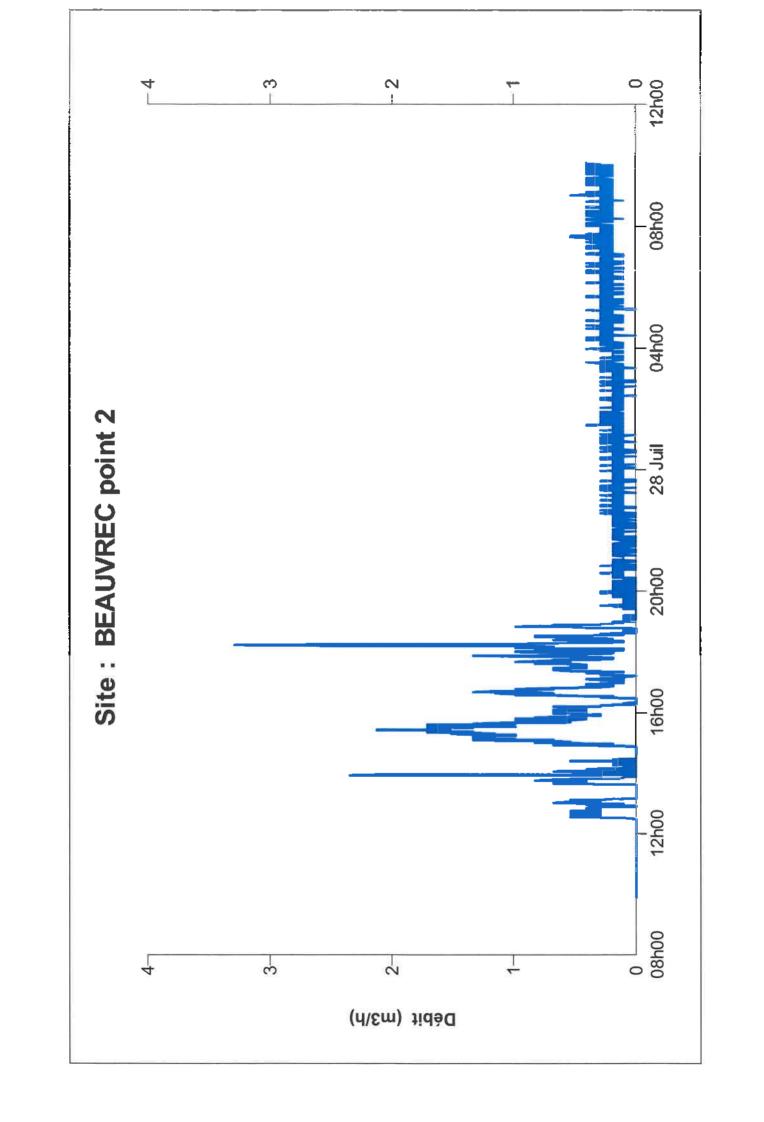
Fiche d'intervention

Date :07/10/2019 indice:17

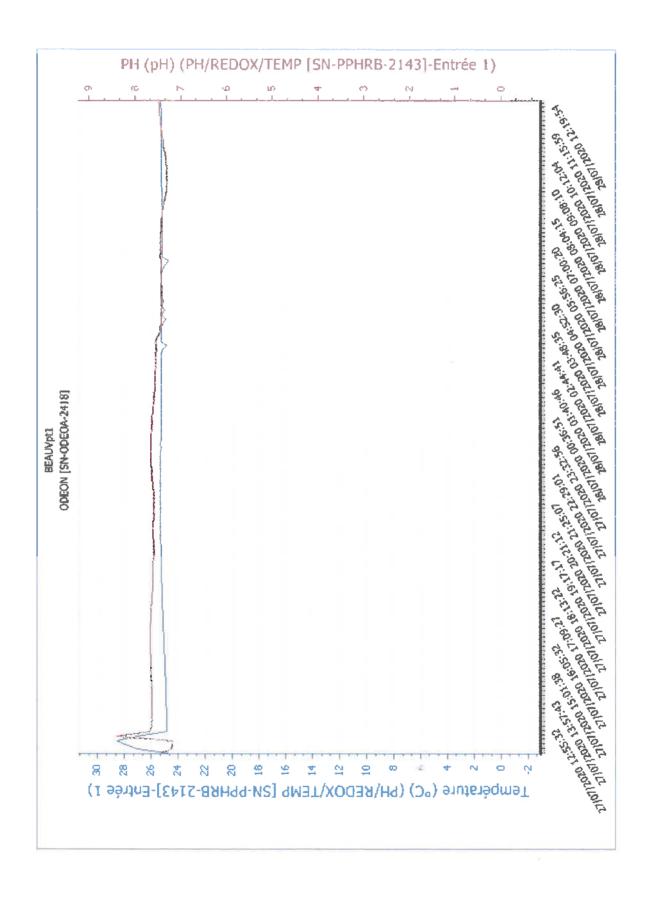
Date du prélèvement : 2.7	18.0720	Heure:/	Préleveur : 🖵	ABONNEAU 🗆			
Société :	llu	*******************		*************			
Lieu du prélèvement :	<u> </u>	* *** } *** * *** * * * * * * * * * * *	*************************	***************************************			
<u>Traçabilité du matériel :</u>				=======================================			
Matériel nettoyé avant utilisat Tuyau de prise d'eau : Diamèti	ion :	⊠oui	non:	9			
Type de pompage : ☑ péristalt			ongueur en m : .	······································			
Débitmètre :	Sonde-T:°		<u>Préleveur :</u>	Thermomètre testo			
□DA-Octopus4	☐ J-ODEON		□Rose				
□DA Octopus2	☐ K-ODEON		□Bleu	□ P			
□DC-OctopusC	☐ D-malette		□Vert	□ Q			
□DH-Octopus4	☐ L-ODEON		□Rouge	□ Q □ R			
☐DF- SIGMA bulle à bulle	☐ M-ODEON		□Violet	□			
□DG- SIGMA bulle à bulle	N-ODEON		□ Violet □ Orange	□ T			
□DI- Octopus4	□ V -ODEON		Gorange	□ ·			
Purges des tuyaux avant utilisation : ☐ Oui ☐ non: Utilisation d'une crépine : ☐ Oui ☐ non Paramètres mesurés simultanément in situ : ☐ PH ☐ T°C ☐ potentiel REDOX ☐ Conductivité Conditions climatiques : ☐ Soleil ☐ pluie ☐ neige ☐ nuage ☐ vent Observations terrain : ☐ T°C ponctuelle : ☐ Oui Programmation utilisée et échantillonnage : ☐ Echantillon ponctuel : ☐ ☐ Prélèvement au débit : volume de ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐							
Répétabilité (+/- 5% du volume	e initial)	Conforme 🛂	Non C	onforme 🗆			
Calage Hauteur d'eau (mm) :							
Nb de pvt unitaire du préleveur (A):							
Echantillonneur réfrigéré : Go Transport des échantillons au l T°C Glacière départ site :	aboratoire : 🗆	par un transpor		ini677maxi			



Date	Heure	m3/h
27/07/2020	10:00:00	0.00
	11:00:00	0.33
	12:00:00	0.19
	13:00:00	0.26
	14:00:00	0.06
	15:00:00	0.06
	16:00:00	0.57
	17:00:00	0.11
	18:00:00	0.07
	19:00:00	0.18
	20:00:00	0.00
	21:00:00	0.00
	22:00:00	0.00
	23:00:00	0.00
28/07/2020	00:00:00	0.00
	01:00:00	0.00
	02:00:00	0.00
	03:00:00	0.00
	04:00:00	0.00
	05:00:00	0.00
	06:00:00	0.00
	07:00:00	0.00
	08:00:00	0.00
	09:00:00	0.45
	10:00:00	0.46
	11:00:00	0.00
Minimum	27/07/2020	0.00
Maximum	27/07/2020	0.57
Moyenne		0.11



Date	Heure	m3/h
27/07/2020	10:00:00	0.00
	11:00:00	0.00
	12:00:00	0.00
	13:00:00	0.14
	14:00:00	0.26
	15:00:00	0.12
	16:00:00	1.05
	17:00:00	0.42
	18:00:00	0.41
	19:00:00	0.53
	20:00:00	0.08
	21:00:00	0.12
	22:00:00	0.11
	23:00:00	0.13
28/07/2020	00:00:00	0.14
	01:00:00	0.15
	02:00:00	0.17
	03:00:00	0.15
	04:00:00	0.17
	05:00:00	0.21
	06:00:00	0.21
	07:00:00	0.23
	08:00:00	0.25
	09:00:00	0.27
	10:00:00	0.28
	11:00:00	0.05
Minimum	27/07/2020	0.00
Maximum	27/07/2020	1.05
<u>Moyenne</u>		0.22



	BEAUVpt1 ODEON [SN-ODEOA-2418]			BEAUVpt1		
				ODEON [SN-ODI	EOA-2418]	
Date	Température (°C)	PH (pH)	Date	Température (°C)	PH (pH)	
27/07/2020 11:55	24,50	7,46	28/07/2020 02:05	25,29	7,56	
27/07/2020 12:05	27,01	7,21	28/07/2020 02:15	25,29	7,56	
27/07/2020 12:15	27,93	7,18	28/07/2020 02:25	25,29	7,55	
27/07/2020 12:25	28,56	7,18	28/07/2020 02:35	25,29	7,55	
27/07/2020 12:35	27,08	8,39	28/07/2020 02:45	25,29	7,55	
27/07/2020 12:45	24,86	7,68	28/07/2020 02:55	25,28	7,55	
27/07/2020 12:55	24,84	7,63	28/07/2020 03:05	25,17	7,53	
27/07/2020 13:05	24,85	7,63	28/07/2020 03:15	24,87	7,52	
27/07/2020 13:15	24,86	7,62	28/07/2020 03:25	25,24	7,54	
27/07/2020 13:25	24,86	7,63	28/07/2020 03:35	25,24	7,51	
27/07/2020 13:35	24,87	7,63	28/07/2020 03:45	25,28	7,44	
27/07/2020 13:45	24,89	7,63	28/07/2020 03:55	25,28	7,43	
27/07/2020 13:55	24,90	7,62	28/07/2020 04:05	25,15	7,43	
27/07/2020 14:05	24,91	7,63	28/07/2020 04:15	24,91	7,42	
27/07/2020 14:15	24,91	7,63	28/07/2020 04:25	25,24	7,43	
27/07/2020 14:25	24,93	7,63	28/07/2020 04:35	25,00	7,41	
27/07/2020 14:35	24,94	7,64	28/07/2020 04:45	25,24	7,40	
27/07/2020 14:45	24,95	7,64	28/07/2020 04:55	25,25	7,39	
27/07/2020 14:55	24,96	7,64	28/07/2020 05:05	25,25	7,40	
27/07/2020 15:05	24,98	7,64	28/07/2020 05:15	25,24	7,40	
27/07/2020 15:15	24,99	7,65	28/07/2020 05:25	25,25	7,41	
27/07/2020 15:25	25,01	7,65	28/07/2020 05:35	25,24	7,42	
27/07/2020 15:35	25,02	7,65	28/07/2020 05:45	25,23	7,42	
27/07/2020 15:45	25,03	7,66	28/07/2020 05:55	25,23	7,43	
27/07/2020 15:55	25,05	7,67	28/07/2020 06:05	25,18	7,43	
27/07/2020 16:05	25,05	7,66	28/07/2020 06:15	24,97	7,43	
27/07/2020 16:15	25,07	7,66	28/07/2020 06:25	24,72	7,42	
27/07/2020 16:25	25,08	7,66	28/07/2020 06:35	25,18	7,44	
27/07/2020 16:35	25,10	7,66	28/07/2020 06:45	25,19	7,45	
27/07/2020 16:45	25,11	7,66	28/07/2020 06:55	25,19	7,45	
27/07/2020 16:55	25,12	7,66	28/07/2020 07:05	25,20	7,44	
27/07/2020 17:05	25,13	7,65	28/07/2020 07:15	25,19	7,44	
27/07/2020 17:15	25,15	7,64	28/07/2020 07:25	25,19	7,43	
27/07/2020 17:25	25,17	7,64	28/07/2020 07:35	25,17	7,43	
27/07/2020 17:35	25,18	7,63	28/07/2020 07:45	25,19	7, 4 2	
27/07/2020 17:45	25,19	7,62	28/07/2020 07:55	25,17	7,42	
27/07/2020 17:55	25,20	7,62	28/07/2020 08:05	25,19	7,40	
27/07/2020 18:05	25,21	7,62	28/07/2020 08:15	25,20	7,40	
27/07/2020 18:15	25,22	7,61	28/07/2020 08:25	25,20	7,39	
27/07/2020 18:25	25,23	7,61	28/07/2020 08:35	25,21	7,37	
27/07/2020 18:35	25,24	7,61	28/07/2020 08:45	25,21	7,35	
27/07/2020 18:45	25,25	7,60	28/07/2020 08:55	25,22	7,32	
27/07/2020 18:55	25,26	7,60	28/07/2020 09:05	25,23	7,31	
27/07/2020 19:05	25,27	7,60	28/07/2020 09:15	25,24	7,30	

27/07/2020 19:15	25,28	7,59	28/07/2020 09:25	25,24
27/07/2020 19:25	25,29	7,59	28/07/2020 09:35	25,25
27/07/2020 19:35	25,29	7,59	28/07/2020 09:45	25,26
27/07/2020 19:45	25,30	7,59	28/07/2020 09:55	25,27
27/07/2020 19:55	25,31	7,59	28/07/2020 10:05	25,27
27/07/2020 20:05	25,31	7,60	28/07/2020 10:15	25,27
27/07/2020 20:15	25,31	7,60	28/07/2020 10:25	25,28
27/07/2020 20:25	25,32	7,60	28/07/2020 10:35	25,28
27/07/2020 20:35	25,32	7,60	28/07/2020 10:45	25,29
27/07/2020 20:45	25,32	7,59	28/07/2020 10:55	25,29
27/07/2020 20:55	25,32	7,58	28/07/2020 11:05	25,29
27/07/2020 21:05	25,33	7,58	28/07/2020 11:15	25,29
27/07/2020 21:15	25,33	7,58	28/07/2020 11:25	25,29
27/07/2020 21:25	25,33	7,58	28/07/2020 11:35	25,30
27/07/2020 21:35	25,33	7,58	28/07/2020 11:45	25,30
27/07/2020 21.45	25,32	7,59	28/07/2020 11:55	25,30
27/07/2020 21:55	25,32	7,60	28/07/2020 12:05	25,30
27/07/2020 22:05	25,32	7,61	28/07/2020 12:15	25,30
27/07/2020 22:15	25,31	7,62	MOYENNE	25,29
27/07/2020 22:25	25,31	7,63		
27/07/2020 22:35	25,31	7,64		
27/07/2020 22:45	25,31	7,64		
27/07/2020 22:55	25,31	7,64		
27/07/2020 23:05	25,31	7,65		
27/07/2020 23:15	25,31	7,65		
27/07/2020 23:25	25,30	7,65		
27/07/2020 23:35	25,30	7,64		
27/07/2020 23:45	25,30	7,64		
27/07/2020 23:55	25,30	7,64		
28/07/2020 00:05	25,29	7,63		
28/07/2020 00:15	25,29	7,63		
28/07/2020 00:25	25,29	7,62		
28/07/2020 00:35	25,29	7,62		
28/07/2020 00:45	25,29	7,61		
28/07/2020 00:55	25,29	7,60		
28/07/2020 01:05	25,29	7,59		
28/07/2020 01:15	25,29	7,58		
	1			

25,29

25,29

25,29

25,29

7,58

7,57

7,57

7,56

28/07/2020 01:25

28/07/2020 01:35

28/07/2020 01:45

28/07/2020 01:55

7,30

7,29

7,30

7,31

7,31

7,33

7,34

7,36

7,37

7,39

7,40

7,41

7,43

7,44

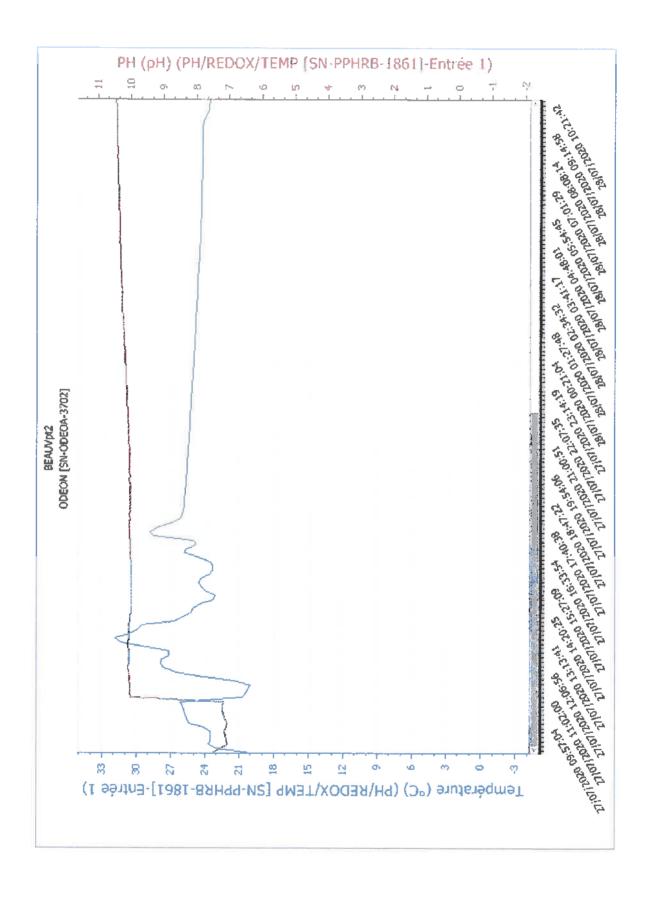
7,44

7,46

7,47

7,47

7,61



	BEAUVpt2)	BEAUV	t2
	ODEON [SN-ODEOA-3702]			ODEON [SN-OD	
Date	Température (°C)	PH (pH)	Date	Température (°C)	PH (pH)
27/07/2020 08:53	20,05	7,49	27/07/2020 23:43	25,14	10,14
27/07/2020 09:03	22,97	7,23	27/07/2020 23:53	25,13	10,15
27/07/2020 09:13	23,71	7,05	28/07/2020 00:03	25,10	10,16
27/07/2020 09:23	23,55	7,07	28/07/2020 00:13	25,07	10,17
27/07/2020 09:33	23,52	7,09	28/07/2020 00:23	25,05	10,17
27/07/2020 09:43	23,49	7,12	28/07/2020 00:33	25,03	10,18
27/07/2020 09:53	24,19	7,05	28/07/2020 00:43	25,01	10,18
27/07/2020 10:03	25,41	7,05	28/07/2020 00:53	25,00	10,19
27/07/2020 10:13	25,62	7,12	28/07/2020 01:03	24,98	10,19
27/07/2020 10:23	25,73	7,16	28/07/2020 01:13	24,96	10,21
27/07/2020 10:33	25,84	7,17	28/07/2020 01:23	24,93	10,21
27/07/2020 10:43	25,97	7,17	28/07/2020 01:33	24,92	10,22
27/07/2020 10:53	26,19	7,15	28/07/2020 01:43	24,90	10,22
27/07/2020 11:03	20,79	9,96	28/07/2020 01:53	24,89	10,23
27/07/2020 11:13	20,41	10,01	28/07/2020 02:03	24,87	10,23
27/07/2020 11:23	20,25	10,01	28/07/2020 02:13	24,84	10,24
27/07/2020 11:33	20,06	10,01	28/07/2020 02:23	24,82	10,24
27/07/2020 11:43	21,47	10,02	28/07/2020 02:33	24,80	10,25
27/07/2020 11.53	24,63	10,04	28/07/2020 02:43	24,78	10,26
27/07/2020 12:03	26,52	10,04	28/07/2020 02:53	24,76	10,27
27/07/2020 12:13	27,65	10,05	28/07/2020 03:03	24,75	10,27
27/07/2020 12:23	27,88	10,04	28/07/2020 03:13	24,74	10,28
27/07/2020 12:33	27,86	10,04	28/07/2020 03:23	24,73	10,28
27/07/2020 12:43	27,20	10,03	28/07/2020 03:33	24,71	10,29
27/07/2020 12:53	27,19	10,03	28/07/2020 03:43	24,69	10,29
27/07/2020 13:03	29,55	10,05	28/07/2020 03:53	24,66	10,30
27/07/2020 13:13	31,32	10,05	28/07/2020 04:03	24,63	10,30
27/07/2020 13:23	31,84	10,03	28/07/2020 04:13	24,61	10,31
27/07/2020 13:33	30,68	10,03	28/07/2020 04:23	24,59	10,31
27/07/2020 13:43	29,97	10,02	28/07/2020 04:33	24,56	10,32
27/07/2020 13:53	29,53	10,02	28/07/2020 04:43	24,55	10,32
27/07/2020 14:03	26,69	10,00	28/07/2020 04:53	24,54	10,33
27/07/2020 14:13	25,98	9,99	28/07/2020 05:03	24,52	10,33
27/07/2020 14:23	25,29	9,98	28/07/2020 05:13	24,51	10,34
27/07/2020 14:33	25,06	9,98	28/07/2020 05:23	24,49	10,34
27/07/2020 14:43	24,41	9,97	28/07/2020 05:33	24,48	10,34
27/07/2020 14:53	23,40	9,97	28/07/2020 05:43	24,46	10,34
27/07/2020 15:03	23,14		28/07/2020 05:53	24,45	10,35
27/07/2020 15:13	23,93	9,98	28/07/2020 06:03	24,44	10,35
27/07/2020 15:23	24,36	9,98	28/07/2020 06:13	24,43	10,36
27/07/2020 15:33	24,56	9,98	28/07/2020 06:23	24,42	10,36
27/07/2020 15:43	24,39		28/07/2020 06:33	24,42	10,37
27/07/2020 15:53	23,60	9,98	28/07/2020 06:43	24,41	10,37
27/07/2020 16:03	23,35	9,98	28/07/2020 06:53	24,39	10,38

27/07/2020 16:13	23,37	9,98	28/07/2020 07:03	24,38
27/07/2020 16:23	23,64	9,98	28/07/2020 07:13	24,38
27/07/2020 16:33	24,69	10,00	28/07/2020 07:23	24,37
27/07/2020 16:43	25,86	10,00	28/07/2020 07:33	24,36
27/07/2020 16:53	25,64	10,01	28/07/2020 07:43	24,34
27/07/2020 17:03	24,80	10,00	28/07/2020 07:53	24,33
27/07/2020 17:13	25,09	10,00	28/07/2020 08:03	24,32
27/07/2020 17:23	28,52	10,03	28/07/2020 08:13	24,31
27/07/2020 17:33	28,91	10,03	28/07/2020 08:23	24,31
27/07/2020 17:43	28,26	10,03	28/07/2020 08:33	24,30
27/07/2020 17:53	26,98	10,02	28/07/2020 08:43	24,30
27/07/2020 18:03	26,28	10,01	28/07/2020 08:53	24,31
27/07/2020 18:13	26,06	10,02	28/07/2020 09:03	24,31
27/07/2020 18:23	25,96	10,01	28/07/2020 09:13	24,30
27/07/2020 18:33	25,91	10,01	28/07/2020 09:23	24,30
27/07/2020 18:43	25,87	10,01	28/07/2020 09:33	24,26
27/07/2020 18:53	25,85	10,01	28/07/2020 09:43	24,21
27/07/2020 19:03	25,81	10,01	28/07/2020 09:53	23,90
27/07/2020 19:13	25,78	10,01	28/07/2020 10:03	23,80
27/07/2020 19:23	25,75	10,01	28/07/2020 10:13	23,74
27/07/2020 19:33	25,73	10,02	28/07/2020 10:23	23,71
27/07/2020 19:43	25,70	10,01	28/07/2020 10:33	23,70
27/07/2020 19:53	25,67	10,02	28/07/2020 10:43	22,44
27/07/2020 20:03	25,64	10,02	MOYENNE	25,44
27/07/2020 20:13	25,62	10,03		
27/07/2020 20:23	25,59	10,03		
27/07/2020 20:33	25,57	10,03		
27/07/2020 20:43	25,54	10,03		
27/07/2020 20:53	25,52	10,04		
27/07/2020 21:03	25,50	10,04		
27/07/2020 21:13	25,48	10,05		
27/07/2020 21:23	25,45	10,05		
27/07/2020 21:33	25,43	10,06		
27/07/2020 21:43	25,41	10,07		
27/07/2020 21:53	25,39	10,08		
27/07/2020 22:03	25,37	10,08		
27/07/2020 22:13	25,35	10,09		
27/07/2020 22:23	25,33	10,09		
27/07/2020 22:33	25,31	10,10		
27/07/2020 22:43	25,29	10,10		

27/07/2020 22:53

27/07/2020 23:03

27/07/2020 23:13

27/07/2020 23:23

27/07/2020 23:33

25,27

25,25

25,22

25,19

25,17

10,11

10,12

10,13

10,13

10,14

10,38 10,39 10,38 10,39 10,39 10,40 10,40 10,41 10,41 10,41 10,42 10,41 10,42 10,42 10,43 10,43 10,43 10,43 10,43 10,43 10,44 10,44 10,31 9,61



RAPPORT D'ANALYSE



Rapport d'analyse

Page 1 / 2

Edité le : 10/08/2020

BEVAC

31 rue du Champ de Mars BP75 - avigneux 42602 MONTBRISON

Réference contrat : SLAC20-795

Le rapport établi ne concerne que les échantillons soumis à l'essai. Il comporte 2 pages.

La reproduction de ce rapport d'analyse n'est autorisée que sous la forme de fac-similé photographique intégral.

Le COFRAC est signataire de l'accord multilatéral de EA (European cooperation for Accredidation), ILAC (International Laboratory

Accredidation Forum et IAF (International Accredidation Forum) de reconnaissance de l'équivalence des rapports d'analyses, L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par

l'accréditation, identifiés par le symbole #.

Les paramètres sous-traités sont identifiés par (*).

Identification dossier:

SLA20-10493

Identification échantillon : SLA2007-10922-1

Origine:

BEAUVALLET

Point 1

Nature:

Eau usée industrielle

Prélèvement :

Prélevé du 27/07/2020 à 12h00 au 28/07/2020 à 12h00 Réceptionné le 29/07/2020 à 14h14

Identifié (Origine, Point, Nature), prélevé et mesuré sur le terrain par le client BONNEAU Alban,

selon son protocole et son matériel.

Flaconnage SAVOIE LABO

Les données concernant la réception, la conservation, le traitement analytique de l'échantillon et les incertitudes de mesure sont consultables au laboratoire. Les résultats précédés du signe < correspondent aux limites de quantification. Pour déclarer, ou non, la conformité à la spécification, il n'a pas été tenu explicitement compte de l'incertitude associée au résultat, (incertitudes établies par le laboratoire et communiquées sur demande).

Ce rapport annule et remplace tout rapport partiel émis précédemment.

Date de Début d'analyse 29/07/2020 15:15:06

Paramètres analytiques	Résultats	Unités	Méthodes	Normes	Limites de qualité	Références de qualité
Mesures à réception						
Température de transport	8	•c	-			
Analyses physicochimiques						
Analyses physicochimiques de base			1			
Conductivité électrique (corrigée à 25°C par compensation)	1710	μS/cm	Conductimétrie	NF EN 27888		#
Demande biochimique en oxygène (DBO5) après 6 jours	872	mg/l O2	Potentiométrie (mesure avec dilutions)	NF EN ISO 5815-1-		#
Demande chimique en oxygène (indice ST-DCO)	2260	mg/I O2	Spectrophotométrie	ISO 15705		#
Matières en suspension totales	672	mg/l	Gravimétrie après	NF EN 872		*
Potentiel d'oxydoréduction E (Pt//Ag//AgCl) (*)	94	mV	Electrochimie		i i	
Substances extractibles à l'hexane (*)	34	mg/kg	Gravimétrie	Méthode interne		
Formes de l'azote						

.....

SAVOIE LABO

Rapport d'analyse Page 2 / 2

Edité le : 10/08/2020

Identification échantillon: SLA2007-10922-1

Destinataire: BEVAC

Origine:

BEAUVALLET

Paramètres analytiques	Résultats	Unités	Méthodes	Nomes	Limites de qualité	Références de PR qualité A
Ammonium (après filtration 0.45 μm)	7.10	mg/l NH4+	Spectrophotométrie automatisée	NF ISO 15923-1		#
Azote ammoniacal (Ammonium exprimé en N)	5.52	mg/l N	Spectrophotométrie automatisée	NF ISO 15923-1		#
Azote global	111,00	mg/l N	Calcut	Méthode interne CH-MO-044		#
Azote Kjeldahi (*)	111	mg/IN	Distillation	NF EN 25663		#
Azote nitreux (Nítrites exprimés en N)	0.12	mg/l N	Spectrophotométrie automatisée	NF ISO 15923-1		#
Azote nitrique (Nitrales exprimés en N)	<2.26	mg/l N	Spectrophotométrie automatisée	NF ISO 15923-1		#
Nitrates (après filtration 0.45 µm) 7 Modif LQ : 0.5mg/l => 10mg/l	< 10	mg/l NQ3-	Spectrophotométrie automatisée	NF ISO 15923-1		#
Nitrites (après fittration 0.45 μm)	0.38	mg/l NO2-	Spectrophotométrie automatisée	NF ISO 15923-1		#
Formes du phosphore						
Phosphore total	14.07	mg/l P	ICP/MS (après minéralisation à l'eau régale)	NF EN ISO 17294-2		#
Anions						
Chlorures (aprés filtration 0.45 µm)	135.00	mg/l Cl-	Spectrophotométrie automatisée	NF ISO 15923-1		#
Sulfates (après filtration 0.45 µm) 7 Modif LQ : 1mg/l ⇒ 20mg/l	< 20	mg/l \$04-	Spectrophotométrie automatisée	NF ISO 15923-1		#
Métaux						
Minéralisation	-		Minéralisation eau régale	NF EN ISO 15587-1		#
Zinc total	1.33	mg/i Zn	ICP/MS (après minéralisation à leau régale)	NF EN ISO 17294-2		ø
Indice Hydrocarbure C10-C40		1				
Indice hydrocarbures C10-C40	0.19	mg/l	GC/FID	NF EN ISO 9377-2		#
COV : composés organiques volatils						
Solvants organohalogénés						
Chloroforme (*)	75	µg/I	HS/GC/MS	NF EN ISO 10301		1

ABSENCE DU LOGO COFRAC

- 1 L'absence du logo Cofrac provient d'un délai de mise en analyse par rapport au prélèvement supérieur aux exigences normatives.
 MODIFICATION DE LA LQ
- 7 Effet matrice nécessitant une réhausse de LQ.

Matières en Suspension : Analyse effectuée sur filtre en fibre de verre de marque SARTORIUS Substances Extractibles à l'Hexane : prise d'essai par pesée ; mg/L et mg/kg sont équivalents sous réserve que la densité de l'échantillon soit proche de 1.

François GENET Responsable Chimie



CARSO - LABORATOIRE SANTÉ ENVIRONNEMENT HYGIÈNE DE LYON Laboratoire Agréé pour les analyses d'eaux par le Ministère de la Santé



Rapport d'analyse

Page 1 / 2

Edité le : 10/08/2020

SAVOIE LABO

23. Allée du lac d'Aiguebelette Savoie Technolac 73374 LE BOURGET DU LAC CEDEX FRANCE

Le rapport établi ne concerne que les échantillons soumis à l'essai. Il comporte 2 pages. La reproduction de ce rapport d'analyse n'est autorisée que sous la forme de fac-similé photographique intégral. L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation, identifiés par le symbole #.

Identification dossier:

SLA20-10493

Réference contrat : SLAC20-795

Identification échantillon: SLA2007-10922-1

NATURE:

Eau usée industrielle

ORIGINE:

BEAUVALLET

Point 1

PRELEVEMENT:

Prélevé le 27/07/2020 à 12h00

Réceptionné le 29/07/2020

Prélevé par BONNEAU Alban Flaconnage SAVOIE LABO

Les données concernant la réception, la conservation, le traitement analytique de l'échantillon et les incertitudes de mesure sont consultables au laboratoire. Pour déclarer, ou non, la conformité à la spécification, il n'a pas été tenu explicitement compte de l'incertitude associée au résultat.

Date de début d'analyse : 29/07/2020

à 14h14

Paramètres analytiqu	ies	Résultats	Unités	Méthodes	Normes	Limites de qualité	Références de qualite	COFRAC
Analyses physicochimiques						T		T
Analyses physicochimiques de ba	ese		1					l
Potentiel d'oxydoréduction E		94	m∨	Electrochimie				
(Pt//Ag//AgCI) Substances extractibles à l'hexane		34	mg/kg	Gravimétrie	Méthode interne			l
Formes de l'azote						1		l
Azote Kjeldaht	ZER005	111	mg/l N	Distillation	NF EN 25663	1		#
COV : composés organiques vol	latils		1			1		ľ
Solvants organohalogénés	i					1	ľ	l
Chloroforme		75	μg/l	HS/GC/MS	NF EN ISO 10301	1		

ZER005

NKT_ST

Matières en Suspension : Analyse effectuée sur filtre en fibre de verre de marque SARTORIUS

Substances Extractibles à l'Hexane : prise d'essai par pesée ; mg/L et mg/kg sont équivalents sous réserve que la densité de

l'échantillon soit proche de 1.

CARSO - LSEHL

Rapport d'analyse Page 2 / 2

Edité le : 10/08/2020

Identification échantillon: SLA2007-10922-1

Destinataire: SAVOIE LABO

Sébastien GASPARD Responsable de laboratoire





RAPPORT D'ANALYSE



Rapport d'analyse Edité le : 07/08/2020 Page 1 / 3

BEVAC

31 rue du Champ de Mars BP75 - avigneux 42602 MONTBRISON

Réference contrat : SLAC20-795

Le rapport établi ne concerne que les échantillons soumis à l'essai. Il comporte 3 pages.

La reproduction de ce rapport d'analyse n'est autorisée que sous la forme de fac-similé photographique intégral.

Le COFRAC est signataire de l'accord multilatéral de EA (European cooperation for Accredidation), ILAC (International Laboratory

Accredidation Forum et IAF (International Accredidation Forum) de reconnaissance de l'équivalence des rapports d'analyses.

L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par

l'accréditation, identifiés par le symbole #.

Les paramètres sous-traités sont identifiés par (*).

Identification dossier:

SLA20-10493

Identification échantillon: SLA2007-10923-1

Origine:

BEAUVALLET

Point 2

Nature:

Eau usée industrielle

Prélèvement :

Prélevé du 27/07/2020 à 12h00 au 28/07/2020 à 12h00 Réceptionné le 29/07/2020 à 14h14

Identifié (Origine, Point, Nature), prélevé et mesuré sur le terrain par le client BONNEAU Alban,

selon son protocole et son matériel.

Flaconnage \$AVOIE LABO

Les données concernant la réception, la conservation, le traitement analytique de l'échantillon et les incertitudes de mesure sont consultables au laboratoire. Les résultats précédés du signe < correspondent aux limites de quantification. Pour déclarer, ou non, la conformité à la spécification, il n'a pas été tenu explicitement compte de l'incertitude associée au résultat. (incertitudes établies par le laboratoire et communiquées sur demande).

Ce rapport annule et remplace tout rapport partiel émis précédemment.

Date de Début d'analyse 29/07/2020 15:15:05

Paramètres analytiques	Résultats	Unités	Méthodes	Normes	Limites de qualité	Références de qualité	COFRAC
Mesures à réception							Γ
Température de transport	8	°c	×				
Analyses physicochimiques							
Analyses physicochlmiques de base							
Conductivité électrique (corrigée à 25°C par compensation)	1710	µS/cm	Conductimétrie	NF EN 27888			#
Demande biochimique en oxygène (DBO5) après 6 jours	618	mg/l O2	Potentiomètrie (mesure avec	NF EN ISO 5815-1			#
Demande chimique en oxygène (indice ST-DCO)	1490	mg/I Q2	dilutions) Spectropholométrie	ISO 16705			#
Matières en suspension totales	107	mg/I	Gravimétrie après filtration	NF EN 872			#
Patentiel d'oxydoréduction E (Pt//Ag//AgCI) (*)	80	m∨	Electrochimie				
Substances extractibles à l'hexane (*)	12	mg/kg	Gravimétrie	Méthode interne			
Formes de l'azote			e.		,.		

..J...

SAVOIE LABO

Rapport d'analyse

Page 2 / 3

Edité le : 07/08/2020

Identification échantillon: SLA2007-10923-1

Destinataire :

BEVAC

Origine:

BEAUVALLET

Paramètres analytiques	Résultats	Unités	Méthodes	Normes	Limites de qualité	Références de PR qualité A
Ammonium (après filtration 0.45 μm)	7.03	mg/l NH4+	Spectrophotométrie automatisée	NF ISO 15923-1	T	#
Azote ammoniacal (Ammonium exprimé en N)	5.47	mg/l N	Spectrophotométrie automatisée	NF ISO 15923-1		10
Azote global	89.80	mg/l N	Calcul	Méthode inteme CH-MO-044		
Azote Kjeldahi (*)	89.7	mg/l N	Distillation	NF EN 25663		#
Azote nitreux (Nitrites exprimés en N)	0.12	mg/l N	Spectropholométrie automatisée	NF ISO 15923-1		#
Azota nitrique (Nitratas exprimés en N)	<2.26	mg/l N	Spectrophotométrie automatisée	NF ISO 15923-1		#
Nitrates (après filtration 0.45 µm) 7 Modif LQ : 0.5mg/l => 10mg/l	< 10	mg/l NO3-	Spectrophotométrie automatisée	NF ISO 15923-1		#
Nitrites (après fitration 0.45 µm)	0.39	mg/l NO2-	Spectrophotométrie automatisée	NF ISO 15923-1		#
Formes du phosphore			1			
Phosphore total	8.32	mg/l P	ICP/MS (après minéralisation à l'eau régale)	NF EN ISO 17294-2		#
Anions						
Chlorures (après filtration 0.45 µm)	135.00	mg/l Cl-	Spectrophotométrie automatisée	NF ISO 15923-1		<i>#</i>
Sulfates (après filtration 0.45 µm) 7 Modif LQ : 1mg/i => 20mg/i	< 20	mg/l SO4-	Spectrophotométrie automatisée	NF ISO 15923-1		#
Métaux		1				
Minéralisation	-		Minéralisation eau régale	NF EN ISO 15587-1		ø
Zinc total	0.97	mg/l Zn	ICP/MS (après minéralisation à I eau régale)	NF EN ISO 17294-2		#
Indice Hydrocarbure C10-C40						
Indice hydrocarbures C10-C40	2.40	mg/l	GC/FID	NF EN ISO 9377-2		#
COV : composés organiques volatils						
Solvants organohalogénés						
Chloroforme (*)	220	µg/l	HS/GC/MS	NF EN ISO 10301		1
		1		1	1	(I

ABSENCE DU LOGO COFRAC

Matières en Suspension : Analyse effectuée sur filtre en fibre de verre de marque SARTORIUS

Substances Extractibles à l'Hexane ; prise d'essai par pesée ; mg/L et mg/kg sont équivalents sous réserve que la densité de l'échantillon soit proche de 1.

L'absence du logo Cofrac provient d'un délai de mise en analyse par rapport au prélèvement supérieur aux exigences normatives. MODIFICATION DE LA LQ

Effet matrice nécessitant une réhausse de LQ.

SAVOIE LABO

Rapport d'analyse Page 3 / 3

Edité le : 07/08/2020

Identification échantillon: SLA2007-10923-1

Destinataire : BEVAC

François GENET Responsable Chimie



CARSO - LABORATOIRE SANTÉ ENVIRONNEMENT HYGIÈNE DE LYON Laboratoire Agréé pour les anaiyses d'eaux par le Ministère de la Santé



Rapport d'analyse

Page 1 / 2

Edité le : 07/08/2020

SAVOIE LABO

23, Allée du lac d'Aiguebelette Savoie Technolac 73374 LE BOURGET DU LAC CEDEX **FRANCE**

Le rapport établi ne concerne que les échantillons soumis à l'essai. Il comporte 2 pages. La reproduction de ce rapport d'analyse n'est autorisée que sous la forme de fac-similé photographique intégral. L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation, identifiés par le symbole #.

Identification dossier:

SLA20-10493

Réference contrat : SLAC20-795

Identification échantillon: SLA2007-10923-1

NATURE:

Eau usée industrielle

ORIGINE:

BEAUVALLET

PRELEVEMENT:

Prélevé le 27/07/2020 à 12h00

Réceptionné le 29/07/2020

Prélevé par BONNEAU Alban Flaconnage SAVOIE LABO

Les données concernant la réception, la conservation, le traitement analytique de l'échantillon et les incertitudes de mesure sont consultables au taboratoire. Pour déclarer, ou non, la conformité à la spécification, il n'a pas été tenu explicitement compte de l'incertitude associée au résultat.

Date de début d'analyse : 29/07/2020

à 14h14

Paramètres analytiques		Résultats	Unités	Méthodes	Normes	Limites de qualité	Références de qualite	COFRAC
Analyses physicochimiques								Τ
Analyses physicochimiques de base								
Potentiel d'oxydoréduction E (Pt//Ag//AgCI)		80	m∨	Electrochimie				l
Substances extractibles à l'hexane		12	mg/kg	Gravimétri e	Méthode interne			ı
Formes de l'azote								ı
Azote Kjeldahl	ZER005	89.7	mg/I N	Distillation	NF EN 25663			#
COV : composés organiques volatil	ls							
Solvants organohalogénés								
Chloroforme		220	µg/l	HS/GC/MS	NF EN ISO 10301			ı

ZER005

NKT ST

Matières en Suspension : Analyse effectuée sur filtre en fibre de verre de marque SARTORIUS

Substances Extractibles à l'Hexane : prise d'essai par pesée ; mg/L et mg/kg sont équivalents sous réserve que la densité de l'échantillon soit proche de 1.

CARSO - LSEHL

Rapport d'analyse Page 2 / 2

Edité le : 07/08/2020

Identification échantillon: SLA2007-10923-1

Destinataire: SAVOIE LABO

Zaour TSIRIKHOV Ingénieur de Laboratoire

Nicolas TOINNET

Technicien de Laboratoire

25



Laboratoire d'Analyses Environnementales des Pays de Savoie

53 rue du busard des roseaux 74130 Bonneville Tél : 04.50.25.60.88 – Fax : 04.50.25.66.12 Mel : logistique@laeps.fr

RAPPORT D'INTERVENTION

HOPITAL PRIVE D'AMBERIEU EN PRAGNAT NORD 01500 AMBERIEU EN BUGEY

Information importante : L'ensemble des éléments présentés des pages 1 à 18 sont donnés à titre d'information et ne sont pas rendus sous accréditation COFRAC.

Date d'émission du rapport : 16 novembre 2020

Type d'essai : Bilan annuel 24h

Intervenant: M Bastien Pellicier, M Olivier Barbin

Rapport rédigé par : Violaine Dutertre

Nom signataire du rapport : Jennifer LAROUR

Signature:

Table des matières

1.	Mét	:hodologie de l'essai	. 3
	1.1	Présentation des intervenants	. 3
		Présentation des mesures	
2.	Prés	sentation des résultats	. 4
3.	Cou	ırbes de débits	. 5
4.	Mes	sure pH et température	13
5.	Feu	illes de prélèvement	17
6.	Bull	etins d'analyses	19

1. Méthodologie de l'essai

1.1 Présentation des intervenants

- Laboratoire de Prélèvement et Rédacteur du rapport :

Laboratoire d'Analyse Environnementale des Pays de Savoie (LAEPS)

53 rue du Busard des Roseaux

ZI des Bordets Est

74130 BONNEVILLE

Tel.: 04.50.25.60.88. Fax: 04.50.25.66.12.

Accréditation COFRAC N°1-1501

- Laboratoire d'Analyses :

CARSO Laboratoire Santé Environnement Hygiène de Lyon (LSEHL)

321 avenue Jean Jaurès

69362 LYON

Tel.: 04.72.76.76.76. Fax: 04.78.72.35.03.

Accréditation COFRAC N°1-1531

1.2 Présentation des mesures

La mission technique a consisté aux prélèvements de l'Hôpital privé d'Ambérieu du 20 au 21 octobre 2020 pour les points rejet plateau technique et rejet plateau hébergement

Les préleveurs installés (préleveur portable avec flaconnage en plastique de 18 litres) sont conformes aux normes. Ils ont été programmés pour effectuer un prélèvement en fonction du débit ainsi que la mesure de la température et du pH durant 24 h selon les références normalisées en vigueur :

- FD T 90-523-2 « Qualité de l'Eau Guide de prélèvement pour le suivi de la qualité des eaux dans l'environnement Prélèvement d'eau résiduaire »
- NF EN ISO 5667-3 « Qualité de l'eau Echantillonnage Partie 3 : Lignes directrices pour la conservation et la manipulation des échantillons d'eau ».

Les échantillons ont été répartis dans les différents flacons fournis par le laboratoire selon les prescriptions des méthodes officielles en vigueur. Ces derniers ont été transmis dans les 24h qui suivent la fin du prélèvement pour être analysés.

2. Présentation des résultats

Le tableau ci-dessous reprend les résultats d'analyses réalisées par le laboratoire Carso.

Famille	Paramètre analytique	Rejet	Rejet
		Plateau	Plateau
		technique	Hébergement
		(mg/L)	(mg/L
	DBO5	270	< 3
	DCO	716	119
PHYSICOCHIMIE	Indice Hydrocarbures (C10-C40)	0.3	< 0.10
	MES	370	126
	Ammonium	26.4	1.9
	Azote Kjeldahl	36.5	21.5
FORME DE L'AZOTE	Azote global	36.5	23.89
	Nitrites	< 0.05	1.46
	Nitrates	< 1.0	8.6
FORMES DU PHOSPHORE	Phosphore total	7.55	1.42

3. Courbes de débits

Mesure de débit rejet plateau technique CH Ambérieu du 20 au 21/10/20

Site : CH-AMB-T Donnée : Débit (m3/h)

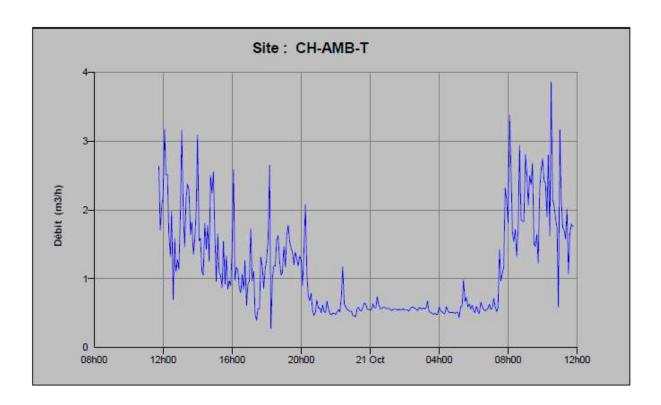
: Mar 20/10/2020 à 11:45:00 : Mer 21/10/2020 à 11:45:00 Notes : rejet plat te : Octopus 4 rejet plat technique Départ Enregistreur Arrêt

Voie : Pression 4/20 [01] Période : 5 min

Minimum Opérateur : B. PELLICIER/ O.BARBIN

: 0.27 m3/h Mar 20/10/2020 à 18:15: : 3.86 m3/h Mer 21/10/2020 à 10:30: : 1.14 m3/h Maximum

Moyenne



GAT THE	Manager Manager Average	2022/96/96	PROBLEM TO A PROGRAMMA PROGRAMMA TO THE STATE OF THE STAT	
Page 2	21/10/2020	14:26	CH-AMB-T.001 [rp]	
. ugo L	-11101-01-0	13320	0117480 1.001 [19]	

Date	Heure	m3/h	Date	Heure	m3/h	Date	Heure	m3/h
20/10/2020	11:45:00	2.63	20/10/2020	16:45:00	1.26	20/10/2020	21:45:00	0.48
	11:50:00	1.70		16:50:00	0.61		21:50:00	0.50
	11:55:00	2.04		16:55:00	0.92		21:55:00	0.50
	12:00:00	2.21		17:00:00	0.97		22:00:00	0.48
	12:05:00	3.18		17:05:00	1.73		22:05:00	0.52
	12:10:00	2.51		17:10:00	0.97		22:10:00	0.55
	12:15:00	2.51		17:15:00	1.10		22:15:00	0.52
	12:20:00	1.68		17:20:00	0.48		22:20:00	0.75
	12:25:00	1.32		17:25:00	0.40		22:25:00	1.18
	12:30:00	1.98		17:30:00	0.57		22:30:00	0.63
	12:35:00	0.69		17:35:00	0.57		22:35:00	0.59
	12:40:00	1.59		17:40:00	1.31		22:40:00	0.56
	12:45:00	1.10		17:45:00	1.17		22:45:00	0.54
	12:50:00	1.27		17:50:00	0.86		22:50:00	0.52
	12:55:00	1.13		17:55:00	1.14		22:55:00	0.53
	13:00:00	1.95		18:00:00	1.26		23:00:00	0.46
	13:05:00	3.16		18:05:00	1.58		23:05:00	0.46
	13:10:00	1.96		18:10:00	2.65		23:10:00	0.45
	13:15:00	1.47		18:15:00	0.27		23:15:00	0.57
	13:20:00	2.16		18:20:00	1.02		23:20:00	0.58
	13:25:00	2.37		18:25:00	1.18		23:25:00	0.53
	13:30:00	2.29		18:30:00	1.18		23:30:00	0.53
	13:35:00	1.64		18:35:00	1.56		23:35:00	0.59
	13:40:00	1.82		18:40:00	1.63		23:40:00	0.65
	13:45:00	1.35		18:45:00	1.28		23:45:00	0.63
	13:50:00	1.55		18:50:00	1.05		23:50:00	0.55
	13:55:00	2.02		18:55:00	1.08		23:55:00	0.56
	14:00:00	3.09		19:00:00	1.47	21/10/2020	00:00:00	0.54
	14:05:00	1.55		19:05:00	1.17		00:05:00	0.56
	14:10:00	1.59		19:10:00	1.64		00:10:00	0.63
	14:15:00	1.10		19:15:00	1.78		00:15:00	0.58
	14:20:00	1.05		19:20:00	1.54		00:20:00	0.58
	14:25:00	1.80		19:25:00	1.44		00:25:00	0.74
	14:30:00	1.43		19:30:00	1.38		00:30:00	0.62
	14:35:00	1.77		19:35:00	1.20		00:35:00	0.56
	14:40:00	1.25		19:40:00	1.39		00:40:00	0.56
	14:45:00	2.50		19:45:00	1.30		00:45:00	0.58
	14:50:00	2.25		19:50:00	1.18		00:50:00	0.59
	14:55:00	2.55		19:55:00	1.33		00:55:00	0.57
	15:00:00	1.61		20:00:00 20:05:00	1.27 0.90		01:00:00	0.57
	15:05:00 15:10:00	0.96 1.65		20:05:00	1.46		01:05:00 01:10:00	0.57 0.55
	15:15:00	1.09		20:15:00	2.07		01:15:00	0.53
	15:15:00	1.09		20:15:00	1.05		01:15:00	0.54
	15:25:00	0.87		20:25:00	0.74		01:25:00	0.56
	15:25:00	1.55		20:25:00	0.68		01:30:00	0.56
	15:35:00	0.92		20:35:00	0.79		01:35:00	0.54
	15:40:00	1.33		20:40:00	0.53		01:40:00	0.56
	15:45:00	0.85		20:45:00	0.47		01:45:00	0.54
	15:50:00	0.97		20:50:00	0.52		01:50:00	0.54
	15:55:00	0.90		20:55:00	0.69		01:55:00	0.56
	16:00:00	1.43		21:00:00	0.57		02:00:00	0.55
	16:05:00	2.59		21:05:00	0.57		02:05:00	0.55
	16:10:00	0.98		21:10:00	0.50		02:10:00	0.55
	16:15:00	1.17		21:15:00	0.61		02:15:00	0.53
	16:20:00	1.11		21:20:00	0.52		02:20:00	0.57
	16:25:00	0.86		21:25:00	0.51		02:25:00	0.59
	16:30:00	0.79		21:30:00	0.68		02:30:00	0.59
	16:35:00	1.06		21:35:00	0.56		02:35:00	0.57
	16:40:00	0.84		21:40:00	0.49		02:40:00	0.55

Page 3 21/10/2020 14:26	CH-AMB-T.001 [rp]	
-------------------------	-------------------	--

Date	Heure	m3/h	Date	Heure	m3/h
21/10/2020	02:45:00	0.54	21/10/2020	07:50:00	2.32
	02:50:00	0.57		07:55:00	2.16
	02:55:00	0.57		08:00:00	1.81
	03:00:00	0.56		08:05:00	3.38
	03:05:00	0.58		08:10:00	2.64
	03:10:00	0.56		08:15:00	1.67
	03:15:00	0.58		08:20:00	1.54
	03:20:00	0.68		08:25:00	1.71
	03:25:00	0.53		08:30:00	1.32
	03:30:00	0.51		08:35:00	1.72
	03:35:00	0.50		08:40:00	2.94
	03:40:00	0.48		08:45:00	1.87
	03:45:00	0.50		08:50:00	1.83
	03:50:00	0.48		08:55:00	1.83
	03:55:00	0.48		09:00:00	2.81
	04:00:00 04:05:00	0.59 0.54		09:05:00 09:10:00	2.58 2.07
	04:10:00 04:15:00	0.52 0.50		09:15:00 09:20:00	2.49 2.36
	04:15:00	0.50		09:25:00	2.56
	04:25:00	0.49		09:25:00	1.50
	04:30:00	0.54		09:35:00	1.47
	04:35:00	0.51		09:40:00	1.64
	04:40:00	0.51		09:45:00	1.23
	04:45:00	0.51		09:50:00	2.29
	04:50:00	0.51		09:55:00	2.60
	04:55:00	0.49		10:00:00	2.74
	05:00:00	0.51		10:05:00	2.43
	05:05:00	0.51		10:10:00	2.39
	05:10:00	0.43		10:15:00	1.91
	05:15:00	0.59		10:20:00	2.80
	05:20:00	0.61		10:25:00	1.62
	05:25:00 05:30:00	0.98 0.67		10:30:00 10:35:00	3.86 2.15
	05:35:00	0.73		10:35:00	2.13
	05:40:00	0.59		10:45:00	1.88
	05:45:00	0.63		10:50:00	1.74
	05:50:00	0.56		10:55:00	0.58
	05:55:00	0.61		11:00:00	3.17
	06:00:00	0.54		11:05:00	2.16
	06:05:00	0.51		11:10:00	1.74
	06:10:00	0.60		11:15:00	1.71
	06:15:00	0.53		11:20:00	1.58
	06:20:00	0.49		11:25:00	2.01
	06:25:00	0.66		11:30:00	1.07
	06:30:00	0.60		11:35:00	1.65
	06:35:00	0.55		11:40:00	1.79
	06:40:00 06:45:00	0.53 0.55	Minimum	11:45:00 20/10/2020	1.76 0.27
	06:45:00	0.57	Maximum	21/10/2020	3.86
	06:55:00	0.63	Moyenne	21/10/2020	1.14
	07:00:00	0.55	yonno	<u> </u>	1.14
	07:05:00	0.57			
	07:10:00	0.71			
	07:15:00	0.59			
	07:20:00	0.52			
	07:25:00	0.58			
	07:30:00	1.42			
	07:35:00	0.97			
	07:40:00	1.08			
	07:45:00	1.16			

|--|

Mesure de débit rejet plateau hébergement CH Ambérieu du 20 au 21/10/20

Site : CH-AMB-H Donnée : Débit (m3/h)

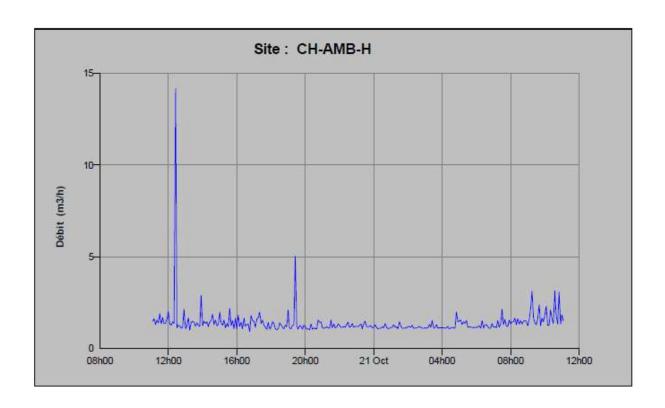
: Mar 20/10/2020 à 11:05:00 : Mer 21/10/2020 à 11:05:00 Notes rejet hébergement Départ : Octopus C Enregistreur Arrêt

Voie : Pression 4/20 [01] Période

: 0.92 m3/h Mar 20/10/2020 à 16:45: : 14.18 m3/h Mar 20/10/2020 à 12:25: : 1.40 m3/h Minimum Opérateur : B. PELLICIER/ O.BARBIN

Maximum

Moyenne



Page 2 21/10/2020 14:22 CH-AMB-H.001 [rp]	Page 2	21/10/2020 14:3	:22 CH-AMB-H.001 [rp]

Date	Heure	m3/h	Date	Heure	m3/h	Date	Heure	m3/h
20/10/2020	11:05:00	1.49	20/10/2020	16:05:00	1.83	20/10/2020	21:05:00	1.10
	11:10:00	1.62		16:10:00	1.21		21:10:00	1.13
	11:15:00	1.30		16:15:00	1.42		21:15:00	1.18
	11:20:00	1.55		16:20:00	1.07		21:20:00	1.13
	11:25:00	1.39		16:25:00	1.65		21:25:00	1.10
	11:30:00	1.91		16:30:00	1.21		21:30:00	1.55
	11:35:00	1.33		16:35:00	1.30		21:35:00	1.13
	11:40:00	1.69		16:40:00	1.33		21:40:00	1.33
	11:45:00	1.36		16:45:00	0.92		21:45:00	1.13
	11:50:00	1.36		16:50:00	1.80		21:50:00	1.15
	11:55:00	1.62		16:55:00	1.52		21:55:00	1.33
	12:00:00	2.02		17:00:00	1.49		22:00:00	1.27
	12:05:00	1.33		17:05:00	1.15		22:05:00	1.15
	12:10:00	1.27		17:10:00	1.59		22:10:00	1.15
	12:15:00	1.45		17:15:00	1.69		22:15:00	1.18
	12:20:00	1.36		17:20:00	1.98		22:20:00	1.15
	12:25:00	14.18		17:25:00	1.36		22:25:00	1.30
	12:30:00	1.13		17:30:00	1.55		22:30:00	1.42
	12:35:00	1.27		17:35:00	1.27		22:35:00	1.15
	12:40:00	1.24		17:40:00	1.15		22:40:00	1.18
	12:45:00	1.10		17:45:00	1.05		22:45:00	1.36
	12:50:00	1.15		17:50:00	1.42		22:50:00	1.15
	12:55:00	2.14		17:55:00	1.05		22:55:00	1.21
	13:00:00	1.07		18:00:00	1.15		23:00:00	1.21
	13:05:00	1.21		18:05:00	1.45		23:05:00	1.18
	13:10:00	1.69		18:10:00	1.36		23:10:00	1.27
	13:15:00	0.99		18:15:00	1.07		23:15:00	1.33
	13:20:00	1.42		18:20:00	1.02		23:20:00	1.07
	13:25:00	1.49		18:25:00	1.07		23:25:00	1.36
	13:30:00	1.42		18:30:00	1.39		23:30:00	1.49
	13:35:00	1.21		18:35:00	1.30		23:35:00	1.18
	13:40:00	1.39		18:40:00	1.15		23:40:00	1.18
	13:45:00 13:50:00	1.27 1.21		18:45:00 18:50:00	1.07 1.27		23:45:00 23:50:00	1.21 1.24
		2.89		l	l I			1
	13:55:00 14:00:00	1.24		18:55:00 19:00:00	1.18 2.10	21/10/2020	23:55:00 00:00:00	1.13 1.15
	14:05:00	1.49		19:05:00	1.13	21/10/2020	00:05:00	1.30
	14:10:00	1.36		19:05:00	1.13		00:05:00	1.13
	14:15:00	1.45		19:15:00	1.24		00:15:00	1.07
	14:20:00	1.18		19:20:00	1.30		00:13:00	1.10
	14:25:00	1.45		19:25:00	5.02		00:25:00	1.10
	14:30:00	1.52		19:30:00	1.24		00:30:00	1.18
	14:35:00	1.87		19:35:00	1.05		00:35:00	1.13
	14:40:00	1.30		19:40:00	1.24		00:40:00	1.36
	14:45:00	1.55		19:45:00	1.21		00:45:00	1.15
	14:50:00	1.24		19:50:00	1.05		00:50:00	1.07
	14:55:00	1.30		19:55:00	1.27		00:55:00	1.10
	15:00:00	1.98		20:00:00	1.18		01:00:00	1.13
	15:05:00	1.39		20:05:00	1.05		01:05:00	1.15
	15:10:00	1.27		20:10:00	1.07		01:10:00	1.30
	15:15:00	1.55		20:15:00	1.02		01:15:00	1.15
	15:20:00	1.13		20:20:00	1.33		01:20:00	1.18
	15:25:00	1.36		20:25:00	1.05		01:25:00	1.07
	15:30:00	1.18		20:30:00	1.13		01:30:00	1.45
	15:35:00	2.18		20:35:00	1.07		01:35:00	1.24
	15:40:00	1.24		20:40:00	1.07		01:40:00	1.10
	15:45:00	1.52		20:45:00	1.55		01:45:00	1.10
	15:50:00	1.07		20:50:00	1.42		01:50:00	1.13
	15:55:00	1.65		20:55:00	1.45		01:55:00	1.10
	16:00:00	1.05		21:00:00	1.13		02:00:00	1.21

Page 3 21/10/2020 14:22 CH-AMB-H.001 [rp]

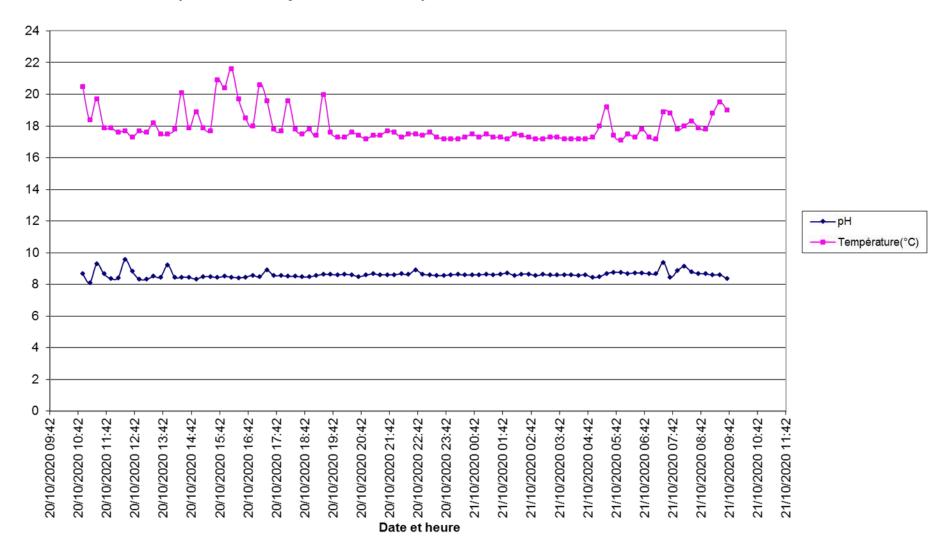
Date	Heure	m3/h	Date	Heure	m3/h
21/10/2020	02:05:00	1.18	21/10/2020	07:10:00	1.13
2 11 1012020	02:10:00	1.15	2111012020	07:15:00	1.52
	02:15:00	1.27		07:10:00	1.15
	02:20:00	1.10		07:25:00	1.33
	02:25:00	1.10		07:30:00	2.14
	02:30:00	1.13		07:35:00	1.30
	02:35:00	1.15		07:40:00	1.59
	02:40:00	1.18		07:45:00	1.24
	02:45:00	1.15		07:50:00	1.21
	02:50:00	1.10		07:55:00	1.55
	02:55:00	1.10		08:00:00	1.33
	03:00:00	1.13		08:05:00	1.45
	03:05:00	1.10		08:10:00	1.45
	03:10:00	1.13		08:15:00	1.65
	03:15:00	1.30		08:20:00	1.30
	03:20:00	1.15		08:25:00	1.62
	03:25:00	1.52		08:30:00	1.33
	03:30:00	1.10		08:35:00	1.52
	03:35:00	1.13		08:40:00	1.33
	03:40:00	1.30		08:45:00	1.49
	03:45:00	1.10		08:50:00	1.52
	03:50:00	1.13		08:55:00	1.49
	03:55:00	1.13		09:00:00	1.24
	04:00:00	1.13		09:05:00	1.55
	04:05:00	1.13		09:10:00	2.18
	04:10:00	1.10		09:15:00	3.14
	04:15:00	1.13		09:20:00	1.65
	04:20:00	1.21		09:25:00	1.39
	04:25:00	1.07		09:30:00	1.30
	04:30:00	1.10		09:35:00	1.62
	04:35:00	1.15		09:40:00	2.39
	04:40:00	1.13		09:45:00	1.24
	04:45:00	1.10		09:50:00	1.65
	04:50:00 04:55:00	1.98 1.45		09:55:00 10:00:00	1.45 1.83
	05:00:00	1.49		10:05:00	2.30
	05:05:00	1.55		10:05:00	1.27
	05:10:00	1.30		10:15:00	1.27
	05:15:00	1.45		10:13:00	2.10
	05:20:00	1.36		10:25:00	1.62
	05:25:00	1.52		10:30:00	1.36
	05:30:00	1.15		10:35:00	3.14
	05:35:00	1.18		10:40:00	1.80
	05:40:00	1.15		10:45:00	1.33
	05:45:00	1.15		10:50:00	3.09
	05:50:00	1.13		10:55:00	1.33
	05:55:00	1.15		11:00:00	1.83
	06:00:00	1.13		11:05:00	1.49
	06:05:00	1.18	Minimum	20/10/2020	0.92
	06:10:00	1.24	Maximum	20/10/2020	14.18
	06:15:00	1.10	Moyenne		1.40
	06:20:00	1.52			
	06:25:00	1.10			
	06:30:00	1.30			
	06:35:00	1.30			
	06:40:00	1.18			
	06:45:00	1.10			
	06:50:00	1.10			
	06:55:00	1.36			
	07:00:00	1.15			
	07:05:00	1.18			

|--|

4. Mesure pH et température

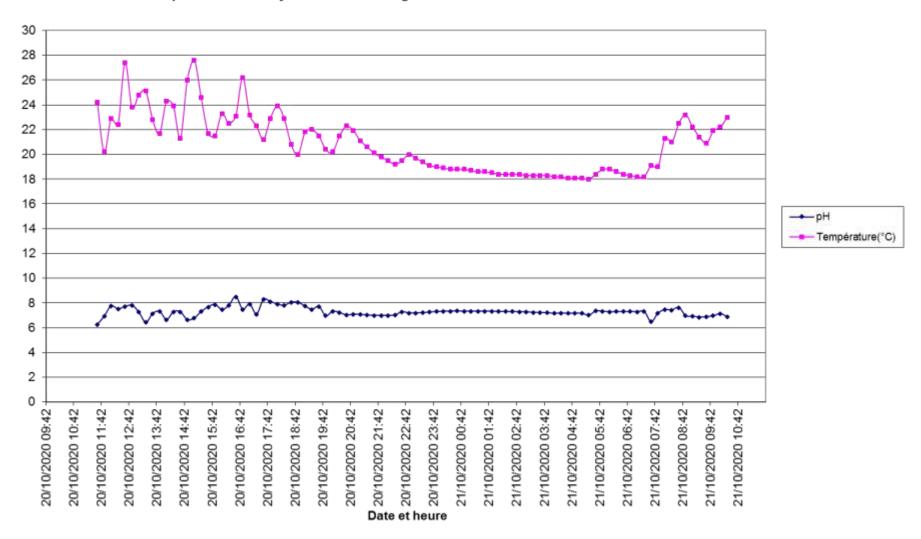
	REJET Plateau	technique HP Am	bérieu du 20 au 21	octobre 2020	
Jour/Heure	рН	Température(°C)	Jour/Heure	рН	Température(°C)
20/10/2020 10:52	8,68	20,5	20/10/2020 23:22	8,57	17,3
20/10/2020 11:07	8,1	18,4	20/10/2020 23:37	8,57	17,2
20/10/2020 11:22	9,3	19,7	20/10/2020 23:52	8,62	17,2
20/10/2020 11:37	8,67	17,9	21/10/2020 00:07	8,63	17,2
20/10/2020 11:52	8,37	17,9	21/10/2020 00:22	8,6	17,3
20/10/2020 12:07	8,42	17,6	21/10/2020 00:37	8,61	17,5
20/10/2020 12:22	9,56	17,7	21/10/2020 00:52	8,61	17,3
20/10/2020 12:37	8,82	17,3	21/10/2020 01:07	8,65	17,5
20/10/2020 12:52	8,34	17,7	21/10/2020 01:22	8,62	17,3
20/10/2020 13:07	8,32	17,6	21/10/2020 01:37	8,66	17,3
20/10/2020 13:22	8,51	18,2	21/10/2020 01:52	8,72	17,2
20/10/2020 13:37	8,47	17,5	21/10/2020 02:07	8,57	17,5
20/10/2020 13:52	9,23	17,5	21/10/2020 02:22	8,66	17,4
20/10/2020 14:07	8,46	17,8	21/10/2020 02:37	8,66	17,3
20/10/2020 14:22	8,47	20,1	21/10/2020 02:52	8,56	17,2
20/10/2020 14:37	8,45	17,9	21/10/2020 03:07	8,63	17,2
20/10/2020 14:52	8,35	18,9	21/10/2020 03:22	8,59	17,3
20/10/2020 15:07	8,49	17,9	21/10/2020 03:37	8,59	17,3
20/10/2020 15:22	8,5	17,7	21/10/2020 03:52	8,62	17,2
20/10/2020 15:37	8,45	20,9	21/10/2020 04:07	8,6	17,2
20/10/2020 15:52	8,51	20,4	21/10/2020 04:22	8,58	17,2
20/10/2020 16:07	8,47	21,6	21/10/2020 04:37	8,61	17,2
20/10/2020 16:22	8,43	19,7	21/10/2020 04:52	8,45	17,3
20/10/2020 16:37	8,47	18,5	21/10/2020 05:07	8,5	18
20/10/2020 16:52	8,58	18	21/10/2020 05:22	8,7	19,2
20/10/2020 17:07	8,48	20,6	21/10/2020 05:37	8,77	17,4
20/10/2020 17:22	8,9	19,6	21/10/2020 05:52	8,78	17,1
20/10/2020 17:37	8,57	17,8	21/10/2020 06:07	8,7	17,5
20/10/2020 17:52	8,57	17,7	21/10/2020 06:22	8,74	17,3
20/10/2020 18:07	8,51	19,6	21/10/2020 06:37	8,72	17,8
20/10/2020 18:22	8,52	17,8	21/10/2020 06:52	8,69	17,3
20/10/2020 18:37	8,48	17,5	21/10/2020 07:07	8,69	17,2
20/10/2020 18:52	8,48	17,8	21/10/2020 07:22	9,4	18,9
20/10/2020 19:07	8,57	17,4	21/10/2020 07:37	8,47	18,8
20/10/2020 19:22	8,64	20	21/10/2020 07:52	8,88	17,8
20/10/2020 19:37	8,63	17,6	21/10/2020 08:07	9,14	18
20/10/2020 19:52	8,61	17,3	21/10/2020 08:22	8,79	18,3
20/10/2020 20:07	8,64	17,3	21/10/2020 08:37	8,7	17,9
20/10/2020 20:22	8,61	17,6	21/10/2020 08:52	8,67	17,8
20/10/2020 20:37	8,5	17,4	21/10/2020 09:07	8,6	18,8
20/10/2020 20:52	8,59	17,2	21/10/2020 09:22	8,61	19,5
20/10/2020 21:07	8,67	17,4	21/10/2020 09:37	8,37	19
20/10/2020 21:22	8,61	17,4	21/10/2020 09:52	8,49	19,3
20/10/2020 21:37	8,62	17,7	21/10/2020 10:07	8,5	19,5
20/10/2020 21:52	8,62	17,6	21/10/2020 10:22	8,57	19,2
20/10/2020 22:07	8,67	17,3	21/10/2020 10:37	8,5	21,7
20/10/2020 22:22	8,63	17,5		-	
20/10/2020 22:37	8,91	17,5	MINI	8,1	17,1
20/10/2020 22:52	8,66	17,4	MAXI	9,56	21,7
20/10/2020 23:07	8,6	17,6	MOYENNE	8,62	18,06

pH et T°C du rejet Plateau technique HP Ambérieu du 20 au 21 octobre 2020



RE	JET Plateau h	ébergement HP A	mbérieu du 20 au 2	1 octobre 202	20
Jour/Heure	рН	Température(°C)	Jour/Heure	рН	Température(°C)
20/10/2020 11:34	6,23	24,2	21/10/2020 00:04	7,32	18,9
20/10/2020 11:49	6,92	20,2	21/10/2020 00:19	7,33	18,8
20/10/2020 12:04	7,74	22,9	21/10/2020 00:34	7,34	18,8
20/10/2020 12:19	7,51	22,4	21/10/2020 00:49	7,32	18,8
20/10/2020 12:34	7,69	27,4	21/10/2020 01:04	7,33	18,7
20/10/2020 12:49	7,8	23,8	21/10/2020 01:19	7,32	18,6
20/10/2020 13:04	7,25	24,8	21/10/2020 01:34	7,32	18,6
20/10/2020 13:19	6,42	25,1	21/10/2020 01:49	7,32	18,5
20/10/2020 13:34	7,13	22,8	21/10/2020 02:04	7,31	18,4
20/10/2020 13:49	7,31	21,7	21/10/2020 02:19	7,3	18,4
20/10/2020 14:04	6,64	24,3	21/10/2020 02:34	7,29	18,4
20/10/2020 14:19	7,28	23,9	21/10/2020 02:49	7,28	18,4
20/10/2020 14:34	7,27	21,3	21/10/2020 03:04	7,27	18,3
20/10/2020 14:49	6,64	26	21/10/2020 03:19	7,23	18,3
20/10/2020 15:04	6,77	27,6	21/10/2020 03:34	7,22	18,3
20/10/2020 15:19	7,29	24,6	21/10/2020 03:49	7,2	18,3
20/10/2020 15:34	7,67	21,7	21/10/2020 04:04	7,15	18,2
20/10/2020 15:49	7,87	21,5	21/10/2020 04:19	7,18	18,2
20/10/2020 16:04	7,46	23,3	21/10/2020 04:34	7,15	18,1
20/10/2020 16:19	7,79	22,5	21/10/2020 04:49	7,16	18,1
20/10/2020 16:34	8,5	23,1	21/10/2020 05:04	7,15	18,1
20/10/2020 16:49	7,48	26,2	21/10/2020 05:19	7	18
20/10/2020 17:04	7,9	23,2	21/10/2020 05:34	7,34	18,4
20/10/2020 17:19	7,09	22,3	21/10/2020 05:49	7,32	18,8
20/10/2020 17:34	8,27	21,2	21/10/2020 06:04	7,28	18,8
20/10/2020 17:49	8,09	22,9	21/10/2020 06:19	7,29	18,6
20/10/2020 18:04	7,91	23,9	21/10/2020 06:34	7,3	18,4
20/10/2020 18:19	7,79	22,9	21/10/2020 06:49	7,29	18,3
20/10/2020 18:34	8,05	20,8	21/10/2020 07:04	7,28	18,2
20/10/2020 18:49	8,03	20	21/10/2020 07:19	7,3	18,2
20/10/2020 19:04	7,74	21,8	21/10/2020 07:34	6,47	19,1
20/10/2020 19:19	7,47	22	21/10/2020 07:49	7,18	19
20/10/2020 19:34	7,7	21,5	21/10/2020 08:04	7,44	21,3
20/10/2020 19:49	6,95	20,4	21/10/2020 08:19	7,43	21
20/10/2020 20:04	7,32	20,2	21/10/2020 08:34	7,62	22,5
20/10/2020 20:19	7,21	21,5	21/10/2020 08:49	6,95	23,2
20/10/2020 20:34	7,02	22,3	21/10/2020 09:04	6,93	22,2
20/10/2020 20:49	7,08	21,9	21/10/2020 09:19	6,84	21,4
20/10/2020 21:04	7,06	21,1	21/10/2020 09:34	6,89	20,9
20/10/2020 21:19	7,01	20,6	21/10/2020 09:49	6,95	21,9
20/10/2020 21:34	6,99	20,1	21/10/2020 10:04	7,13	22,2
20/10/2020 21:49	6,99	19,8	21/10/2020 10:19	6,86	23
20/10/2020 22:04	6,99	19,5	21/10/2020 10:34	6,47	24
20/10/2020 22:19	7,01	19,2	21/10/2020 10:49	6,58	25,3
20/10/2020 22:34	7,28	19,5	21/10/2020 11:04	6,68	22,5
20/10/2020 22:49	7,18	20	21/10/2020 11:19	6,61	22,4
20/10/2020 23:04	7,19	19,7			
20/10/2020 23:19	7,2	19,4	MINI	6,23	18
20/10/2020 23:34	7,26	19,1	MAXI	8,5	27,6
20/10/2020 23:49	7,29	19	MOYENNE	7,26	20,96

pH et T°C du rejet Plateau hébergement HP Ambérieu du 20 au 21 octobre 2020



5. Feuilles de prélèvement



SAS au capital de 250 000 Euros 53 rue du busard des roseaux - 74130 Bonneville Tél: 04 50 25 60 88 - fax: 04 50 25 66 12 LAEPS - FICHE PRELEVEMENT EAUX RESIDUAIRES - EB7/13-4 PAGE 1/1 DATE DE REVISION DU MODELE: 23/01/20 INDICE DE REVISION: K-AUTEUR: PEC APPROUVE: JCG RAPPORT D'ESSAI N° PER -..... ou NUMERO CONTRAT : LSEC14-1208 1. CONDITIONS DE PRELEVEMENTS ORDI n° MI 32 Signature :.... Initiales du préleveur : Barbin O/ Pellicier B T° extérieure : J0 13 - J1 15°C Conditions atmosphériques : J0/J1 sec ensoleillé sec couvert \boxtimes humide ensoleillé humide couvert pluie orage neige gel Nom et adresse de l'entreprise : Hôpital Ambérieu Nom du donneur d'ordre: Carso **Désignation du point de prélèvement** : Rejet Plateau Technique (Rejet 2) relevé GPS: 2. TYPOLOGIE DE PRELEVEMENT selon FD T 90-523-2: Echantillon ponctuel: direct (manuel) indirect (perche, seau, pompe) fractionné Date et heure de prélèvement : Moyen de prélèvement indirect : perche seau pompe Physico Chim. : Oui Non Non Analyses demandées : Microbio. : Oui Non Position prise d'eau : absence de sédiments Homogène surface 30 cm sous la surface Echantillon moyen 24 h * Adate et heure début : 20/10/2020 à 11h45 date et heure fin : 21/10/2020 à 11h45 Préleveur Réfrigéré ☐ PRR.......T° initiale/finale :....../.......°C non réfrigéré ☐ PR33 Nettoyage matériel et purge des tuyaux avant utilisation : oui ⊠non ☐ Flacon verre : FV....... Tuyau de prélèvement : diamètre > 9mm ⊠ longueur >1m <30m ⊠ crépine ⊠ hauteur <6m ⊠ Type de tuyau : PVC/VINYL ☑ PTFE ☐ Type de programmation : temps pas de temps : mn Volume ⊠ : 150 litres Loin des parois Position prise d'eau : turbulent Début 3 Fin 1 Fin 2 Fin 3 Validation Début 1 Début 2 Validation OUI < 2 " OUI < 2 " 1'41 1'48 1'46 1'54 1'42 1'48 Temps (") 70 70 71 OUI ± 5% 71 OUI ± 5% V (ml) 69 70 OUI ±10% V moyen début (ml) 70 V moyen fin (ml) Volume total: 12.75 1 Nbre prélèvements réalisés : 183 Nbre échecs de prélèvements : 0 Type de moyens de mesure : Sonde piézo 🔀 Sonde US Bulle à bulle (non accrédité : na) Hauteur Vitesse (na)Temps de transit N° moyen de mesure/date contrôle : CAPT18 / 16/03/2020 Impulsions commande préleveur : 15 litres Hauteur finale enregistrée : 3.7 cm Hauteur finale mesurée : 4.0 cm Type de canal : Seuil ⊠90° Déversoir en V angle :° Déversoir en U Venturi \square : h_{pelle} : oui \square non \square h_{pelle} =cm modèle:.... Observations: Débit journalier = 27.48 m³/J. 3. PARAMETRES IN SITU Paramètre Résultat Unité Référence appareil utilisé pН Unité pH sonde n°: SPH 129 -Boîtier =PH 48 = Température mesure in situ °C sonde n: SPH 129 ou TH..... = sonde n°: SC Conductivité uS/cm = O2 dissous sonde n°: OX...... mg/l =...... Taux de saturation en O₂ = % mV sonde n°: PT..... Potentiel redox = Odeur Trouble X $MES \square$ Clair Coloration brun/rouge/noir/... Mousse Irrisation Flottants Graisses Indiquer le type de coloration 4. CONDITIONNEMENT Nombre de flacons: 5

Transport glacière : A frigo préleveur Date et heure arrivée au laboratoire : 21/10/2020 à 14h40

5 Remarques HSE (à remettre au responsable) :



SAS au capital de 250 000 Euros
53 rue du busard des roseaux $-\,74130$ Bonneville

Tél: 04 50 25 60 88 - fax: 04 50 25 66 12

LAEPS - FICHE	PRELEVE	EMENT EAUX RI	ESIDUAII	RES - EB7	7/13-4 PA	AGE 1/1			
DATE DE REVISION DU MODELE	: 23/01/2	0 INDICE DE RI	EVISION	: K- AU	TEUR : P	EC APPROUVE	: J		
RAPPORT D'ESSAI N° PER		ou NUMI	ERO CO)NTRA	T : LSE	C14-1208			
1. CONDITIONS DE PRELEV	EMENTS			ORI	OI n° MI 3	32			
Initiales du préleveur : Barbin O/ l	Pellicier B			Sigr	nature :				
Conditions atmosphériques : J0/J1	T	° extérieure : J0 13	3 - J1 15°C	C					
pluie 📙	orage		nei	ge 📙		gel 📙			
Nom et adresse de l'entreprise : H	ôpital Ambe	érieu							
Nom du donneur d'ordre : Carso		4 Dl a4 - a - 1 1 4 - a - a - a		4 1)	1	é GPS :			
Désignation du point de prélèver 2. TYPOLOGIE DE PRELEVE				t 1)	reiev	e GPS			
Echantillon ponctuel: direct (r				nne) fracti	onné 🖂				
Date et heure de prélèvement :			. s cuu , por	npe) muen					
Moyen de prélèvement indirect : p									
Analyses demandées : Microbio. :	Oui 🗌 No	on 🔲 🌐 Pł		im. : Oui [
Position prise d'eau : absence de s									
Echantillon moyen 24 h * ⊠da									
Préleveur Réfrigéré PRR									
Nettoyage matériel et purge des tu Tuyau de prélèvement : diamètre									
Type de tuyau : PVC/VINYL		longueur >1111 <5		epine 🖂	nauteur <				
Type de programmation : temps		oas de temps : i	mn	Vol	lume 🖂 ·	200 litres			
				, 0,	anne 🔼 .	200 Hates			
Début 1 Début 2	Position prise d'eau : turbulent Loin des parois Début 1 Début 2 Début 3 Validation Fin 1 Fin 2 Fin 3 Validation								
Temps (") 1'30 1'26	1'41	OUI < 2 "	1'40	1'36	1'37	OUI < 2 "	1		
V (ml) 72 70	71	OUI ± 5%	68	70	69	OUI ± 5%			
V moyen début (ml)	71	V moye	n fin (ml)		69	OUI ±10%			
				cs de prélè	evements	: 0			
Type de moyens de mesure : Sond			le US		e à bulle				
		: na) Hauteur Vite				20.11:			
N° moyen de mesure/date contrôle		/ 31/10/2019 Imp Hauteur fir				: 20 litres			
Hauteur finale enregistrée : 4.10 c Type de canal : Seuil ⊠90°		eversoir en V 🔲 :				тт 🗀			
Venturi : h pelle: oui non			-	dèle :					
Observations: Débit journalier = 3			1110	dele :		•••••			
3. PARAMETRES IN SITU									
Paramètre	Résultat	Unité		férence a _l					
pН	=	Unité pH				oîtier =PH 29			
Température mesure in situ	=	°C		ide n : SPl		ı TH			
Conductivité	=	μS/cm		ide n°: SC					
O ₂ dissous Taux de saturation en O ₂	=	U	sor	ide n°: ΟΣ	C				
Potentiel redox	=		nde n°: P	т					
Odeur Clair Clair	Trouble \(\subseteq \)				hrun/roi	uge/noir/			
Mousse Irrisation	Flottants [Graisses	_	liquer le ty	_	-			
4. CONDITIONNEMENT		Nombre de			1				
Transport glacière : Trigo	oréleveur 🗆				: 21/10/20	020 à 14h40			
5 Remarques HSE (à remettre a					, _0, _0				

6. Bulletins d'analyses

CARSO - LABORATOIRE SANTÉ ENVIRONNEMENT HYGIÈNE DE LYON

Laboratoire Agréé pour les analyses d'eaux par le Ministère de la Santé



Edité le : 02/11/2020

Rapport d'analyse Page 1 / 2

LAEPS

53 Rue du Busard de Roseaux Zl des bordets

74130 BONNEVILLE

Le rapport établi ne concerne que les échantillons soumis à l'essai. Il comporte 2 pages.
La reproduction de ce rapport d'analyse n'est autorisée que sous la forme de fac-similé photographique intégral.
L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation, identifiés par le symbole #.

Les paramètres sous-traités sont identifiés par (*).

Identification dossier: LSE20-185438 Réference contrat : LSEC14-1208

Identification échantillon : LSE2010-14838
Nature: Eau usée

Origine : Eau usee

Hopital ambérieu
rejet 2 plateau technique

Circonstances atmosphériques : Temps sec / Conditions de prélèvements : Préleveur

automatique

Dept et commune : 01 AMBERIEU EN BUGEY

Prélèvement : Prélevé du 21/10/2020 à 14h27 au 22/10/2020 à 14h27 Réception au laboratoire le

21/10/2020

Prélevé et mesuré sur le terrain par le sous-traitant LAEPS/PELLICIER Bastien

Flaconnage CARSO-LSEHL

Les données concernant la réception, la conservation, le traitement analytique de l'échantillon et les incertitudes de mesure sont consultables au laboratoire. Pour déclarer, ou non, la conformité à la spécification, il n'a pas été tenu explicitement compte de l'incertitude associée au résultat.

Le laboratoire n'est pas responsable de la validité des informations transmises par le client qui sont antérieures à l'heure et la date de prélèvement.

Date de début d'analyse le 21/10/2020

Paramètres analytiques	Résultats	Unités	Méthodes	Normes	Limites de quelté	Références de qualité	COFRAC
Mesures sur le terrain Volume journalier (bilan EU) (*)	24	m3/j	04				Γ
Analyses physicochimiques Analyses physicochimiques de base							
Demande brochimique en oxygène (DBO) avec ATU (5 jours)	276	mg/l 02	Avec dilutions	NF EN 180-5815-1			*
Demande chimique en oxygène (indice ST-DCO)	716	mg/i 02	Spectrophotométrie	180-15705			•
Indice hydrocarbures (C10-C40)	0,3	mg/l	GCFD	NF EN ISO 9877-2			
Matières en suspension totales	370	molt	Gravimétrie après fitration-fitre Whatman 934 AH	NF EN 872			

Société par actor simplifiée au capital de 2 283 622,36 € - RCS Lyon 8 410 545 313 - SIRET 410 545 313 00042 - APE 71208 — N° TVA: PR 82 410 545 313 - Siège social et laboratoire - 4, avenue Jean Moulin — GS 30226 - 58633 VENESSIELX CEDEX - TE : (33) 0 4 72 76 16 16 7- Fax : (3) 0 4 78 72 35 03 - Siève wie : www.groupecarsus.com - e-mail : sulvi client@groupecarsus.com, devis @groupecarsus.com avisadevirement@groupecarsus.com

CARSO-LSEHL

Rapport d'analyse Page 2 / 2

Edité le : 02/11/2020

Identification échantillon : LSE2010-14838

Destinataire : LAEPS

Parametres analytiques	Résultats	Unités	Méthodes	Normes	Limites de quelté	References de quellé
Formes de l'azore	12	100	7	1	-	
Ammonium	26.4	mg/t NH4	Flux continu (CFA)	NF EN ISO 11732		
Azote Kjeldahi	36.5	mg/t N	Distillation	NF EN 25863		
Azote global	36.50	mg/l N	Celcul	Méthode interne		
Nitrates	< 1.0	mg/ NO3-	Flux continu (CFA)	NF EN ISO 13395		
Nortes Formes du phosphore	< 0.05	mg/i NO2-	Filax continu (CFA)	NF EN ISO 13305		•
Phosphore total	7.55	mg/l P	Minéralisation et spectrophotométrie (Genimède)	NF EN ISO 6878		

Le calcul de l'azote global n'inclut pas les espèces azotées dont les concentrations sont inférieures à leur limite de quantification.

DBO5 : stabilisation de l'échantillon par congélation avant analyse.Les étapes d'éliminations d'interférents (peroxydes, algues...) ne sont pas réalisées par le laboratoire (option de la norme)

Si certains paramètres soumis à des seuils de conformité ne sont pas couverts par l'accréditation alors la déclaration de conformité n'est pas couverte par l'accréditation.

Les résultats sont rendus en prenant en compte les matières en suspension (MES) sauf quand la filtration est indiquée dans les normes analytiques.

Zaour TSIRIKHOV Ingénieur de Laboratoire Jan &

CARSO - LABORATOIRE SANTÉ ENVIRONNEMENT HYGIÈNE DE LYON

Laboratoire Agréé pour les analyses d'eaux par le Ministère de la Santé



Edité le : 10/11/2020

Rapport d'analyse Page 1 / 2

LAEPS

53 Rue du Busard de Roseaux ZI des bordets 74130 BONNEVILLE

Le rapport établi ne concerne que les échantillons soumis à l'essai. Il comporte 2 pages.
La reproduction de ce rapport d'analyse n'est autorisée que sous la forme de fac-similé photographique intégral.
L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation, identifiés par le symbole #.
Les paramètres sous-traités sont identifiés par (*).

Identification dossier: LSE20-185438 Réference contrat: LSEC14-1208

Identification échantillon : LSE2010-14837 Nature: Eau usée

Origine:

Hopital ambérieu reiet 1 plateau hébergement

Circonstances atmosphériques : Temps sec / Conditions de prélèvements : Préleveur

automatique

Dept et commune : 01 AMBERIEU EN BUGEY

Prélèvement : Prélevé le 21/10/2020 à 14h09 Réception au laboratoire le 21/10/2020

Prélevé et mesuré sur le terrain par le sous-traitant LAEPS/PELLICIER Bastien

Flaconnage CARSO-LSEHL

Les données concernant la réception, la conservation, le traitement analytique de l'échantillon et les incertitudes de mesure sont consultables au laboratoire. Pour déclarer, ou non, la conformité à la spécification, il n'a pas été tenu explicitement compte de l'incertitude associée au résultat.

Le laboratoire n'est pas responsable de la validité des informations transmises par le client qui sont antérieures à l'heure et la date de prélèvement.

Date de début d'analyse le 21/10/2020

Paramètres analytiques	Résultats	Unités	Méthodes	Nomes	Limites de quelté	fishirences de qualité	DOMEST
Mesures sur le terrain Volume journalier (bilan EU) (*)	34	m3/j	10 7				Γ
Analyses physicochimiques Analyses physicochimiques de base							
Demande blochimique en oxygène (DBO) avec ATU (5 Jours)	<3	mg/t 02	Avec dilutions	NF EN ISO-5815-1			•
Demande chimique en	119	mg/t 02	Spectrophotométrie	180 15705			
oxygène (Indice ST-DGO) Indice hydrocarbures (C-10-C40)	< 0,10	mg/l	GCFD	NF EN IBO 9377-2			•
Matières en suspension totales	126	mg/l	Gravimétrie après filtration-filtre Whetmen 934 AH	NF EN 872			
Formes de l'azore			(1) (1) (1) (1) (1) (1) (1) (1) (1) (1)				

Société par action simplifiée au capital de 2 283 632 38 6 - RCS Lyon 8 418 545 313 - SIRET 410 545 313 00042 - APE 71208 — N° TYA: FR 82 410 545 313 Siège social et laboratoire 14, avenue Jean Moulin — CS 30228 - 69633 VENESSIEUX CEDEX - Tei (33) 04 72 76 16 16 - Fax (33) 04 72 72 35 03 Siège social et laboratoire 14, avenue Jean Moulin — CS 30228 - 69633 VENESSIEUX CEDEX - Tei (33) 04 72 76 16 16 - Fax (33) 04 72 72 35 03 Siège social et laboratoire 14, avenue Jean Moulin — CS 30228 - 69633 VENESSIEUX CEDEX - Tei (33) 04 72 76 16 16 - Fax (33) 04 72 72 35 03

CARSO-LSEHL

Rapport d'analyse Page 2 / 2

Edité le : 10/11/2020

Identification échantillon: LSE2010-14837

Destinataire : LAEPS

Paramètres analytiques	Résultats	Unités	Méthodes	Normes	Limites de quelté	References de quelle
Ammonium	1.9	mg/l NH4	Flux continu (CFA)	NF EN ISO 11732		1
Azote Kjeldahi	21.5	mg/ N	Distillation	NF EN 25663		
Azote global	23,89	mg/I N	Celcul	Méthode interne		
Nitrates	8,6	mg/ NO3-	Flux continu (CFA)	NF EN ISO 13365		
Nimes Formes du phosphore	1.46	mg/I NO2-	Flux continu (CFA)	NF EN ISO 13395		
Phosphore total	1.42	mg/LP	Minéralisation et apectrophotométrie (Gantmède)	NF EN ISO 6878		•

DBO5 : stabilisation de l'échantillon par congélation avant analyse. Les étapes d'éliminations d'interférents (peroxydes, algues...) ne sont pas réalisées par le laboratoire (option de la norme)

Si certains paramètres soumis à des seuils de conformité ne sont pas couverts par l'accréditation alors la déclaration de conformité n'est pas couverte par l'accréditation.

Les résultats sont rendus en prenant en compte les matières en suspension (MES) sauf quand la filtration est indiquée dans les normes analytiques.

Christophe ROGER Ingénieur de Laboratoire





Client demandeur N°: 35940

Fax : Vos ref :

Client payeur N° :

BIOMAE SAS

320 RUE DE LA OUTARDE

ZA EN BEAUVOIR ZA EN BEAUVOIR

01500 CHATEAU GAILLARD

01500 CHATEAU GAILLARD

Rapport d'essai n° 20-14218-001

N° de prélèvement 167472

 Lieu de prélèvement
 BIOMAE SAS

 Commune
 CHATEAU GAILLARD

 Nature
 Effluent industriel (rejet)

Prélevé le 30/09/2020 à 13:15 par JLLARGE

35940

BIOMAE SAS

Reçu le 30/09/2020 Température à reception : 4

Edité le 06/11/2020

Dossier n° **20-14218** Echantillon n° **20-14218-001** Devis n° **2020024693** Sous-Devis n° **20024693-001**

Libellé de l'échantillon : - MOYEN 24H AVEC Débit - Rejet des Eaux industrielles

Commentaire:

Synthèse des résultats d'analyses

Mise en route des analyses	
Date de mise en analyse: Chimie Effluents	01/10/2020
Date d'extraction: Liquide/Liquide	01/10/2020
Date de Mineralisation	01/10/2020
Date d'analyse: ICP_AES	05/10/2020
Date d'analyse: ICP_MS	07/10/2020
Date de mise en analyse: Chimie Eau	01/10/2020

Substances trouvées :

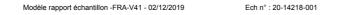
Aucune substance trouvée

Méthodes :

Par délégation de la Présidente,

Signé électroniquement par Anne-Gaëlle VALADE, Chef de service - Service Environnement, signataire autorisé.

Page 1 sur 3







Méthode	Description
CMO_MT02	Méthode interne: Extraction Liquide/Liquide et Dosage par Chromotographie Gaz (ECD, Spectrométrie de masse) et en Chromatographie Liquide (DAD, Fluorescence, Spectrométrie de masse)
FD T90-523-2	Guide de prélèvement pour le suivi de la qualité de l'eau dans l'environnement - Prélèvement d'eau résiduaire
ISO 15705	Détermination de l'indice de demande chimique en oxygène (ST-DCO) - Méthode à petite échelle en tube fermé
NF EN ISO 10523	Détermination du pH par Potentiométrie
NF EN ISO 11885	Qualité de l'eau — Dosage par spectroscopie d'émission optique avec plasma induit par haute fréquence (ICP-AES)
NF EN ISO 15587-1	Digestion pour la détermination de certains éléments dans l'eau Partie 1 : Digestion à l'eau régale
NF EN ISO 17294-2	Qualité de l'eau — Dosage par spectrométrie de masse avec plasma à couplage inductif (ICP-MS)
NF EN ISO 5815-1	Qualité de l'eau - Détermination de la demande biochimique en oxygène après n jours (DBOn) - Méthode par dilution et ensemencement avec apport d'allythiourée
NF EN 25663	Dosage de l'Azote Kjeldahl - Méthode aprs minéralisation au sélénium
NF EN 872	Dosage des matières en suspension - Méthode par filtration sur filtre en fibres de verre (Filtre PALL 1µm)
NF ISO 15923-1	Détermination de paramètres sélectionnés par des systèmes d'analyse discrète - Partie 1 : Ammonium, nitrate, nitrite, chlorure, orthophosphate, sulfate et silicate par détection photométrique
NF T 90 015-1	Dosage de l'Ammonium - Méthode par Titrimétrie après entrînement à la vapeur
PEA_M020	Prélèvement Moyen 24h
PEA_M024	Mesure de température d'une eau
Sonde de température	Sonde de température

Dossier n° 20-14218 Echantillon n° 20-14218-001

Prélèvement

Code Sandre	Paramètre	Méthode	Technique	Résultat	Unité
1946	Debit moyen horaire	PEA_M020	Prélèvement Moyen 24h	0.01	m3/h
S001	Prélèvement Eaux résiduaires (*)			Asservi au débit	
1302	pH (Mesure sur site) (*)	NF EN ISO 10523	pH eaux douces et résiduaires	7.7	unité pH
1301	Température de l'eau (Mesure sur site) (*)	PEA_M024	Sonde de température	15.3	°C

Chimie des eaux

Code Sandre	Paramètre	N° CAS	Méthode	Technique	Résultat	Unité	LQ	Limite de qualité (Ec)	Réf Qualité ou NQE (Ec)
1340	Nitrates (*)	14797-55-8	NF ISO 15923-1	Spectrometrie	9.2	mg(NO3)/ L	0.5		
1340	Nitrates	14797-55-8	NF ISO 15923-1	Calcul	2.1	mg(N)/L	0.11		
1339	Nitrites (*)	14797-65-0	NF ISO 15923-1	Spectrometrie	0.35	mg(NO2)/ L	0.05		
1339	Nitrites	14797-65-0	NF ISO 15923-1	Calcul	0.106	mg(N)/L	0.015		
1433	Orthophosphates	14265-44-2	NF ISO 15923-1	Calcul	0.563	mg(PO4)/ L	0.09		
1433	Orthophosphates (*)	14265-44-2	NF ISO 15923-1	Spectrometrie	0.18	mg(P)/L	0.03		





LABORATOIRE DÉPARTEMENTAL D'ANALYSES



37 AVENUE LAUTAGNE - BP 118, 26904 VALENCE CEDEX 9 - TÉL : 04 75 81 70 70 - FAX : 04 75 81 70 71



Chimie des effluents

Code Sandre	Paramètre	N° CAS	Méthode	Technique	Résultat	Unité	LQ	Limite de qualité (Ec)	Réf Qualité ou NQE (Ec)
	DBO: Nombre de diultion		NF EN ISO 5815-1	DBOn	1				
	DBO: Nombre de repliquat par dilution		NF EN ISO 5815-1	DBOn	1				
1302	pH (Mesure au laboratoire) (*)		NF EN ISO 10523	Potentiométrie	8.0	unité pH			
	Température à la mesure du pH		Sonde de température	Sonde de température	20.0	°C			
1305	Matières en Suspension (MES) (*)		NF EN 872	MES	9.5	mg/L	2		
1313	DBO 5 (*)		NF EN ISO 5815-1	DBOn	4	mg(O2)/L	3		
1314	DCO-ST (*)	1	ISO 15705	DCO	12.9	mg(O2)/L	10		
1319	Azote Kjeldahl (*)	1	NF EN 25663	Azote kjeldahl après min.au sélénium eaux D et R	2.8	mg(N)/L	1		
1335	Azote Ammoniacal (*)	14798-03-9	NF T 90 015-1	Volumétrie	1.7	mg(N)/L	0.5		

Micro polluants minéraux

Code Sandre	Paramètre	N° CAS	Méthode	Technique	Résultat	Unité	LQ	Limite de qualité (Ec)	Réf Qualité ou NQE (Ec)
	Methode de minéralisation		NF EN ISO 15587-1	N/A	Sans objet				
1350	Phosphore (P) (*)	7723-14-0	NF EN ISO 11885	métaux par ICP AES	0.2	mg(P)/L	0.1		
1383	Zinc (Zn) (*)	7440-66-6	NF EN ISO 11885	métaux par ICP AES	27	μg(Zn)/L	10		
1392	Cuivre (Cu) (*)	7440-50-8	NF EN ISO 17294-2	métaux par ICP MS	5.6	μg(Cu)/L	2		

Micro polluants organiques

Code Sandre	Paramètre	N° CAS	Méthode	Technique	Résultat	Unité	LQ	Limite de qualité (Ec)	Réf Qualité ou NQE (Ec)
1667	Oxadiazon	19666-30-9	CMO_MT02	GCMSMS	<0.02	μg/L	0.02		
1136	Chlortoluron (*)	15545-48-9	CMO_MT02	HPLCMS	<0.05	μg/L	0.05		
1204	Indéno (1,2,3-cd) Pyrène (*)	193-39-5	CMO_MT02	HPLC - Fluorescence	<0.005	μg/L	0.005		
1208	Isoproturon (*)	34123-59-6	CMO_MT02	HPLCMS	<0.040	μg/L	0.040		
1212	2,4-MCPA (*)	94-74-6	CMO_MT02	HPLCMS	<0.020	μg/L	0.020		

Nombre de tests réalisés au sein du service Micro polluants organiques : 5

LQ: Limite de quantification / ND: Non déterminé / CMA: Concentration maximale admissible pour la matrice prélevée / NQE: Norme de qualité environnementale / Ec: Uniquement pour les eaux de consommation, les piscines, les baignades aménagées.

Les résultats et commentaires ne se rapportent qu'à l'échantillon soumis à l'essai.

Le laboratoire est exonéré de toute responsabilité lorsque des informations fournies par le client peuvent affecter la validité des résultats.

Dans le cas où le prélèvement est réalisé par le client, les résultats s'appliquent à l'échantillon tel qu'il a été reçu.

Pour déclarer ou non la conformité à la spécification, il n'a pas été tenu compte de l'incertitude associée au résultat. Les incertitudes de mesures sont disponibles sur demande.

L'accréditation atteste de la compétence du laboratoire pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par une étoile (*).

Les commentaires couverts par l'accréditation sont identifiés par une étoile (*).

Modèle rapport échantillon -FRA-V41 - 02/12/2019

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Tout projet de reproduction du logo du laboratoire, de la référence à son accréditation au COFRAC, doit faire l'objet d'une demande d'autorisation.

Fin du rapport n° 20-14218-001



Page 3 sur 3

CARSO - LABORATOIRE SANTÉ ENVIRONNEMENT HYGIÈNE DE LYON

Laboratoire Agréé pour les analyses d'eaux par le Ministère de la Santé



Edité le : 17/03/2020

Rapport d'analyse Page 1 / 3

CNTFE

M. PATRICK VAUGEOIS

Service executant D04666B069 CS 80168 53100 MAYENNE

Le rapport établi ne concerne que les échantillons soumis à l'essai. Il comporte 3 pages.

La reproduction de ce rapport d'analyse n'est autorisée que sous la forme de fac-similé photographique intégral.

L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation, identifiés par le symbole #.

Les paramètres sous-traités sont identifiés par (*).

Identification dossier: LSE20-28228 Réference contrat: LSEC16-9584

Identification échantillon: LSE2002-52091-1

Doc Adm Client :1404735237Nature:Eau usée

Origine : Rejet base aérienne Ambérieu en Bugey

Dept et commune : 01 AMBERIEU EN BUGEY

Prélèvement : Prélevé du 25/02/2020 à 14h30 au 26/02/2020 à 14h30 Constitué le 26/02/2020 à 14:35

Réception au laboratoire le 26/02/2020

Prélevé et mesuré sur le terrain par le sous-traitant LAEPS / CASTRO / BARBIN / PELLICIER

Circonstances atmosphériques :Temps sec couvert

Flaconnage CARSO-LSEHL

Les données concernant la réception, la conservation, le traitement analytique de l'échantillon et les incertitudes de mesure sont consultables au laboratoire. Pour déclarer, ou non, la conformité à la spécification, il n'a pas été tenu explicitement compte de l'incertitude associée au résultat.

Le laboratoire n'est pas responsable de la validité des informations transmises par le client qui sont antérieures à l'heure et la date de prélèvement.

Date de début d'analyse le 26/02/2020

Paramètres analytiques	Résultats	Unités	Méthodes	Normes	Limites de qualité	Références de qualité	COFRAC
Mesures sur le terrain	40.7	200					
Température de l'eau (*)	18.7	°C	Méthode à la sonde	Méthode interne M_EZ008 v3			
pH sur le terrain (*)	7.3	-	Electrochimie	NF EN ISO 10523			
Volume journalier (bilan EU) (*)	33.55	m3/j	-				
Débit horaire (*)	1.90	m3/h	-				
Analyse sur le produit Anions							
Fluor total (*)	< 0.5	mg/l brut	Ionométrie	NF EN 14582			
Analyses physiques Densité	1.003	-	Volumétrie et gravimétrie	Méthode interne			

.../...

CARSO-LSEHL

Rapport d'analyse Page 2 / 3

Edité le : 17/03/2020

Identification échantillon: LSE2002-52091-1

Destinataire : CNTFE

Doc Adm Client : 1404735237	,						_
Paramètres analytiques	Résultats	Unités	Méthodes	Normes	Limites de qualité	Références de qualité	
Analyses physicochimiques Analyses physicochimiques de base							
Indice hydrocarbures	< 30	μg/l	HS/GC/FID	Méthode interne M_ET164			#
volatils Conductivité électrique	1203	μS/cm	Conductimétrie	NF EN 27888			#
brute à 25°C Chlorures	52	mg/l Cl-	Chromatographie ionique	NF EN ISO 10304-1			#
Sulfates	49	mg/I SO4	Chromatographie ionique	NF EN ISO 10304-1			#
рН	8.3	-	Electrochimie	NF EN ISO 10523			#
Température de mesure	19.4	°C		NF EN ISO 10523			
du pH Demande biochimique en oxygène (DBO) avec ATU	200	mg/l O2	Avec dilutions	NF EN ISO-5815-1			#
(5 jours) Demande chimique en oxygène (indice ST-DCO)	415	mg/l O2	Spectrophotométrie	ISO 15705			#
Indice hydrocarbures (C10-C40)	1.0	mg/l	GC/FID	NF EN ISO 9377-2			#
Hydrocarbures totaux	1000	μg/l	Calcul				
Potentiel d'oxydoréduction E (Pt//Ag//AgCl)	-43	mV	Electrochimie				
Matières en suspension totales	131	mg/l	Gravimétrie après filtration-filtre Whatman 934 AH	NF EN 872			#
Chrome hexavalent (Cr VI)	< 0.005	mg/l Cr VI	Chromatographie ionique avec détection UV-visible	Méthode interne M_EM190			#
Chrome trivalent (Cr III)	<0.005	mg/l Cr III	Chromatographie ionique avec détection UV-visible	Méthode interne M_EM190			
Substances extractibles à l'hexane en tenant-compte de la densité	16	mg/l	Gravimétrie	Méthode interne			
Substances extractibles à l'hexane	16	mg/kg	Gravimétrie	Méthode interne			
A.O.X dissous après filtration Formes de l'azote	0.04	mg/l Cl	Coulométrie	NF EN ISO 9562			#
Ammonium	90.6	mg/l NH4	Flux continu (CFA)	NF EN ISO 11732			#
Azote Kjeldahl	86	mg/l N	Distillation	NF EN 25663			#
Azote global	86.00	mg/l N	Calcul	Méthode interne			
Nitrates	< 1.0	mg/I NO3-	Flux continu (CFA)	NF EN ISO 13395			#
Azote nitrique	<0.23	mg/l N	Flux continu (CFA)	NF EN ISO 13395			#
Nitrites	< 0.05	mg/I NO2-	Flux continu (CFA)	NF EN ISO 13395			#
Azote nitreux	<0.015	mg/l N	Flux continu (CFA)	NF EN ISO 13395			#
Formes du phosphore							
Phosphore total	6.51	mg/l P	Minéralisation et spectrophotométrie (Ganimède)	NF EN ISO 6878			#
Anions			,	1			
Minéralisation pour dosage des halogènes (*) <i>Métaux</i>	-	-	Frittage				
Digestion	-	-	Digestion acide	NF EN ISO 15587-2			#
Aluminium total	0.064	mg/l Al	ICP/MS après digestion	ISO 17294-1 et NF EN			#
Arsenic total	< 0.004	mg/l As	ICP/MS après digestion	ISO 17294-2 ISO 17294-1 et NF EN ISO 17294-2			#
Cadmium total	< 0.001	mg/l Cd	ICP/MS après digestion	ISO 17294-2 ISO 17294-1 et NF EN ISO 17294-2			#
		ļ				<u> </u>	

CARSO-LSEHL

Rapport d'analyse Page 3 / 3

Edité le : 17/03/2020

Identification échantillon: LSE2002-52091-1

Destinataire: CNTFE

Doc Adm Client : 1404735237

1101100201						
Paramètres analytiques	Résultats	Unités	Méthodes	Normes	Limites de qualité	Références de qualité
Chrome total	< 0.005	mg/l Cr	ICP/MS après digestion	ISO 17294-1 et NF EN ISO 17294-2		#
Cuivre total	0.035	mg/I Cu	ICP/MS après digestion	ISO 17294-1 et NF EN ISO 17294-2		#
Mercure total	< 0.05	μg/l Hg	ICP/MS, digestion eau régale	ISO 17294-1 et NF EN ISO 17294-2		#
Fer total	0.144	mg/I Fe	ICP/MS après digestion	ISO 17294-1 et NF EN ISO 17294-2		
Nickel total	< 0.004	mg/l Ni	ICP/MS après digestion	ISO 17294-1 et NF EN ISO 17294-2		#
Plomb total	0.004	mg/l Pb	ICP/MS après digestion	ISO 17294-1 et NF EN ISO 17294-2		#
Sélénium total	< 0.004	mg/I Se	ICP/MS après digestion	ISO 17294-1 et NF EN ISO 17294-2		#
Zinc total	0.168	mg/l Zn	ICP/MS après digestion	ISO 17294-1 et NF EN ISO 17294-2		#
Somme Fe, Al	0.208	mg/l	ICP/MS après digestion	ISO 17294-1 et NF EN ISO 17294-2		

AOX : effet matrice : écart entre 2 dilutions supérieur à 10% (chap.10.2 NF EN ISO 9562). Résultat de la dilution la plus forte.

Le calcul de l'azote global n'inclut pas les espèces azotées dont les concentrations sont inférieures à leur limite de quantification.

Substances Extractibles à l'Hexane : prise d'essai par pesée ; mg/L et mg/kg sont équivalents sous réserve que la densité de l'échantillon soit proche de 1.

DBO5 : stabilisation de l'échantillon par congélation avant analyse.Les étapes d'éliminations d'interférents (peroxydes, algues...) ne sont pas réalisées par le laboratoire (option de la norme)

Si certains paramètres soumis à des seuils de conformité ne sont pas couverts par l'accréditation alors la déclaration de conformité n'est pas couverte par l'accréditation.

Les résultats sont rendus en prenant en compte les matières en suspension (MES) sauf quand la filtration est indiquée dans les normes analytiques.

Christophe ROGER Ingénieur de Laboratoire









INCINERIS 2 AVENUE HALLEY - ZAC PARC SCIENTIFIQUE 59650 VILLENEUVE D ASCQ

RAPPORT D'ANALYSES

Dossier LIMS N°: AP-A2002-0410 Version du : 24/03/20

Rapport d'analyse N° : RapportFinal_AP-A2002-0410_V2

N° Affaire Client : A533226397

N° Commande : A533226397 Ce rapport annule et remplace la version précédente

Contact: VANDEKERCKHOVE Fabrice

Suivi Client: clients.analyses@apave.com / +33 4 42 10 90 10

N°Ech	Milieu	Code Milieu	Repère client
001	Eau Usée	EUS	Relevé 1_Accés pompier
002	Eau Usée	EUS	Relevé 2_Pompe relevage
003	Eau Usée	EUS	Relevé 3_Parking
004	Eau Usée	EUS	Relevé 1_Accés pompier_Réplicat
005	Eau Usée	EUS	Relevé 2_Pompe relevage_Réplicat
006	Eau Usée	EUS	Relevé 3_Parking_Réplicat





RAPPORT D'ANALYSES

Dossier LIMS N°: AP-A2002-0410 Version du : 24/03/20

Rapport d'analyse N° : RapportFinal_AP-A2002-0410_V2 N° Affaire Client : A533226397

N° Commande : A533226397

N° Echantillon :	001	002	003	004	005	006
Type :	Essai	Essai	Essai	Essai	Essai	Essai
Code Milieu :	EUS	EUS	EUS	EUS	EUS	EUS
Date de prélèvement :	19/02/20	19/02/20	19/02/20	19/02/20	19/02/20 19/02/20	
Date de réception :	24/02/20	24/02/20	24/02/20	24/02/20	24/02/20	24/02/20
Date de mise en analyse:	25/02/20	25/02/20	25/02/20	25/02/20	25/02/20	25/02/20
Anions dissous (EUS)						
DEUS105 : Nitrates (NO3) dissous						
NO3 dissous mg/L				<1	<1	<1
Azote Kjeldahl (EUS)						
DEUS019 : Azote Kjeldahl (NTK)						
NTK mg N/L				# 1.23	# <1	# <1
Indice hydrocarbure (EUS)						
DEUS088 : Indice hydrocarbures (IH)						
IH mg/L	# 0.311	# 4.82	# 0.436			
Matières en suspension totales par filtration (EUS)						
DEUS095 : Matières en suspension totales (MEST) par filtration						
MEST mg/L	@ 39	@ 22	@ 17			
Anions dissous (EUS) calculé						
DEUS106 : Nitrates (NO3) dissous exprimés en N						
NO3 dissous (en N) mg N/L				<0.23	<0.23	<0.23
Demande biochimique en oxygène (EUS) congelé						
DEUS190 : DBO5 sur échantillon congelé						
DBO5 mg O2/L	# <3	# <3	# <3			
Azote global / SST NO2/CI (EUS)						
DEUS206 : Azote (N) global SST NO2-CI						
N global mg/L				<1.48	<1.42	<1.38
Métaux (EUS)						
DSST0373 : * Zinc						
*Zn mg/L	# 0.07	# 0.049	# 0.093			
Demande chimique en oxygène (EUS)						
DSST0377 : *Demande Chimique en Oxygène (DCO)						





RAPPORT D'ANALYSES

Dossier LIMS N°: AP-A2002-0410 Version du : 24/03/20

Rapport d'analyse N° : RapportFinal_AP-A2002-0410_V2 N° Affaire Client : A533226397

N° Commande : A533226397

N° Echantillon :	N° Echantillon :		001	(002	0	003	(004	0	05	0	06
Type :		E	ssai	Essai		E	ssai	Essai		Es	sai	Es	ssai
Code Milieu :		E	EUS	E	US	Е	US	EUS		Е	US	E	US
Date de prélèvem	ent:	19/	/02/20	19/02/20		19/	02/20	19/02/20		19/0)2/20	19/0	02/20
Date de réception	1:	24/	/02/20	24/	02/20	24/	02/20	24/02/20		24/0)2/20	24/0	02/20
Date de mise en a	analyse:	25/	/02/20	25/	02/20	25/	02/20	25/	02/20	25/0)2/20	25/0	02/20
Demande chim (EUS)	ique en oxygène												
*DCO	mg 02/L	#	<30	#	<30	#	<30						
Azote Nitreux /	Nitrites (NO2)												
IX02X-EC : *Azo (NO2)	te Nitreux / Nitrites												
*Azote nitreux	mg N-NO2/I							#	<0.02	#	0.19	#	0.15
*Nitrites	mg NO2/I							#	<0.07	#	0.63	#	0.5
Phosphore (P)													
LK07G-EC: *Ph	osphore (P)												
Phosphore	mg P/I	#	1.6	#	<0.1	#	0.2						





Observations dossier

Observations résultats	N° Ech - Code détermination - Paramètre	Repère client
Filtre utilisé: WHATMAN GF/C de diamètre 47mm. Durée entre prélèvement et analyse supérieure à 2 jours. Conservation de l'échantillon brut entre 1 et 5°C.	001 - DEUS095 - MEST	Relevé 1_Accés pompier
Filtre utilisé: WHATMAN GF/C de diamètre 47mm. Durée entre prélèvement et analyse supérieure à 2 jours. Conservation de l'échantillon brut entre 1 et 5°C.	002 - DEUS095 - MEST	Relevé 2_Pompe relevage
Filtre utilisé: WHATMAN GF/C de diamètre 47mm. Durée entre prélèvement et analyse supérieure à 2 jours. Conservation de l'échantillon brut entre 1 et 5°C.	003 - DEUS095 - MEST	Relevé 3_Parking
Les délais de mise en analyses sont supérieurs à ceux indiqués dans notre dernière étude de stabilité ou aux délais normatifs et donnent lieux à des réserves sur les résultats, avec retrait de l'accréditation. L'échantillon a néanmoins été conservé dans les meilleures conditions de stockage.	004 - DEUS105 - NO3 dissous	Relevé 1_Accés pompier_Réplicat
Les délais de mise en analyses sont supérieurs à ceux indiqués dans notre dernière étude de stabilité ou aux délais normatifs et donnent lieux à des réserves sur les résultats, avec retrait de l'accréditation. L'échantillon a néanmoins été conservé dans les meilleures conditions de stockage.	005 - DEUS105 - NO3 dissous	Relevé 2_Pompe relevage_Réplicat
Les délais de mise en analyses sont supérieurs à ceux indiqués dans notre dernière étude de stabilité ou aux délais normatifs et donnent lieux à des réserves sur les résultats, avec retrait de l'accréditation. L'échantillon a néanmoins été conservé dans les meilleures conditions de stockage.	006 - DEUS105 - NO3 dissous	Relevé 3_Parking_Réplicat
Les résultats sont rendus en prenant compte les matières en suspension (MES) sauf quand la filtration est indiquée dans les normes analytiques.	001 - DSST0373 - *Zn	Relevé 1_Accés pompier
Les résultats sont rendus en prenant compte les matières en suspension (MES) sauf quand la filtration est indiquée dans les normes analytiques.	002 - DSST0373 - *Zn	Relevé 2_Pompe relevage
Les résultats sont rendus en prenant compte les matières en suspension (MES) sauf quand la filtration est indiquée dans les normes analytiques.	003 - DSST0373 - *Zn	Relevé 3_Parking

La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Le présent rapport ne concerne que les objets soumis aux essais et ne peut en aucune façon constituer ou impliquer une approbation du produit.

Seules certaines prestations sont couvertes par l'accréditation : les résultats sont alors précédés par le symbole #.

Les résultats précédés du signe < correspondent aux limites de quantification. Elles sont de la responsabilité du laboratoire et fonction du milieu.

Les éléments de traçabilité sont disponibles sur demande.

Les essais dont le libellé commence par le symbole * ont été sous-traités à un laboratoire qualifié. Pour les résultats issus d'une sous-traitance, les rapports émis par des laboratoires accrédités sont disponibles sur demande.

Le laboratoire veille au respect de la norme NF EN ISO 5667-3.





Page 5/6



Le laboratoire est agréé par le ministère chargé de l'environnement, la portée est disponible sur le site http://www.labeau.ecologie.gouv.fr

Seules certaines prestations sont couvertes par l'agrément : les résultats sont alors précédés par le symbole @.

Document original immatériel

Delphine CACHET Responsable de Groupe

MI





ANNEXE TECHNIQUE

Dossier LIMS N°: AP-A2002-0410

Rapport d'analyse N° : RapportFinal_AP-A2002-0410_V2

EUS						
Code	Analyse	Paramètre	Principe et référence de la méthode	Incertitude (%)	LQ	Unité
DEUS106	Nitrates (NO3) dissous exprimés en N	NO3 dissous (en N)	Calcul / Calcul	10	0.23	mg N/L
DEUS206	Azote (N) global SST NO2-CI	N global			1.25	mg N/L
DEUS190	DBO5 sur échantillon congelé	DBO5	Electrochimie / NF EN 1899-1	26	3	mg O2/L
DEUS019	Azote Kjeldahl (NTK)	NTK	Titrimétrie / NF EN 25663	8	1	mg N/L
DEUS095	Matières en suspension totales (MEST) par filtration	MEST	Gravimétrie / NF EN 872	9	2	mg/L
DEUS105	Nitrates (NO3) dissous	NO3 dissous	CI-Cond / NF EN ISO 10304-1	10	1	mg/L
IX02X-EC	*Azote Nitreux / Nitrites (NO2)	*Azote nitreux	CI-UV / NF EN ISO 13395		0.02	mg N- NO2/I
IX02X-EC	*Azote Nitreux / Nitrites (NO2)	*Azote nitreux		35	0.02	mg N- NO2/I
IX02X-EC	*Azote Nitreux / Nitrites (NO2)	*Nitrites			0.07	mg NO2/I
IX02X-EC	*Azote Nitreux / Nitrites (NO2)	*Nitrites		26	0.07	mg NO2/I
DSST0373	*Zinc	*Zn	ICP-MS / NF EN ISO 17294-2		0.010	mg/L
DEUS088	Indice hydrocarbures (IH)	IH	GC-FID / NF EN ISO 9377-2	20	0.1	mg/L
LK07G-EC	*Phosphore (P)	Phosphore	ICP/AES / NF EN ISO15587-2 / NF		0.1	mg P/I
LK07G-EC	*Phosphore (P)	Phosphore	EN ISO11885	12	0.1	mg P/I
DSST0377	*Demande Chimique en Oxygène (DCO)	*DCO	NF T 90-101		30	mg O2/L









INCINERIS
2 AVENUE HALLEY - ZAC PARC SCIENTIFIQUE
59650 VILLENEUVE D ASCQ

RAPPORT D'ANALYSES

Dossier LIMS N° : AP-A2005-0015 Version du : 10/06/20

Rapport d'analyse N° : RapportFinal_AP-A2005-0015_V1

N° Affaire Client : A532768769 N° Commande : A532768769

Contact: VANDEKERCKHOVE Fabrice

Suivi Client: clients.analyses@apave.com / +33 4 42 10 90 10

N°Ech	Milieu	Code Milieu	Repère client
001	Eau Usée	EUS	Château Gaillard
002	Eau Usée	EUS	Château Gaillard_réplicat NO2



Version du : 10/06/20



RAPPORT D'ANALYSES

Dossier LIMS N°: AP-A2005-0015

Rapport d'analyse N° : RapportFinal_AP-A2005-0015_V1 N° Affaire Client : A532768769

N° Commande : A532768769

N° Echantillon :		001	002
Référence client :		Château	Château
reference cheft.		Gaillard	Gaillard_réplic
Tura			at NO2
Type:		Essai	Essai
Code Milieu :		EUS	EUS
Date de prélèvement :		08/04/20	08/04/20
Date de réception :		14/05/20	14/05/20
Date de mise en analy	se:	19/05/20	19/05/20
Anions dissous (El	JS)		
DEUS105 : Nitrates (I	NO3) dissous		
NO3 dissous n	ng/L		<1
Azote Kjeldahl (EU	S)		
DEUS019 : Azote Kje	Idahl (NTK)		
	ng N/L		43.5
Demande chimique (EUS)	e en oxygène		
DEUS066 : DCO			
DCO n	ng O2/L	# @ 603	
Matières en susper par filtration (EUS)	nsion totales		
DEUS095 : Matières o totales (MEST) par fil			
MEST n	ng/L	@ 57	
Anions dissous (El	JS) calculé		
DEUS106 : Nitrates (I exprimés en N	NO3) dissous		
NO3 dissous (en N) n	ng N/L		<0.23
Demande biochimi			
oxygène (EUS) con	_		
DEUS190 : DBO5 sur congelé	échantillon		
DBO5 n	ng O2/L	398	
Azote global / SST	NO2/CI (EUS)		
DEUS206 : Azote (N) NO2-CI	global SST		
N global n	ng/L		<43.8
Azote Nitreux / Nitr	. ,		
IX02X-EC: *Azote Ni	treux / Nitrites		





RAPPORT D'ANALYSES

Dossier LIMS N°: AP-A2005-0015 Version du : 10/06/20

Rapport d'analyse N° : RapportFinal_AP-A2005-0015_V1 N° Affaire Client : A532768769

N° Commande : A532768769

N° Echantillon : Référence client :			001 Château	002 Château
received chem.			Gaillard	Gaillard_réplic at NO2
Type :			Essai	Essai
Code Milieu :			EUS	EUS
Date de prélèvement :			08/04/20	08/04/20
Date de réception	1:	4	14/05/20	14/05/20
Date de mise en a	analyse:	4	19/05/20	19/05/20
Azote Nitreux /	Nitrites (NO2)			
(NO2)				
*Azote nitreux	mg N-NO2/I			<0.02
*Nitrites	mg NO2/I			<0.07
Phosphore (P)				
LK07G-EC: *Ph	osphore (P)			
Phosphore	mg P/I		27.6	
Zinc (Zn)				
LS2H8-EC : * Zi r	ıc (Zn)			
Zinc (Zn)	μg/l	#	455	





Observations résultats	N° Ech - Code détermination - Paramètre	Repère client
"Filtre utilisé: WHATMAN GF/C de diamètre 47mm. Durée entre prélèvement et analyse supérieure à 2 jours. Conservation de l'échantillon brut entre 1 et 5°C."	001 - DEUS095 - MEST	Château Gaillard
Les délais de mise en analyse sont supérieurs à ceux indiqués dans notre dernière étude de stabilité ou aux délais normatifs et donnent lieu à des réserves sur les résultats, avec retrait de l'accréditation. L'échantillon a néanmoins été conservé dans les meilleures conditions de stockage.	001 - LK07G-EC - Phosphore	Château Gaillard
Les délais de mise en analyse sont supérieurs à ceux indiqués dans notre dernière étude de stabilité ou aux délais normatifs. Ils donnent lieu à des réserves sur les résultats rendus avec retrait de l'accréditation. L'échantillon a néanmoins été conservé dans les meilleures conditions de stockage.	002 - DEUS019 - NTK	Château Gaillard_réplicat NO2
Nitrites/Azote nitreux :Les délais de mise en analyse sont supérieurs à ceux indiqués dans notre dernière étude de stabilité ou aux délais normatifs et donnent lieu à des réserves sur les résultats, avec retrait de l'accréditation.	002 - IX02X-EC - *Nitrites	Château Gaillard_réplicat NO2

La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Le présent rapport ne concerne que les objets soumis aux essais et ne peut en aucune façon constituer ou impliquer une approbation du produit.

Seules certaines prestations sont couvertes par l'accréditation : les résultats sont alors précédés par le symbole #.

Les résultats précédés du signe < correspondent aux limites de quantification. Elles sont de la responsabilité du laboratoire et fonction du milieu.

Les éléments de traçabilité sont disponibles sur demande.

Les essais dont le libellé commence par le symbole * ont été sous-traités à un laboratoire qualifié, dans ses locaux.

Pour les résultats issus d'une sous-traitance, les rapports émis par des laboratoires accrédités sont disponibles sur demande. La responsabilité du laboratoire est exemptée en ce qui concerne les données client (dont notamment les dates et heures de prélèvement).

Le laboratoire veille au respect de la norme NF EN ISO 5667-3.

Le laboratoire est agréé par le ministère chargé de l'environnement, la portée est disponible sur le site http://www.labeau.ecologie.gouv.fr

Seules certaines prestations sont couvertes par l'agrément : les résultats sont alors précédés par le symbole @.

Document original immatériel

Benoît PORTELLI

Responsable de Groupe Production





ANNEXE TECHNIQUE

Dossier LIMS N°: AP-A2005-0015

Rapport d'analyse N° : RapportFinal_AP-A2005-0015_V1

EUS						
Code	Analyse	Paramètre	Principe et référence de la méthode	Incertitude (%)	LQ	Unité
DEUS106	Nitrates (NO3) dissous exprimés en N	NO3 dissous (en N)	Calcul / Calcul	25	0.23	mg N/L
DEUS206	Azote (N) global SST NO2-CI	N global			1.25	mg N/L
DEUS190	DBO5 sur échantillon congelé	DBO5	Electrochimie / NF EN 1899-1	25	3	mg O2/L
DEUS019	Azote Kjeldahl (NTK)	NTK	Titrimétrie / NF EN 25663	10	1	mg N/L
DEUS095	Matières en suspension totales (MEST) par filtration	MEST	Gravimétrie / NF EN 872	10	2	mg/L
DEUS105	Nitrates (NO3) dissous	NO3 dissous	CI-Cond / NF EN ISO 10304-1	25	1	mg/L
IX02X-EC	*Azote Nitreux / Nitrites (NO2)	*Azote nitreux	CI-UV / NF EN ISO 13395		0.02	mg N- NO2/I
IX02X-EC	*Azote Nitreux / Nitrites (NO2)	*Nitrites			0.07	mg NO2/I
LK07G- EC	*Phosphore (P)	Phosphore	ICP/AES / NF EN ISO15587-2 / NF EN ISO11885	12	0.1	mg P/I
LS2H8- EC	*Zinc (Zn)	Zinc (Zn)		20	2	μg/l
DEUS066	DCO	DCO	Titrimétrie / NF T90-101	15	30	mg O2/L









INCINERIS
2 AVENUE HALLEY - ZAC PARC SCIENTIFIQUE
59650 VILLENEUVE D ASCQ

RAPPORT D'ANALYSES

Dossier LIMS N°: AP-A2006-0197 Version du : 30/06/20

Rapport d'analyse N° : RapportFinal_AP-A2006-0197_V1

N° Affaire Client : A533226397 N° Commande : A533226397

Contact: VANDEKERCKHOVE Fabrice

Suivi Client: clients.analyses@apave.com / +33 4 42 10 90 10

N°Ech	Milieu	Code Milieu	Repère client
001	Eau Usée	EUS	Château Gaillard
002	Eau Usée	EUS	Château Gaillard_Réplicat NO2





RAPPORT D'ANALYSES

Dossier LIMS N°: AP-A2006-0197 Version du : 30/06/20

Rapport d'analyse N° : RapportFinal_AP-A2006-0197_V1 N° Affaire Client : A533226397

N° Commande : A533226397

N° Echantillon :		001		0	02
Référence client :		Château Gaillard		Gaillar	âteau d_Réplic NO2
Type :		Essai		E:	ssai
Code Milieu :		EUS		E	US
Date de prélèvemen	t :	09/06/20	0	09/	06/20
Date de réception :		11/06/20	0	11/0	06/20
Date de mise en ana	alyse:	12/06/20	0	12/0	06/20
Anions dissous (EUS)				
DEUS105 : Nitrates	s (NO3) dissous				
NO3 dissous	mg/L			#	<1
Azote Kjeldahl (E	US)				
DEUS019 : Azote k	(jeldahl (NTK)				
NTK	mg N/L			#	29.4
Demande chimiq (EUS)	ue en oxygène				
DEUS066 : DCO					
DCO	mg O2/L	# @ 2	256		
Matières en susp par filtration (EUS					
DEUS095 : Matière totales (MEST) par					
MEST	mg/L	@	80		
Anions dissous (EUS) calculé				
DEUS106 : Nitrates exprimés en N	s (NO3) dissous				
NO3 dissous (en N)	mg N/L				<0.23
Demande biochir oxygène (EUS) co	•				
DEUS190 : DBO5 s congelé	sur échantillon				
DBO5	mg O2/L	# 72	2		
Azote global / SS	T NO2/CI (EUS)				
DEUS206 : Azote (NO2-CI	N) global SST				
N global	mg/L				<29.7
Métaux (EUS)					
DSST0373 : * Zinc					





RAPPORT D'ANALYSES

Dossier LIMS N°: AP-A2006-0197 Version du : 30/06/20

Rapport d'analyse N° : RapportFinal_AP-A2006-0197_V1 N° Affaire Client : A533226397

N° Commande : A533226397

N° Echantillon : Référence client :		Ch	001 nâteau aillard	002 Château Gaillard_Réplic at NO2	
Type :		E	Essai	Essai	
Code Milieu :		ı	EUS	EUS	
Date de prélèvem	nent:	09	/06/20	09/06/20	
Date de réceptior	n:	11	/06/20	11/06/20	
Date de mise en	analyse:	12	12/06/20 12/06/20		
Métaux (EUS)					
*Zn	mg/L	#	0.505		
Azote Nitreux /	Nitrites (NO2)				
IX02X-EC : *Azo (NO2)	ote Nitreux / Nitrites				
*Azote nitreux	mg N-NO2/I			<0.02	
*Nitrites	mg NO2/I			<0.07	
Phosphore (P)					
LK07G-EC: *Ph	osphore (P)				
Phosphore	mg P/I	#	14.2		









Observation	s dossier
Heure de prélèvement : 11h00	

Observations résultats	N° Ech - Code détermination - Paramètre	Repère client
"Filtre utilisé: WHATMAN GF/C de diamètre 47mm. Durée entre prélèvement et analyse supérieure à 2 jours. Conservation de l'échantillon brut entre 1 et 5°C."	001 - DEUS095 - MEST	Château Gaillard
Nitrites/Azote nitreux : Les délais de mise en analyse sont supérieurs à ceux indiqués dans notre dernière étude de stabilité ou aux délais normatifs et donnent lieu à des réserves sur les résultats, avec retrait de l'accréditation.	002 - IX02X-EC - *Nitrites	Château Gaillard_Réplicat NO2

La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Le présent rapport ne concerne que les objets soumis aux essais et ne peut en aucune façon constituer ou impliquer une approbation du produit.

Seules certaines prestations sont couvertes par l'accréditation : les résultats sont alors précédés par le symbole #.

Les résultats précédés du signe < correspondent aux limites de quantification. Elles sont de la responsabilité du laboratoire et fonction du milieu.

Les éléments de traçabilité sont disponibles sur demande.

Les essais dont le libellé commence par le symbole * ont été sous-traités à un laboratoire qualifié, dans ses locaux. Pour les résultats issus d'une sous-traitance, les rapports émis par des laboratoires accrédités sont disponibles sur demande. La responsabilité du laboratoire est exemptée en ce qui concerne les données client (dont notamment les dates et heures de prélèvement).

Le laboratoire veille au respect de la norme NF EN ISO 5667-3.

Le laboratoire est agréé par le ministère chargé de l'environnement, la portée est disponible sur le site http://www.labeau.ecologie.gouv.fr

Seules certaines prestations sont couvertes par l'agrément : les résultats sont alors précédés par le symbole @.

Document original immatériel

Benoît PORTELLI

Responsable de Groupe Production



ANNEXE TECHNIQUE

Dossier LIMS N°: AP-A2006-0197

Rapport d'analyse N° : RapportFinal_AP-A2006-0197_V1

EUS						
Code	Analyse	Paramètre	Principe et référence de la méthode	Incertitude (%)	LQ	Unité
DEUS106	Nitrates (NO3) dissous exprimés en N	NO3 dissous (en N)	Calcul / Calcul	25	0.23	mg N/L
DEUS206	Azote (N) global SST NO2-CI	N global			1.25	mg N/L
DEUS190	DBO5 sur échantillon congelé	DBO5	Electrochimie / NF EN 1899-1	25	3	mg O2/L
DEUS019	Azote Kjeldahl (NTK)	NTK	Titrimétrie / NF EN 25663	10	1	mg N/L
DEUS095	Matières en suspension totales (MEST) par filtration	MEST	Gravimétrie / NF EN 872	10	2	mg/L
DEUS105	Nitrates (NO3) dissous	NO3 dissous	CI-Cond / NF EN ISO 10304-1	25	1	mg/L
IX02X-EC	*Azote Nitreux / Nitrites (NO2)	*Azote nitreux	CI-UV / NF EN ISO 13395		0.02	mg N- NO2/I
IX02X-EC	*Azote Nitreux / Nitrites (NO2)	*Nitrites			0.07	mg NO2/I
DSST0373	*Zinc	*Zn	ICP-MS / NF EN ISO 17294-2		0.010	mg/L
LK07G-EC	*Phosphore (P)	Phosphore	ICP/AES / NF EN ISO15587-2 / NF EN ISO11885	12	0.1	mg P/I
DEUS066	DCO	DCO	Titrimétrie / NF T90-101	15	30	mg O2/L

